

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.  
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** L'évolution économique du Grand-Duché de Luxembourg depuis la libération, par M. Jérôme Anders — Le système bancaire luxembourgeois 1941-1951 — La fortune nationale du Grand-Duché de Luxembourg en 1950 — Bibliographie sur la situation économique et financière du Grand-Duché de Luxembourg 1948-1952 — Notre indice trimestriel des salaires — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

## L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG DEPUIS LA LIBÉRATION

par M. Jérôme ANDERS,

*Conseiller de Gouvernement*

*au Ministère des Affaires économiques du Grand-Duché de Luxembourg*

Dans le *Bulletin* de mars 1950, nous avons examiné spécialement l'évolution quantitative de la classe ouvrière ainsi que sa composition et sa rémunération, depuis la Libération.

Dans la présente étude, nous passerons en revue d'autres groupes sociaux de la population luxembourgeoise, comme ceux des fonctionnaires et employés, des cultivateurs, des commerçants et artisans, des professions libérales, que d'aucuns réunissent sous la dénomination de classe moyenne, en vue de mesurer aussi exactement que possible leur importance numérique et leur situation économique d'après-guerre.

Il n'est guère aisé d'être renseigné avec précision au sujet de l'effectif de chacun de ces groupes, faute de données statistiques spéciales et détaillées. Toutefois, l'examen des statistiques fiscales d'avant-guerre, et celles concernant la population active de 1947, de même que les renseignements émanant d'organismes professionnels permettent d'avancer des estimations chiffrées susceptibles de donner une idée assez exacte de la place que ces divers groupes sociaux occupent dans la communauté nationale.

Nous avons pu constater que l'effectif de l'un ou l'autre de ces groupes a subi des modifications plus ou moins accentuées, au cours des quarante dernières années. Signalons, à cet égard, que le nombre des agriculteurs a constamment diminué pendant cette période; celui des commerçants et employés n'a cessé d'augmenter; les professions libérales se sont également multipliées, tandis que l'effectif des artisans et petits industriels est demeuré, dans son ensemble, à peu près stationnaire.

Certaines de ces mutations se sont opérées, surtout après les deux dernières guerres mondiales, par l'incorporation, à un groupe, d'éléments venant d'un autre groupe.

Il serait erroné de croire que ces divers groupes forment une entité homogène. Ils diffèrent, au contraire, entre eux notamment par leur formation intellectuelle, leur habitus particulier dû à des exigences professionnelles, voire même par les intérêts qu'ils défendent dans leurs organisations professionnelles propres. En dehors de ces différenciations, il existe encore une hiérarchie au sein de ces groupes. Cer-

tains d'entre eux, aussi, se compénétrèrent plus ou moins, d'autres présentent de nombreux cas-limites.

Tout au plus, peut-on dire qu'entre ces divers groupes, il y a un certain lien formé par une conception sociale fondée sur des facteurs sociologiques plutôt que sur des conditions ou fonctions économiques.

Et cette conception se traduit surtout par le besoin de considération et le sentiment bien net d'appartenir à un milieu qui, dans la hiérarchie sociale, se situe au-dessus du prolétariat.

Cette aptitude particulière de se situer dans une classe déterminée nous paraît spécialement marquée dans un petit pays, tel le Luxembourg, où les préjugés sociaux, le conformisme ou le mimétisme social ainsi que la force des situations acquises sont très développés.

Ainsi, tel fonctionnaire ou employé dont le revenu n'atteint guère celui d'un ouvrier ne veut pas, en raison de sa formation intellectuelle et de sa fonction sociale, être confondu avec un ouvrier. Il en est de même du petit cultivateur qui, malgré l'exiguïté de sa fortune, ne veut pas lui être assimilé.

#### Les fonctionnaires et employés

Parmi ces diverses catégories de personnes, celle des fonctionnaires et employés représente un des blocs les plus solides.

Ce qui frappe, tout d'abord, lorsqu'on en suit l'évolution au cours des quatre dernières décades, c'est le nombre toujours plus élevé de ses membres.

De 1907 à 1947, en effet, l'effectif des fonctionnaires et employés, tant publics que privés, a presque quadruplé, en passant de 5.505 en 1907 à plus de 21.000 en 1947.

Cette augmentation s'explique principalement par l'importance sans cesse croissante des administrations publiques qui se sont développées en fonction des nombreuses charges de souveraineté de l'Etat et de l'extension de la vie urbaine. Elle est due encore à la complexité de la grande industrie exportatrice comportant un appareil administratif très important. Elle répond, enfin, aux exigences d'une population jouissant d'un standard de vie fort élevé.

Or, tout développement administratif engendre une plus grande subdivision du travail, la création de nouveaux services et aussi la formation de nouveaux cadres d'employés.

C'est surtout pendant les années d'instabilité économique qui ont précédé la dernière guerre mondiale que la jeunesse luxembourgeoise s'est orientée vers les carrières administratives. Et ainsi la fréquentation des établissements d'enseignement moyen s'est accrue d'année en année.

Les chiffres suivants sont particulièrement suggestifs à cet égard.

#### Moyenne annuelle de la fréquentation des établissements d'enseignement moyen du Grand-Duché de Luxembourg

pour la période de 1900-1910 .....	1.507
1910-1920 .....	1.916
1920-1925 .....	2.357
1925-1930 .....	2.165
1930-1935 .....	2.430
pour les années 1938-1939 .....	3.128
1939-1940 .....	3.434
1950-1951 .....	2.957

Ce dernier chiffre tend à se rapprocher des moyennes d'avant-guerre.

Si les carrières administratives sont tant recherchées, c'est qu'elles offrent des avantages que d'autres ne présentent guère et qui sont loin d'être négligeables. Elles ont, en effet, pour elles la sécurité et la stabilité de l'emploi en garantissant des contrats de travail non pas à court terme, comme c'est généralement le cas pour les ouvriers, mais en offrant des conditions de rémunération et d'emploi fixes. Et, comme l'écrit fort à propos M. le professeur Dupréel, elles placent « d'emblée le débutant dans la catégorie sociale qu'il ne quittera plus. Elles lui assurent du moins ce minimum de prérogatives que l'on juge liées aux classes bourgeoises. »

Remarquons encore que le développement de l'activité administrative et des cadres a permis à bon nombre de fils d'ouvriers d'entrer dans la classe moyenne, et à monter dans l'échelle sociale en devenant ainsi de petits bourgeois.

Les fonctionnaires de l'Etat ont vu leur contingent augmenter dans une mesure considérable que d'aucuns ont même qualifiée d'exagérée.

Voici comment le nombre des fonctionnaires et employés occupés dans diverses branches d'activité a évolué depuis les derniers recensements de 1935 et 1947.

#### Fonctionnaires et employés

Branches d'activité	1935	1947	Augmentation
Industrie, métiers .....	4.221	8.725	+ 4.504
Commerce, transports ..	6.904	8.457	+ 1.553
Services publics et privés	6.928	8.788	+ 1.860

Ces chiffres montrent donc clairement que les carrières administratives ont attiré une grande partie de la population active au cours des années 1935 à 1947.

D'après un document parlementaire, le nombre de fonctionnaires et employés de l'Etat a évolué de la manière suivante :

## Nombre de fonctionnaires et employés de l'Etat

Années	Fonctionnaires (1)	Employés temporaires	Total
1937/38.....	4.350	215	4.565
1945/46.....	4.894	1.299	6.193
1-1-1947.....	5.236	977	6.213
1-1-1948.....	5.356	809	6.165
1-1-1949.....	5.503	698	6.201
1-1-1951.....	5.649	656	6.305

(1) Y compris les instituteurs de l'enseignement primaire et primaire supérieur.

Les chiffres ci-dessus se rapportent également à l'armée, à la gendarmerie, à la police locale étatisée et au clergé. L'effectif de ces divers corps, en dehors de celui du clergé, a particulièrement augmenté dans l'après-guerre. Il est de même du nombre des fonctionnaires des Contributions, des P.T.T., des Ponts et Chaussées ainsi que des services agricoles. Remarquons que bon nombre d'employés de ces trois derniers services, qui étaient simples agents techniques, ont été élevés au grade de fonctionnaires. Aux chiffres ci-dessus, il convient d'ajouter le nombre des employés occupés à la Caisse d'Epargne, aux Assurances sociales et aux Caisses régionales de maladie, soit 279.

A plusieurs reprises, diverses instances publiques, tel le Conseil d'Etat, ont insisté auprès du pouvoir exécutif en vue d'une réduction massive du nombre de fonctionnaires. Ces interventions n'ont pas eu de résultats substantiels jusqu'à présent, sinon dans le secteur des employés temporaires.

De nombreux intérêts s'opposent, en effet, à une telle réduction. A notre avis, il importerait davantage d'attacher plus d'importance à la formation et à la valeur professionnelles des fonctionnaires et de donner aux bons éléments plus l'occasion de faire preuve d'initiative et d'intelligence dans la gestion des affaires.

Le nombre des employés dans les communes importantes du pays s'est également accru depuis la guerre. Nous citerons, à titre d'exemple, la municipalité de Luxembourg où le nombre d'employés, qui était, avant la guerre, d'environ 305, atteint maintenant quelque 600 employés. Dans ce dernier chiffre sont comptées cependant environ 200 personnes qui étaient déjà employées en qualité d'artisans et qui ont été incorporées dans le cadre des employés

Notons, à titre indicatif, que le nombre des assurés à la Caisse des employés communaux s'est élevé en 1951 à 1.882.

Aux chemins de fer aussi, le nombre des agents actifs atteint un chiffre respectable en dépassant 5.000 au 31 décembre 1951.

En ce qui concerne le nombre des employés des secteurs privés, les statistiques ci-dessus nous révèlent une très forte augmentation. Celle-ci s'explique par le nombre sans cesse grandissant d'entreprises commerciales ou industrielles, ainsi que par la complexité des affaires en général. En 1950, le nombre des employés privés en activité de service dépassait 10.000.

Pour se faire une idée complète de l'importance numérique du groupe des fonctionnaires et employés publics et privés, il faut tenir compte également du nombre des retraités.

Le nombre total des pensionnés de l'Etat s'élevait au 31 décembre 1950 à 2.080; celui des employés communaux atteignait, vers la même époque, 650 et celui des employés privés, y compris les employés temporaires de l'Etat, dépassait 1.450. En y ajoutant le personnel retraité des chemins de fer, soit 4.337 (y compris les veuves et orphelins), l'on constate que le nombre des fonctionnaires et employés retraités dépasse 8.500.

Enfin, en totalisant l'effectif des fonctionnaires et employés en activité et celui des pensionnés, on peut estimer à plus de 30.000 personnes l'importance numérique de ce groupe.

En ce qui concerne la situation matérielle des fonctionnaires et employés, il convient de relever que la plupart ne disposent pour vivre que de leurs traitements. Un certain nombre, parmi ceux des cadres supérieurs, ont de la fortune; beaucoup ont quelques économies. Les traitements des fonctionnaires ont subi divers redressements à la suite du renchérissement général qui s'est produit après chacune des deux guerres mondiales. Les traitements et indemnités des fonctionnaires publics, en particulier, ont subi, depuis 1919, diverses adaptations au coût de la vie. Rappelons à cet égard que le principe de l'adaptation d'une certaine partie des traitements à l'indice du coût de la vie fut introduit par la loi du 9 août 1921, et c'est depuis 1929 que l'intégralité des traitements, tels qu'ils étaient fixés par la loi du 29 juillet 1913, a été constamment adaptée aux fluctuations du coût de la vie.

Au surplus, en vue de tenir compte de l'évolution qui s'est opérée, depuis 1913, dans le genre de vie des fonctionnaires et qui fatalement a grevé leur budget, le législateur est intervenu, à diverses reprises, pour majorer les traitements de 1913. Ces derniers subirent ainsi jusqu'en 1948 une majoration globale de 15 p. c. sur les taux de 1913, en dehors de l'adaptation des traitements au coût de la vie.

C'est en 1948 qu'une révision générale des traitements a eu lieu, en vertu de la loi du 21 mai 1948, modifiée par celle du 16 janvier 1951.

Cette législation a amélioré la situation matérielle des fonctionnaires. Elle a réalisé une revalorisation de la fonction publique par le fait qu'en dehors de l'adaptation à l'indice du coût de la vie, elle a cor-

rigé l'échelle des traitements à la base, les traitements des groupes inférieurs ayant été relevés antérieurement déjà.

En ce qui concerne la rémunération des employés du secteur privé, nous remarquons qu'elle a subi divers ajustements, depuis la Libération.

C'est ainsi que le traitement mensuel minimum des hommes âgés de vingt et un ans et plus a été porté successivement, par voie légale, depuis le 31 décembre 1944, à fr. 1.750, 2.400, 3.100, 3.500 et 4.200. De même, les appointements mensuels minima des femmes ont été fixés à 80-90 p. c. de ceux établis pour les hommes, les conditions de travail et de rendement étant les mêmes. Toutefois, à partir du 18 août 1951, le taux de 80 p. c. a été abrogé et celui de 90 p. c. demeure seul applicable. Enfin la situation matérielle des fonctionnaires et employés a été favorablement influencée par l'instauration, en 1951, d'une caisse d'assurance-maladie.

Il nous paraît intéressant maintenant de connaître le montant total des rémunérations touchées par l'ensemble des fonctionnaires et employés tant du secteur public que privé.

D'après les statistiques publiées par le Service d'Etudes, au Ministère des Affaires économiques, le montant global des traitements bruts touchés par les employés privés en 1950 s'est élevé à fr. 784.074.741; celui des fonctionnaires et employés temporaires de l'Etat, des services publics et des communes, y compris celui des agents des chemins de fer, a atteint fr. 1.150.701.693. En y ajoutant le montant des prestations familiales, l'on obtient, pour le secteur public et le secteur privé, la somme totale de fr. 2.001.079.841.

Le montant des pensions touchées pendant l'année 1950 s'est élevé :

à fr. 38.085.372 pour les employés privés;

à fr. 161.167.785 pour les fonctionnaires et employés des pouvoirs publics;

et à fr. 207.945.324 pour les agents des chemins de fer;

soit au total : fr. 407.198.481.

### Les agriculteurs

Passons maintenant en revue les agriculteurs.

Contrairement à ce que nous venons de constater en ce qui concerne l'évolution de l'effectif des fonctionnaires et employés, nous observons, depuis plus de soixante-dix ans, une diminution continue de la population agricole. Cette dernière compte actuellement quelque cinquante mille personnes, ce qui correspond à 17 p. c. de la population totale du pays, contre 53 p. c. en 1871.

Si l'on tient compte spécialement de la population rurale active proprement dite, l'on remarque que celle-ci a fléchi continuellement depuis le dernier quart du siècle dernier. De 1871 jusqu'en 1947, en effet, elle a perdu 30,5 p. c. de son effectif; elle représente 22 p. c. du nombre total de la population active (1).

Par contre, la population industrielle et urbaine a évolué en sens opposé, au cours de la même période. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas particulier au Luxembourg. Il est un fait que la campagne a diminué dans presque tous les pays, à mesure que le progrès technique s'est développé et généralisé.

La désertion rurale, au Luxembourg, a été signalée dès la fin du siècle dernier. Dans un rapport sur l'agriculture dans le Grand-Duché de Luxembourg, datant de 1889, il est question de l'exode rural et « des fils des cultivateurs, poussés par l'ambition des parents, qui veulent avoir un emploi, ou bien qui courent au commerce et à une industrie quelconque ».

Depuis lors, cette situation n'a cessé de s'aggraver et les fils de cultivateurs qui abandonnent les travaux des champs pour embrasser des carrières libérales ou pour d'autres occupations dans l'industrie ou dans le commerce sont devenus de plus en plus nombreux.

En consultant les statistiques concernant la répartition de la population active suivant la position sociale, nous observons que, de 1907 à 1947, le nombre de patrons agricoles a diminué de plus d'un tiers et que celui des membres de famille aidants a fléchi de plus de 20 p. c.

Il est cependant encourageant de constater que la réduction de la population rurale n'a pas entraîné une diminution de la production. Ce fait réconfortant est dû, en grande partie, à la politique agricole poursuivie systématiquement au Grand-Duché depuis plus de cinquante ans, et consistant principalement dans l'encouragement à la production et l'orientation vers la valorisation des produits.

Cette politique a porté ses fruits et se reflète dans l'augmentation considérable du rendement et l'amélioration de la qualité des produits agricoles.

Depuis 1947, la valeur brute des principaux produits agricoles n'a cessé d'augmenter. Elle a atteint en 1951 la somme appréciable de 2,2 milliards contre 1,6 milliard de francs en 1947. Par rapport à celle d'avant-guerre, la valeur brute totale a plus que triplé. Son indice en 1951 s'établit précisément à 383,2 (2).

(1) « Les aspects économiques de l'agriculture du Grand-Duché de Luxembourg » par J.-P. BUCHLER, dans *Bulletin trimestriel de la Société belge d'Etudes et d'Expansion*, n° 144, p. 102. Voir également : « La population active du Grand-Duché de Luxembourg », *Bulletin 122 du Service d'Etudes*, 1950.

(2) *L'économie luxembourgeoise en 1951*, p. 86. Service d'Etudes, Ministère des Affaires économiques.

Le revenu brut de l'agriculture peut être estimé à 1,25 milliard de francs, ce qui représente 12 à 15 p. c. du revenu national.

La majeure partie des gains réalisés par l'agriculture provient de la production du lait et du beurre.

La production du lait a atteint, en 1951, le chiffre-record de 168 millions de litres. Elle dépasse celle de 1950 de 7,3 p. c. et celle de 1937 de 17,4 p. c. La production du beurre est en augmentation depuis la Libération : 3.450 tonnes ont servi à la consommation intérieure contre 3.225 tonnes en 1950. Pendant l'année 1951, elle s'est élevée à 3.800 tonnes.

Au point de vue de l'approvisionnement, la production agricole, dans son ensemble, couvre 80 p. c. des besoins alimentaires du pays. Les 20 p. c. manquants se rapportent aux denrées non produites dans le pays, comme le sucre, les huiles végétales, le café, etc.

La politique gouvernementale se manifeste encore dans le domaine des prix agricoles et dans l'écoulement des produits sur le marché intérieur.

La question des prix est devenue, en effet, d'une importance primordiale. Nous n'en sommes plus à l'époque où le paysan avait pour but essentiel de produire en vue de la satisfaction de ses besoins propres et où la vente des produits ne jouait qu'un rôle secondaire. Actuellement, où les questions d'argent priment, le cultivateur cherche avant tout à produire et à vendre à des prix aussi rémunérateurs que possible.

Or, les prix des principaux produits agricoles tels que la viande, le blé panifiable, le lait et le beurre sont fixés par l'Etat, en collaboration avec les représentants de l'agriculture, de telle manière qu'ils couvrent les frais de production et laissent un bénéfice raisonnable au cultivateur.

Grâce au système des subsides dits structurels, ces prix sont maintenus dans certaines limites pour éviter toute hausse excessive de l'indice du coût de la vie.

En présence des résultats favorables enregistrés dans le domaine de la production et de la vente, l'agriculteur luxembourgeois se rend de mieux en mieux compte de la rentabilité de son entreprise; il est sûr de l'écoulement de ses produits à des prix rémunérateurs et n'assume plus qu'un minimum de risques personnels. Il peut donc envisager l'avenir avec plus de confiance qu'autrefois, et investir, en sécurité, une partie de son gain en vue du perfectionnement de son entreprise. D'année en année, le cultivateur luxembourgeois a modernisé ses moyens de production par l'acquisition de tracteurs ou de motoculteurs.

Le nombre de tracteurs utilisés dans les entreprises agricoles a continuellement augmenté au cours des cinq dernières années, comme l'attestent les chiffres suivants :

1937 .....	30
1947 .....	486
1948 .....	642
1949 .....	880
1950 .....	1.418

Il paraît que les chiffres de 1951, qui ne sont pas encore définitivement établis, ont dépassé ceux de 1950 de quelque 250 unités.

L'utilisation des machines engendre forcément un changement des méthodes de travail et exige des connaissances techniques de plus en plus grandes; d'où la tendance à développer toujours davantage l'enseignement agricole. D'ailleurs, à voir la fréquentation croissante des écoles agricoles depuis quelques années, on peut conclure que le métier d'agriculteur jouit d'un véritable regain d'intérêt.

Mais la conséquence la plus heureuse de la politique agricole est le relèvement incontestable du niveau de vie des agriculteurs en général. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer les signes extérieurs de bien-être qui se multiplient à la campagne depuis bon nombre d'années :

Construction et aménagement de plus en plus rationnels, confortables et hygiéniques des maisons d'habitation et de leurs dépendances, transformation des besoins alimentaires et vestimentaires ainsi que du comportement en général dans le sens d'un raffinement inconnu auparavant; développement aussi des dépenses somptuaires et du goût des distractions urbaines. Comme autre indice de bien-être, il convient de citer le prix de la terre et le montant des dépôts dans certains établissements de crédit, et peut-être aussi le fait que les filles des cultivateurs renoncent de plus en plus à se placer comme servantes en ville, cet emploi étant considéré comme en desous de leur condition sociale.

Il apparaît ainsi indéniable que la condition économique et sociale du rural est en pleine évolution. L'individualisme farouche qui caractérisait le paysan luxembourgeois d'autrefois perd de plus en plus ses droits. Il fait place à un esprit plus social qui se traduit par l'incorporation de plus en plus intime du métier d'agriculteur dans l'économie générale et par les projets d'instauration d'un système de sécurité sociale garantissant les vieux jours du chef d'entreprise rurale et des siens.

#### **Les commerçants et artisans**

Après avoir examiné la situation des cultivateurs, nous étudierons celle des commerçants et artisans.

Ces deux groupes sont généralement considérés comme formant le noyau de la classe moyenne.

Il n'existe malheureusement pas de documentation officielle permettant de connaître avec précision la structure économique de ces deux groupes ou même leur effectif.

En ce qui concerne les artisans, nous savons que l'Office de la Statistique générale entreprend en ce moment, avec le concours de la Chambre des Métiers, une enquête approfondie en vue d'obtenir des renseignements très détaillés notamment sur la composition numérique et structurelle de l'artisanat luxembourgeois, sur l'état de la production artisanale et de la distribution.

Pour le moment, il faut donc se contenter d'indications plutôt fragmentaires et souvent approximatives.

D'après des renseignements statistiques émanant de la Chambre de Commerce et datant de 1951, les entreprises commerciales se répartissent de la manière suivante entre les divers secteurs du commerce :

commerce de gros .....	428
commerce de détail .....	4.618
restaurants, hôtels, pensions, auberges, cafés ..	2.787
transports .....	586

ce qui donne un total de ..... 8.419 entreprises

Il convient d'y ajouter quelque 3.000 à 4.000 aidants et membres de la famille qui interviennent dans la gestion de ces entreprises.

Il y a évidemment dans ce total des doubles emplois provenant du fait que des entreprises exploitent à la fois plusieurs branches commerciales. Il en est ainsi en ce qui concerne notamment les 2.787 restaurants, cafés et auberges, dont plus de 270 exploitent en même temps une épicerie et 179 tiennent d'autres commerces.

C'est le commerce de détail qui s'est particulièrement développé surtout pendant et après la période d'entre les deux guerres.

Voici comment les 4.618 entreprises de détaillants se subdivisent, d'après la nature des activités :

Habillement .....	460
Cuirs et chaussures .....	158
Alimentation .....	1.976
Quincaillerie, articles de ménage, etc.	208
Papeterie, maroquinerie, parfums, etc.	247
Pharmacie, droguerie .....	78
Bijouterie, horlogerie, optique .....	32
Vélos, machines, etc. ....	104
Divers .....	45

Total : 3.308

Ces entreprises tiennent magasin.

Le groupe de loin le plus nombreux est celui des commerçants de la branche alimentaire.

Les 1.108 autres entreprises ne tiennent pas magasin. Parmi celles-ci figurent 110 dépositaires de bière

et limonadiers, 253 marchands de bestiaux et produits agricoles, 108 laitiers, 173 agents d'affaires et 388 représentants de commerce. L'intensification du commerce de détail a été favorisée, au Grand-Duché, par le développement rapide de l'industrie sidérurgique et par l'accroissement et l'enrichissement de la population tant urbaine qu'agricole.

L'on sait que l'établissement d'une entreprise commerciale au Luxembourg est soumis à une autorisation préalable. Les seules conditions prévues légalement pour l'octroi de cette autorisation sont l'honorabilité et la moralité professionnelles. L'autorisation est refusée pour l'ouverture de succursales, de magasins à prix unique, de bazars et de coopératives. Mais, ni la capacité professionnelle, ni la situation financière ne sont considérées comme critères pour l'exercice de la profession de commerçant.

C'est pendant les premières années après la guerre, où l'activité commerciale était considérée comme particulièrement lucrative, que le nombre de commerçants-détaillants s'est multiplié d'une manière vraiment pléthorique.

Il semble aussi que c'est par réaction contre les restrictions imposées par l'occupant en matière de création d'entreprises qu'un si grand nombre de commerçants se soient établis à ce moment.

Dans beaucoup de cas, c'étaient des personnes sans aptitudes ni connaissances spéciales, qui cherchaient à ouvrir une petite boutique dans l'espoir de s'enrichir le plus rapidement possible et de s'assurer ainsi une indépendance sociale.

Le nombre d'autorisations accordées par le Ministère des Affaires économiques en 1949 dépasse 1.500 et atteint près de 2.000 en 1950. Depuis lors, le mouvement est loin de s'arrêter; chacun des dénombrements effectués par ce ministère en accuse la progression.

Aussi peut-on constater que les moindres bourgades, qui autrefois ne comptaient pas de boutiques, en sont désormais bien pourvues.

La plupart des commerçants dans les petites agglomérations ne sont guère ou pas spécialisés; ils réunissent derrière leur comptoir toute une gamme d'articles plus ou moins disparates, depuis le fil à coudre jusqu'au saucisson fumé. Pour beaucoup de ces boutiquiers, le commerce n'est qu'une profession d'appoint.

Cette multiplication continue de maisons de commerce suscite les doléances des organismes professionnels intéressés, qui ne cessent de se plaindre de l'encombrement dans la branche du commerce de détail où se seraient introduits, surtout au cours de la période de reprise économique, des éléments ne possédant ni les connaissances professionnelles, ni l'expérience indispensables et qui constitueraient une véritable nuisance. Comme remède, les organismes professionnels proposent de modifier la législation actuelle sur les autorisations de faire le commerce, en

y introduisant notamment le critère de la capacité basée sur un système de formation professionnelle appropriée et obligatoire.

Telle est la situation numérique des commerçants. Nous ne sommes guère informés avec plus de précision en ce qui concerne le nombre d'artisans.

Si l'on se réfère au recensement de la population au 31 décembre 1947, il y avait à cette époque 7.383 patrons artisanaux. Comme ce chiffre comprend également un certain nombre de petits industriels, il convient de le réduire légèrement et de le ramener à 7.300 environ.

Nous ne tenons pas compte, ici, ni des compagnons, ni des apprentis-artisans.

D'après les renseignements émanant de la Chambre des Métiers, il y aurait 15.000 compagnons et apprentis occupés dans les entreprises artisanales. En y ajoutant un nombre égal, à peu près, de personnes occupées, comme membres de la famille, dans ces entreprises, l'artisanat luxembourgeois occuperait plus de 37.000 personnes, ce qui représenterait environ 13 p. c. de la population du pays.

Voici comment le nombre de patrons se répartit entre les divers secteurs professionnels de l'artisanat :

construction .....	1.308
ouvraison des métaux .....	1.145
ouvraison du bois .....	1.004
alimentation .....	1.094
habillement .....	1.949
autres métiers .....	883
	7.383

Si nous considérons les principaux métiers, nous y relevons, d'après le recensement de 1947, l'effectif patronal suivant :

plafonneurs .....	167
peintres .....	487
couvreurs .....	109
entrepreneurs, maçons .....	392
électro-installateurs .....	174
ferblantiers .....	114
mécaniciens d'autos .....	130
serruriers .....	151
forgerons .....	288
horlogers .....	78
menuisiers .....	728
charrons .....	181
boulangers .....	459
bouchers .....	425
modistes .....	115
couturières .....	647
tailleurs pour hommes et pour dames .....	583
cordonniers .....	524
coiffeurs et coiffeuses .....	560

Rappelons qu'au Grand-Duché, la profession d'artisan n'est pas libre. Tout artisan désirant s'établir en qualité de maître, doit avoir subi au préalable l'examen de maîtrise. Et pour pouvoir se présenter à cet examen, il faut avoir passé avec succès l'examen de fin d'apprentissage et exercé le même métier pendant cinq ans comme compagnon. Lorsque nous suivons l'évolution numérique de l'artisanat au cours des cent dernières années, nous constatons, comme nous l'avons déjà fait précédemment, que, dans son ensemble, l'effectif des patrons-artisans n'a pas suivi la même courbe ascendante que celle des commerçants-détaillants.

D'après le recensement de 1846, en effet, il y avait 6.326 maîtres-artisans et en 1862, il y en avait 7.127. Depuis lors jusqu'en 1947, ce chiffre n'a donc pas subi de changement considérable. Nous savons cependant qu'à la suite de l'évolution industrielle et technique survenue au cours des quarante dernières années, des modifications sensibles se sont produites dans l'effectif de certains métiers.

Lorsqu'on examine, à cet égard, les statistiques concernant le mouvement de la population active, l'on constate que le nombre de personnes occupées dans certaines branches artisanales est en forte diminution. Il en est ainsi particulièrement dans la cordonnerie, la charronnerie et la couture. Alors qu'en 1865, il existait 1.500 cordonniers et 910 en 1893, il n'y en avait plus que 524 en 1947 et seulement 500 en 1951. Par contre, le nombre de marchands de chaussures a augmenté et s'élève à 150, ce qui représente un marchand pour 2.000 habitants.

Parmi les autres métiers dont l'effectif a diminué plus ou moins, citons les ferblantiers, les serruriers, les forgerons, les tailleurs, les selliers ainsi que les charrons.

C'est là un phénomène que l'on peut observer dans la plupart des pays industrialisés où certaines branches artisanales sont en voie de disparaître, d'autres sont frappées de crises plus ou moins durables. Ce sont les conditions actuelles de production et d'échange qui en sont la cause. Grâce aux progrès techniques, la production s'est presque complètement mécanisée et tend à devenir de plus en plus automatique et collective. De même, la consommation s'est transformée dans le sens de l'uniformisation et de la standardisation, au détriment de la fantaisie individuelle et de la qualité. Mais, si défavorables soient-elles, ces conditions économiques nouvelles offrent également aux artisans des possibilités de travail et d'extension inexistantes autrefois, en créant des métiers dont la viabilité est certaine. Il en est notamment ainsi dans le domaine de l'électricité et de l'automobile.

Et puis, il y a certaines branches artisanales, comme celles de la mode et des produits essentiellement de qualité, où la main de l'artisan demeure indispensable et où la machine perd ses droits.

Notons enfin qu'un certain nombre de professions artisanales ont vu augmenter leur effectif par rapport à celui d'avant-guerre. Il en est ainsi des boulangers-pâtisseries, des bouchers et traiteurs, des menuisiers, des bijoutiers ainsi que des mécaniciens-dentistes.

Après nous être rendu compte de l'importance numérique des commerçants et artisans, il est intéressant d'examiner leur situation économique. Il est indéniable qu'après la Libération s'ouvrit pour les commerçants une période d'activité intense, malgré les incertitudes et les difficultés qu'ils rencontraient, au début, au point de vue du réapprovisionnement.

L'importance des besoins à couvrir et l'absence presque complète de concurrence sur le marché intérieur leur permettaient de maintenir, durant plusieurs années, leur mouvement d'affaires à un rythme qui, dans bien des cas, n'avait guère été atteint avant la guerre.

Les prix étaient strictement réglementés jusqu'en 1947 et la plupart des articles de consommation étaient rationnés. Or, chose curieuse, le rationnement même contribua à entretenir constamment, sinon à accélérer, le courant des transactions, et à écouler les derniers « rossignols » de la période de guerre. D'autre part, le relèvement graduel du pouvoir d'achat de la masse des consommateurs favorisa également la vente. Au surplus, les prix allaient en ascendant et le bénéfice, basé généralement sur une marge stable, se développa parallèlement. Ce n'est qu'à partir de 1948, lorsque la plupart des besoins étaient satisfaits et qu'à la suite de la libéralisation des échanges la concurrence commença à jouer son rôle régulateur, qu'une certaine contraction du marché se produisit. En plus, les dévaluations monétaires de 1949 perturbèrent quelque peu le mouvement des affaires. Mais ce dernier fut à nouveau favorablement influencé par les événements de Corée qui déchaînèrent un véritable rush à la consommation et une certaine spéculation boutiquière, surtout dans les secteurs des produits alimentaires et des textiles. Cette effervescence des affaires fut suivie d'un certain tassement qui continue à se manifester actuellement.

Pour les artisans, et particulièrement pour ceux de la branche du bâtiment, la période après la Libération, pendant laquelle se situe la reconstruction des régions dévastées, offrit une occasion inespérée de travail et de gains. Notons, à cet égard, que treize corps de métiers avec plus de 2.000 artisans et 392 entrepreneurs ont pu ainsi trouver du travail. Plus de 2.230 millions de francs ont été payés pour couvrir les frais de la reconstruction, dont la moitié a été attribuée aux entrepreneurs de construction. Mais, dès que les besoins extraordinaires de la reconstruction furent satisfaits, l'on constata un ralentissement dans quelques métiers, qui dura jusqu'au moment où la bâtisse reprit son cours normal.

Cependant, depuis un certain temps, l'on parle sans cesse du fléchissement des affaires dans l'artisanat en général. Il en est particulièrement ainsi en ce qui concerne la menuiserie, durement atteinte par la concurrence étrangère.

Il serait évidemment fort intéressant de pouvoir mesurer tous ces phénomènes et de montrer comment ils ont influencé la situation matérielle des commerçants et artisans, depuis les six dernières années.

Hélas! en l'absence d'une enquête et de données statistiques spéciales s'étendant sur une série d'années, il est fort difficile de se faire une image parfaite à ce sujet.

Il y a évidemment certains faits et indices qui permettent de se rendre compte du degré de bien-être acquis depuis la Libération par tels commerçants ou artisans. Que de fois n'entend-on pas dire que des bouchers, des marchands de tissus et de chaussures sont devenus riches en quelques années, après la guerre, ont acquis de belles propriétés et se déplacent dans des autos de luxe?

Tout cela est bien visible et ces signes extérieurs de fortune ne trompent pas. Mais il serait exagéré de considérer ces exemples comme la règle.

Aussi, pour apprécier la situation économique des commerçants et artisans, faut-il recourir à des critères plus objectifs, tel le nombre des faillites et protêts ou le rendement de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Voici comment le nombre des faillites et protêts a évolué depuis la Libération par rapport à celui d'avant-guerre.

#### Nombre des protêts et faillites

1937 .....	1.325	32
1938 .....	1.225	26
1945 .....	1	—
1946 .....	37	1
1947 .....	76	9
1948 .....	236	11
1949 .....	638	14
1950 .....	563	11
1951 .....	935	18

Le nombre des protêts de 1951 et 1949 est le plus élevé depuis la Libération; il n'atteint cependant pas celui d'avant-guerre.

Quant à la valeur des protêts, notons que celle de 1951 est supérieure à celle des deux années précédentes. Par contre, le nombre de concordats est insignifiant.

L'impôt sur le chiffre d'affaires peut constituer une indication intéressante sur l'importance des transactions dont ont bénéficié le commerce et l'artisanat.

Remarquons cependant que les statistiques relatives à cet impôt comprennent, outre l'impôt sur le chiffre d'affaires, la taxe à l'importation. Le Service

d'Etudes du Ministère des Affaires économiques a procédé à une analyse détaillée des recettes provenant de la perception de cet impôt pour l'année 1950 et a obtenu les résultats suivants (1).

Le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble du commerce s'est élevé à 8.356 millions de francs en 1950, dont plus de 4 milliards reviennent au commerce de détail.

Ce sont les denrées alimentaires qui figurent en première place, aussi bien dans le commerce de gros que dans le commerce de détail. Notons que dans son intéressante étude sur le revenu national du Grand-Duché de Luxembourg, M. A. SCHWINNEN avait estimé le chiffre d'affaires du commerce de détail à 2 ou 2 1/2 milliards de francs pour l'année 1945 et à 5 ou 5 1/2 milliards pour 1946.

Le chiffre d'affaires réalisé par l'artisanat en 1950 peut être évalué à 2.684 millions de francs. Les artisans des secteurs de l'alimentation et du bâtiment ont enregistré le plus gros chiffre d'affaires avec respectivement 893 et 890 millions de francs.

Naturellement, tous les commerçants et artisans n'ont pas profité également de ce mouvement d'affaires. Il y en a qui ont gagné gros et fait fortune. Il y en a cependant aussi qui ont gagné relativement peu et se trouvent même dans une situation peu favorable, à en juger d'après des renseignements émanant de la Chambre de Commerce et de la Caisse de Pension des Artisans. Ces renseignements sont basés sur des statistiques fiscales qui établissent que 30 p. c. des petites entreprises commerciales et artisanales jouissent d'un revenu inférieur à fr. 50.000 par an. Il s'agit, en l'occurrence, surtout de boutiquiers de la campagne ou de localités d'importance moyenne. Parmi les artisans, ce sont de petits tailleurs et menuisiers, des couturières, coiffeurs et selliers qui éprouvent beaucoup de difficultés à se tirer d'affaire.

Toutefois, en examinant de plus près la situation de ces artisans et commerçants, il ne faut pas perdre de vue que le gain professionnel n'est pas toujours l'unique revenu dont ils disposent. Dans bien des cas, ils tirent de l'exploitation d'un lopin de terre ou d'occupations accessoires, un revenu supplémentaire qui arrondit quelque peu leur budget de ménage.

Mais, en ce moment, il n'y a pas que les petits artisans et commerçants qui se plaignent de la situation économique actuelle.

C'est dans l'ensemble des divers secteurs artisanaux et commerciaux que se manifeste un malaise général qui nous paraît être provoqué par un certain ralentissement des affaires et un gain réduit, particulièrement sensibles après l'euphorie des premières années d'après-guerre. Il faut savoir aussi que pendant cette période, beaucoup d'artisans, surtout ceux

du secteur de la bâtisse, ont fait des frais d'immobilisation qui dépassent les possibilités d'extension de leur entreprise et constituent une lourde charge pour eux en ce moment.

Aussi, les organisations professionnelles ne se lassent-elles pas d'alerter l'opinion publique et d'adresser une série de revendications aux pouvoirs publics, consistant à faire garantir la situation économique et sociale de la classe moyenne au même titre que celle des autres groupes professionnels. Leurs journaux réclament avec insistance des allègements fiscaux et font état des appréhensions que provoque chez les artisans et commerçants l'augmentation des salaires et charges sociales. C'est la question de la sécurité sociale qui les préoccupe particulièrement. Il est, certes, indéniable que la plupart des commerçants et artisans arrivés à l'âge normal de la retraite se trouvent dans une situation fort pénible qui n'est pas toujours due à leur imprévoyance, mais, en majeure partie, à la conjoncture économique.

L'on sait que les ressources personnelles dont ils disposent sont généralement fort restreintes, sinon inexistantes. Dans bien des cas, elles proviennent d'épargnes péniblement amassées et ont été investies dans le fonds de commerce ou dans l'outillage de leur atelier et n'ont pu servir à la constitution d'un capital pour les vieux jours.

Il est donc fort compréhensible que la majeure partie des commerçants revendique la création d'une caisse de pension similaire à celle qui a été récemment instituée en faveur des artisans.

Notons que ces derniers, depuis de nombreuses années, n'avaient cessé de réclamer la réalisation de l'assurance-pension. C'est en 1951 qu'ils ont eu satisfaction précisément par la loi du 21 mai, aux termes de laquelle tous artisans établis dans le Grand-Duché de Luxembourg pour leur propre compte sont assurés obligatoirement.

Tels sont les traits essentiels qui caractérisent l'évolution numérique et économique des deux groupes principaux de la classe moyenne luxembourgeoise.

### Les professions libérales

Il nous faut, pour terminer cette courte étude, examiner la situation des principales professions libérales.

Nous ne pouvons songer à en faire ici un exposé complet. A défaut de documentation suffisante, nous nous contenterons d'un aperçu d'ensemble permettant cependant de se faire une idée de l'importance numérique et de la situation matérielle de ce groupe. Constatons d'abord qu'il n'est pas très nombreux; mais il joue un rôle social considérable.

Tel que nous le délimitons, il comprend 131 avocats,

(1) *L'économiste luxembourgeoise en 1951*, pp. 117 et ss.

32 notaires, 237 médecins, 118 dentistes, 135 pharmaciens, dont 66 seulement avec officines (1), et quelque 80 architectes.

La profession libérale la plus typique est incontestablement celle de l'avocat. C'est une profession fort difficile et qui, pour être rentable, exige une longue pratique. Il est un fait bien connu qu'un avocat doit travailler au moins pendant une dizaine d'années avant d'avoir une étude d'une certaine importance. Et comme, d'autre part, il ne bénéficie d'aucune mesure de sécurité sociale, il doit, à défaut de fortune personnelle, se constituer un capital lui permettant de vivre, lorsqu'il ne pourra plus exercer sa profession. Ce qui n'est guère aisé à notre époque d'instabilité monétaire.

Le sort de la plupart de nos avocats pendant la guerre a été fort sombre.

Seuls quelque trente avocats sont restés en fonction. Parmi les autres, beaucoup ont été déportés et ont connu des années excessivement dures; quelques-uns sont parvenus à se caser, tant bien que mal, dans des entreprises privées dans le pays.

Après la Libération, la plupart ont dû refaire leur clientèle. Heureusement pour eux, les procès des inciviques foisonnaient et constituaient la principale source de revenus des avocats.

Désormais, les affaires ont repris leur cours plus ou moins normal d'avant-guerre.

Il est fort difficile d'être renseigné sur les revenus professionnels des avocats, aucune statistique fiscale n'étant encore publiée à cet égard. Toutefois, en se basant sur la statistique fiscale d'avant-guerre et sur des renseignements de source privée, l'on peut estimer, en moyenne, le revenu brut annuel d'une bonne étude à fr. 300.000 ou fr. 350.000. Il n'est pas tenu compte, dans ces chiffres, des revenus accessoires et étrangers à la profession proprement dite.

Il y a évidemment parmi les avocats des privilégiés touchant de très gros honoraires et qui gagnent davantage. A côté de ceux-ci, il y en a un plus ou moins grand nombre qui se trouvent dans une situation peu favorable. Tel est surtout le cas des jeunes avocats dont certains, faute d'affaires, quittent leur profession pour aller occuper un poste dans une administration publique ou privée.

La situation de nos 32 notaires n'est pas si fragile. Les notaires sont nommés à vie et leur nombre est limité. L'on sait que le notariat, au Grand-Duché de Luxembourg, a été réorganisé dès avant la guerre. Jusqu'alors les notaires, s'écartant du rôle que le législateur de 1841 leur avait assigné, étaient des pourvoyeurs de crédit. Ils sont devenus forcément les conseillers intimes de la masse de la population pour la conduite de ses affaires.

(1) Les autres sont ou bien proviseurs chez des pharmaciens établis ou bien droguistes.

C'est ainsi que les notaires parvinrent à recruter une clientèle nombreuse et fidèle parmi toutes les classes sociales et à amasser des dépôts considérables dans leurs coffres. Des abus ont été commis, des ruines en ont été la suite. Mais, en tout état de cause, il faut reconnaître que les notaires ont rendu de signalés services à nos populations agricoles, surtout au moment où le crédit public était quasi inexistant.

Depuis 1944, il est interdit aux notaires d'accepter des dépôts.

Néanmoins, la mission du notaire demeure très étendue. En dehors des fonctions inhérentes à sa charge, le notaire joue, dans beaucoup de cas, le rôle de conseiller d'affaires et de négociateur de ventes.

Il n'est guère aisé de connaître le rendement des diverses études de notaire. Il y a, dans certains centres urbains, des études fort importantes, occupant un personnel relativement nombreux, qui réalisent un chiffre d'affaires considérable. Il n'en est pas de même en général des études de campagne où le notaire travaille avec un clerc et une aide. Il y a évidemment aussi des études de campagne qui sont plus favorisées et dont les bénéfices sont très appréciables. A défaut de renseignements fiscaux précis, nous croyons, d'après nos calculs et estimations, pouvoir évaluer le revenu brut, pour l'ensemble du notariat, à quelque 35 millions de francs pendant l'année 1951.

En ce qui concerne les médecins et dentistes, au nombre total de 355, notons qu'ils comptent la majeure partie de leurs clients parmi les assurés sociaux. Ce n'est en somme que parmi les éléments indépendants de la population que les médecins peuvent encore recruter leur clientèle à plein tarif.

Actuellement, l'on compte plus de 210.000 personnes bénéficiant de l'assurance-maladie, sur une population totale de 290.992 habitants.

Voici le total des frais médicaux payés par les Caisses régionales et patronales de maladie du Grand-Duché de Luxembourg (1) (incl. frais de voyage et frais dentaires sans les prothèses) :

1945	.....fr.	16.168.622
1946	.....»	33.019.051
1947	.....»	39.855.019
1948	.....»	40.204.217
1949	.....»	44.627.102
1950	.....»	46.592.279

Quant aux pharmaciens, leur situation est quelque peu différente de celle des médecins. Elle en diffère d'abord au point de vue du nombre. Celui-ci est limité comme celui des notaires. En outre, aucune pharmacie ne peut être établie dans le Grand-Duché sans autorisation gouvernementale. En ce qui con-

(1) *Compte rendu de l'exercice 1950*, p. 50.

cerne la clientèle des pharmacies, ce sont les caisses de maladie qui en constituent la plus grande part.

Les frais pharmaceutiques et autres frais curatifs payés par ces caisses ont évolué de la manière suivante depuis 1945 (1) :

1945 .....	12,8 millions de francs.		
1946 .....	31,9	»	»
1947 .....	44,2	»	»
1948 .....	51,8	»	»
1949 .....	59,5	»	»
1950 .....	61,6	»	»

Disons un mot des architectes. L'on sait que le titre d'architecte n'est pas réglementé légalement au Grand-Duché. Cependant l'exercice de la profession est soumis à une autorisation gouvernementale, aux termes d'un arrêté grand-ducal du 14 août 1934.

Le texte législatif est muet sur les conditions à remplir par ceux qui désirent exercer la profession d'architecte. Seul l'article 3 dispose que l'autorisation ne peut être accordée qu'aux personnes qui présentent les garanties au point de vue de l'honorabilité et de la moralité professionnelles; ce n'est qu'après une instruction et sur l'avis dûment motivé à ces fins que l'autorisation est accordée. Les conditions de capacité et de formation professionnelles ne sont donc nullement réglées par la loi.

En pratique cependant, les autorisations ne sont accordées qu'à ceux qui sont titulaires d'un diplôme de fin d'études d'une école d'architecture.

Actuellement, un projet de loi est déposé à la Chambre des Députés, tendant à protéger le titre et la profession d'architecte.

Le nombre d'architectes travaillant pour leur propre compte s'élève à quelque quatre-vingts.

Au sortir de la guerre, la plupart des architectes ont immédiatement pu travailler à la réparation des dommages de guerre. Avec la reprise de la bâtisse, ils connurent une période de grande activité qui n'est pas près de finir.

Depuis 1947, le nombre des autorisations de bâtir n'a fait que grandir, comme l'attestent les chiffres suivants :

1947	1948	1949	1950	1951
—	—	—	—	—
445	599	986	1.050	1.149

Il paraît qu'il reste encore à construire environ 600 maisons pour remédier à la pénurie de logements qui règne actuellement.

On peut évaluer la valeur brute totale des nouvelles constructions édifiées depuis 1947 à plus de 2 milliards de francs.

Ces chiffres permettent de se faire une idée des gains réalisés par les architectes.

## CONCLUSIONS

En conclusion de cette courte étude, nous voudrions formuler quelques observations que l'examen des divers groupes professionnels nous a suggérées. Malgré l'imperfection de la documentation dont nous disposons pour mesurer l'importance économique de ces groupes, nous avons pu constater qu'au total la situation matérielle de ces derniers s'est notablement améliorée depuis la Libération et que pour certains elle est même relativement meilleure qu'avant la guerre.

A en juger d'après des signes extérieurs — le nombre d'autos de luxe qui encombrant les routes le dimanche, l'extension des dépenses somptuaires, la multiplicité des fêtes et réceptions —, on a l'impression que l'on vit en pleine prospérité.

Il faut cependant tenir compte du fait que le public, en général, dépense plus facilement qu'autrefois, et que les notions d'épargne et de la valeur de l'argent se sont profondément modifiées à la suite des diverses dépréciations monétaires dont nous avons fait l'expérience après les deux dernières guerres.

Et pourtant l'on entend dire bien souvent que la plupart des gens, surtout dans la classe moyenne, vivent au-dessus de leurs moyens.

L'on constate, en outre, que l'évolution économique actuelle inquiète beaucoup certains secteurs professionnels.

A voir ceux-ci se passionner pour leur sécurité sociale, on croirait qu'ils ne comptent plus suffisamment sur eux-mêmes et sur le rendement possible de leurs entreprises.

Qui aurait pensé, il y a une trentaine d'années, que des professions indépendantes s'adresseraient à l'Etat pour s'assurer contre les risques de maladie ou de vieillesse, au même titre que les fonctionnaires ?

Or, c'est là une des préoccupations majeures de bien des artisans-commerçants et cultivateurs.

Comme, finalement, ceux-ci ont sans cesse recours à l'Etat pour surmonter la crise d'adaptation qu'ils subissent en ce moment, nous craignons fort qu'à la longue, ils ne perdent, dans une large mesure, la notion du risque personnel et l'esprit d'initiative qui sont le fondement de l'entreprise privée, et ne s'acheminent irrésistiblement vers le fonctionariat.

(1) *Op. loc. cit.*, p. 50.

## LE SYSTÈME BANCAIRE LUXEMBOURGEOIS 1941-1951

Le Commissariat au contrôle des Banques du Grand-Duché a condensé, dans une publication intitulée *Le système bancaire luxembourgeois 1941-1951*, certains résultats des travaux et des études qu'il a entrepris, dans le domaine du crédit. Le *Bulletin d'Information et de Documentation* est heureux de pouvoir en reproduire ici l'essentiel avec l'autorisation du Commissariat.

\* \* \*

### L'arrêté du 17 octobre 1945 et la surveillance du crédit

L'arrêté du 17 octobre 1945 qui institue le contrôle bancaire au Grand-Duché s'inspire de soucis bien connus. Pour le Gouvernement luxembourgeois, le premier de ceux-ci se rapportait, après la guerre, à la conduite de la politique financière; il a abouti non à édicter « des règles précises affectant la gestion de l'entreprise bancaire », mais à confier aux banques agréées l'exécution et la surveillance de certaines mesures prises dans le cadre de cette politique.

« On ne concevrait guère ces délégations limitées de pouvoir sans que l'Etat ne fût doté d'un droit de regard sur ses mandataires, dit le Commissariat. Au Luxembourg, les législations sur le contrôle des changes, l'échange monétaire, le recensement des titres ont investi la majorité des banques d'attributions importantes dans l'intérêt de la prompte évacuation des affaires. Sans préjudice d'autres contrôles organisés par la loi, le Commissaire au Contrôle des Banques est investi d'une compétence générale ou subsidiaire quant à la surveillance de ces opérations... » Au vrai, au cours des premières années, l'activité du Commissariat fut essentiellement absorbée par l'organisation et le contrôle des opérations d'échange monétaire et de recensement des titres. Il a également coopéré à l'exécution de conventions internationales portant sur le déblocage et la validation d'avoirs à l'étranger de résidents luxembourgeois.

L'arrêté de 1945 a donc « essentiellement une portée institutionnelle. Il crée l'organe de surveillance par une législation de cadre, sans réformer ni le système bancaire ni ses opérations. »

Le second objectif essentiel poursuivi par le législateur de 1945 a été d'ordre documentaire et statis-

tique. La charte de la surveillance du crédit oblige les banques à fournir au Commissariat tout « renseignement utile à l'appréciation et à la conduite de la politique financière générale ».

Les établissements de crédit doivent adresser à l'organe de contrôle, des situations périodiques établies suivant un schéma strictement défini par le Commissariat. Les renseignements ainsi obtenus éclairent les autorités surtout sur l'évolution des éléments quantitatifs du crédit, mais « des recoupements et des informations complémentaires permettent, dans une mesure restreinte, l'appréciation de certains éléments qualitatifs ».

La protection de l'épargne, qui est la plupart du temps à l'origine des contrôles bancaires, n'a pas inspiré au même point le législateur luxembourgeois, parce que les contingences ne le rendaient pas nécessaire. Le souci de cette protection est cependant exprimé dans le préambule de l'arrêté fondamental. Il trouve par ailleurs « une application dans l'obligation imposée aux banques organisées sous forme de sociétés d'effectuer les dépôts et publications légaux suivant un schéma déterminé, dérivé d'ailleurs de la situation périodique visée plus haut. Le législateur a voulu que le déposant, l'épargnant, l'actionnaire même, trouvent dans les bilans et comptes publiés par les banques en vertu de la loi, un minimum de renseignements suffisamment diversifiés et précis ».

Toutefois, « la publication des bilans ne vise que les sociétés auxquelles la loi sur les sociétés commerciales en fait l'obligation ».

Le Commissariat estime qu'à l'occasion de modifications qui seraient apportées à l'arrêté de 1945, il faudrait « prescrire à toutes les banques, quelle que soit leur forme juridique, la publication de bilans périodiques ».

Le Commissariat « est tenu au secret professionnel en ce qui concerne les renseignements sur des situations particulières qu'il recueille au cours de ses investigations. A l'égard des administrations publiques, l'usage des renseignements recueillis se limite à ce qui est requis pour la poursuite des buts de l'institution ».

La compétence du Commissariat s'étend aux banques, aux entreprises privées d'épargne, aux entreprises privées de crédit hypothécaire ainsi qu'à toutes autres entreprises qui reçoivent habituellement des

dépôts à vue ou à court terme en vue de les affecter pour leur propre compte à des opérations de crédit ou de placement.

Le critère fondamental qui détermine cette compétence « est le fait pour l'établissement d'accepter des fonds de tiers pour les remployer ensuite en prêts. Actuellement, le titre de banquier n'est pas protégé et l'ouverture d'une banque n'est soumise à d'autres restrictions que celles qui découlent de l'arrêté du 14 août 1934 soumettant l'exercice de certaines professions à une autorisation gouvernementale. C'est ainsi qu'un courtier, qui se donnerait le titre de banquier et qui bornerait son activité à des opérations de courtage, ne serait pas soumis au contrôle des banques. »

A cet égard aussi le Commissariat est d'avis, qu'à l'occasion de la réforme annoncée du régime des autorisations de commerce, il conviendrait « de tenir compte de la nature particulière du commerce de banque. Il paraîtrait indiqué de définir et de protéger le titre de « banque » et de « banquier ». La prescription d'un capital minimum figure parmi les conditions auxquelles on devrait soumettre l'ouverture d'une banque. Des conditions spéciales devraient régir l'installation de succursales de banques étrangères. »

La surveillance du Commissariat se greffe, pour certains établissements et sans faire double emploi, sur d'autres contrôles définis par la loi. « C'est ainsi que la Caisse d'Epargne a son Commissaire de Gouvernement comme la Banque Internationale a le sien à raison de son privilège d'émission, et que les caisses agricoles sont soumises à des vérifications de la part du Service agricole. »

Cette réglementation est complétée par des dispositions pénales. Le Commissaire peut infliger des amendes et sanctionner des fautes professionnelles graves. Un recours est ouvert à l'intéressé devant le Ministre des Finances et ensuite devant le Conseil d'Etat.

\* \* \*

#### **Le système bancaire luxembourgeois sous l'occupation allemande**

Les conséquences des réformes que l'administration civile allemande avait imposées dès 1940, aussitôt le cours légal exclusif du mark allemand introduit, n'étaient pas totalement supprimées au moment où le Commissariat fut créé. Aussi celui-ci fut-il appelé à s'occuper d'une série de problèmes posés par la restauration financière d'après-guerre.

Ces réformes avaient été profondes. Le Reich avait liquidé la Caisse d'Epargne de l'Etat et le Crédit Foncier, dévolu la succession de ceux-ci à quatre caisses d'épargne régionales organisées sur le modèle allemand, étendu le réseau des agences de ces institutions et comprimé celui des banques de dépôt; il avait supprimé les succursales de banques étrangères ainsi que les petites banques privées luxembour-

geoises; il avait autorisé la Dresdner Bank et la Deutsche Bank à prendre des participations dans les deux principales banques de dépôt et autorisé l'ouverture de succursales de banques allemandes; il avait organisé le crédit professionnel sur le modèle allemand et interdit aux notaires d'accepter des dépôts; enfin, vers la fin de la guerre, il avait pris d'autres mesures tendant à accentuer la concentration.

En dépit des efforts faits par la population pour éviter que ses liquidités ne tombent sous la mainmise allemande, une grande partie des ressources des banques, fortement gonflées par l'accroissement des dépôts consécutif à une contraction de l'activité générale et à des réalisations forcées, prirent le chemin de l'Allemagne, sous forme d'avoir en banque ou d'obligations de la dette du Reich.

Ces exportations de capitaux posèrent, après la libération du territoire, un grave problème qui obligea le Gouvernement à accorder une aide financière à l'appareil bancaire, afin de lui « permettre de faire face à ses engagements, au moins dans la mesure où ceux-ci ne se trouvaient plus couverts par le fait de l'insolvabilité de l'Allemagne ».

Toutefois les banques durent contribuer « à la couverture de leurs engagements au moyen de l'accroissement de fortune qu'elles auraient réalisé depuis le 10 mai 1940 ». Sous ces réserves, l'arrêté du 14 octobre 1944 autorisa le Gouvernement à fournir aux établissements de crédit la contrepartie de leurs placements forcés en Allemagne.

« Eu égard à l'aménagement légal des conversions de comptes, le passif convertible en francs des différents établissements n'a pu être fixé définitivement et est soumis à des redressements. D'autre part, certains actifs des banques ne sont pas définitivement évalués. D'après les estimations du Commissariat au Contrôle des Banques, le coût final du règlement des placements forcés en Allemagne s'établit en principal au 18 octobre 1944 à 1.490 millions de francs. Les banques touchent en outre des intérêts intérimaires jusqu'au jour du règlement.

» Le financement du règlement du principal et des intérêts intérimaires courus depuis le 18 octobre 1944 a été effectué en ordre principal par la remise aux établissements intéressés de bons du Trésor à neuf mois et de bons de la Reconstruction à deux, trois et cinq ans. » Au 30 septembre 1951, ces bons figurent dans les actifs des établissements de crédit pour un montant de 1.229 millions.

\* \* \*

#### **Evolution des ressources et emplois bancaires depuis 1946**

Au cours des premières années de l'après-guerre, les efforts en vue de relever l'économie nationale ont, d'une part, gonflé les besoins de crédit et, d'autre part, fait progresser les ressources bancaires.

Au 31 décembre 1939, le montant des fonds de tiers était de 1.355 millions dans les établissements de crédit et de 300 millions auprès des notaires, soit 1.655 millions en tout. Au 30 septembre 1951, ce total s'élevait à 7.310 millions, après avoir progressé comme suit :

**Evolution des dépôts dans les établissements de crédit  
1946-1951**

Chiffres en fin d'année  
(en millions de francs)

	1946	1947	1948	1949	1950	1951 (*)
Dépôts à vue .....	1.880	2.277	2.306	2.432	2.327	3.295
Dépôts à terme .....	200	348	573	854	955	1.132
Dépôts d'épargne .....	2.097	2.185	2.381	2.736	2.854	2.883
Total...	4.177	4.810	5.260	5.922	6.136	7.310

(\*) Chiffres au 30 septembre.

Les fonds propres des établissements de crédit s'établissent, à la même date, à 325 millions, soit 4,30 % des dépôts à vue, à terme et des dépôts d'épargne, contre 3,11 % au 31 décembre 1946, 4,39 % à fin 1947, 4,10 % à fin 1948, 4,18 % à fin 1949 et 4,46 % à fin 1950. « L'indice moyen des fonds propres augmente donc, grâce surtout aux nouvelles réserves que les résultats favorables des exercices de l'après-guerre ont permis de constituer. »

Cette proportion est établie sur les chiffres relatifs à tous les établissements de crédit, y compris ceux de la Caisse d'Epargne qui, tout en ayant des dépôts supérieurs au total des dépôts des autres établissements, n'a pas de capital social, mais uniquement un fonds de réserve, cependant qu'elle jouit de la garantie de l'Etat. C'est pourquoi le Commissariat a calculé un coefficient moyen de couverture, compte non tenu des ressources propres et des fonds de tiers détenus par la Caisse d'Epargne.

« Pour l'ensemble des établissements de crédit du secteur privé, le rapport des fonds propres aux fonds de tiers s'établit dès lors comme suit : 5,27 % (fin 1946), 6,66 % (fin 1947), 5,90 % (fin 1948), 6,19 % (fin 1949), 6,68 % (fin 1950). L'évolution favorable qui se dégagait déjà de l'appréciation du coefficient moyen général se confirme. L'indice ne cesse de progresser; il se rapproche sensiblement de celui que le Compte Rendu de la Commission bancaire indique pour les établissements exploitant en Belgique. » Toutefois l'expansion de la masse des moyens d'action, notamment en compte à vue, enregistrée au cours des neuf premiers mois de 1951, a ramené depuis lors cet indice en dessous de 6 %.

L'évolution des principaux emplois de fonds des établissements de crédit se traduit dans le tableau suivant :

**Principaux emplois de fonds des établissements de crédit**

(en millions de francs)

Fin d'année	Disponibilités	Avoirs en banques et à court terme	Portefeuille-effets	Débiteurs divers		Portefeuille-titres
				gagés	non gagés	
1946 .....	275	580	595	648	506	1.663
1947 .....	566	1.158	670	788	712	1.574
1948 .....	637	1.419	1.258	974	856	1.546
1949 .....	655	1.407	1.560	1.142	934	1.543
1950 .....	407	1.038	1.359	1.881	798	1.504
1951 (*) .....	172	2.028	1.515	2.075	920	1.606

(\*) Chiffres au 30 septembre.

Ce tableau inspire au Commissariat des considérations dont voici l'essentiel.

1. De 1946 à 1950, les variations du crédit dispensé et des ressources bancaires ont suivi une tendance parallèle. Depuis le début de 1950, l'écart entre les courbes s'est élargi. Le déséquilibre entre les ressources du système bancaire et les crédits dispensés engendra une tension sensible sur le marché de l'ar-

gent. « Ces phénomènes, qui se manifestaient du reste à l'échelle continentale, amenèrent nombre de pays à prendre des mesures en matière de crédit. C'est ainsi que la politique de l'escompte a connu une véritable renaissance. Dans la plupart des cas, la hausse du loyer de l'argent se conjugua avec d'autres mesures tendant soit à restreindre directement les crédits, soit à élever le montant des réserves obligatoires des banques. »

Au Luxembourg, « les pouvoirs publics n'eurent pas à intervenir d'une façon formelle. Les restrictions que les établissements financiers s'imposaient contribuèrent à contenir utilement le recours au secteur bancaire et à prévenir le développement d'éléments inflationnaires dont la poussée n'aurait pas manqué de compromettre notre économie. »

2. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1947, le portefeuille-effets (effets de commerce, autres valeurs réescomptables et non réescomptables, acceptations de banque) a passé de 123 millions à 1.036 millions au 30 septembre 1951.

« La progression sensible de cette catégorie des emplois ne dénote cependant pas une utilisation plus suivie du crédit d'escompte. L'expansion est due en ordre principal à des opérations sur traites créées et payables à l'étranger. Ces opérations permettent aux établissements de crédit de faire l'emploi pour des durées très courtes de leurs excédents de trésorerie que les règles traditionnelles de prudence recommandent de maintenir à l'état presque liquide. »

3. Les engagements de l'Etat, sous forme de fonds et d'effets publics logés dans les établissements de crédit, proviennent essentiellement des règlements intervenus en 1947 entre l'Etat et les instituts financiers en ce qui concerne les placements forcés en Allemagne. Ces conventions traduisent « un effort contre une inflation de crédit d'une part et une inflation monétaire de l'autre ». Cette réglementation diffère toutefois de celles auxquelles on a abouti dans les pays voisins, notamment en France et en Belgique, pour neutraliser les séquelles de la guerre. « En effet, l'augmentation des dépôts en banque n'entraîne pas pour les établissements financiers l'obligation d'accroître en proportion leur portefeuille de fonds et d'effets publics. Il en est résulté que le coefficient de couverture en fonds et effets publics des banques n'a pas cessé de marquer une tendance à la régression. » Le 18 octobre 1944, ce coefficient s'établissait à 59,87 %. Au 31 décembre 1946, il était de 51,92 %; il a atteint successivement 39,10 %, 41,90 %, 38,91 %, 34,53 % à la fin de chacune des quatre années suivantes, et 27,34 % au 30 septembre 1951.

4. Les « emplois divers, c'est-à-dire notamment les avoirs disponibles des banques : encaisses en billets, soldes créditeurs à la Banque Nationale de Belgique, à la Caisse d'Epargne de l'Etat et aux chèques postaux ainsi que soldes des comptes auprès de leurs correspondants » ont assuré, d'une façon générale, une liquidité suffisante au regard des engagements des établissements de crédit.

5. Les législations relatives au contrôle bancaire prévoient presque toujours des coefficients de trésorerie ou de liquidité. « Pareilles dispositions ne sont pas inscrites dans la réglementation luxembourgeoise. Néanmoins, le volant de liquidité du système bancaire fait l'objet d'observations régulières et ses variations s'expriment par deux coefficients distincts

qui ont été chiffrés pour les besoins internes du Commissariat. »

Ces coefficients ont évolué comme suit de 1948 à 1950 (chiffres en fin d'année) :

Coefficients	1948	1949	1950
Liquidité.....	43,98	49,23	36,05
Trésorerie.....	16,51	17,62	11,28

« Il semble que le coefficient de trésorerie normal se situerait raisonnablement aux environs de 6 %, alors que la norme de l'indice de liquidité s'établirait autour de 30 %. »

6. Les services du Commissariat ont rassemblé des indications relatives à la vitesse de rotation des dépôts à vue, à terme et d'épargne pour les exercices 1947 à 1950.

« Les calculs ont été établis suivant une formule qui consiste à déterminer un rapport entre le montant total des retraits effectués au cours d'une année sur chaque catégorie de comptes et la moyenne annuelle des montants inscrits au crédit de la catégorie correspondante.

Les indications suivantes concernant la vitesse de rotation des dépôts à vue — les seules publiées par le Commissariat — doivent donc être prises comme de simples ordres de grandeur.

#### Moyenne annuelle de la vitesse de rotation des comptes à vue

1947 .....	14,19
1948 .....	13,20
1949 .....	10,20
1950 .....	13,38

\* \* \*

#### L'organisation du crédit au Luxembourg, ses mérites et ses insuffisances

Voici l'essentiel des observations que l'organisation du crédit au Grand-Duché a suggérées au Commissariat.

« 1<sup>o</sup> Nous mettons à part, écrit le Commissariat en faisant l'inventaire des institutions de crédit luxembourgeoises, la succursale de la Banque Nationale de Belgique. Créée à la suite de la Convention du 23 mai 1935, elle devait favoriser notamment l'expansion des opérations d'escompte. Un comptoir d'escompte fut établi. Pour des raisons inhérentes à la structure financière du Grand-Duché, les opérations de ce comptoir se sont tenues jusqu'ici dans des limites très étroites. Par contre, la succursale joue un rôle important en relation avec les transferts de fonds

internationaux, spécialement entre la Belgique et le Luxembourg. »

« 2° Nous avons ensuite les banques de dépôts non spécialisées... Nous disposons sur place de deux banques de première importance, dont le réseau d'agences s'étend à tout le pays. Les moyens à vue de ces deux banques sont considérables (2.372 millions au 30 septembre 1951). En considérant les moyens à vue des sept autres banques tombant sous cette rubrique (301 millions au 30 septembre 1951) et la contribution de la Caisse d'Épargne (564 millions), en analysant d'autre part la politique de emploi de tous ces établissements, on arrive à la conclusion que l'économie luxembourgeoise dispose des crédits à court terme dont elle a besoin.

» L'escompte d'effets de commerce n'occupe qu'une place subordonnée dans la gamme des emplois à court terme... Les causes de désaffection... tiennent tant à un courant général et notamment aux nouvelles formes du commerce international qu'à des facteurs spéciaux au Luxembourg : habitudes de paiement des commerçants, politique de liquidité des banques déterminée par d'étroites liaisons avec des établissements étrangers, entraves juridiques dues au caractère archaïque de certaines dispositions de la loi luxembourgeoise (notamment exigence de la remise de place en place)... Rappelons qu'avant 1940 déjà, un projet de loi avait été déposé tendant à la ratification de la convention de Genève sur l'uniformisation de la législation sur la lettre de change. »

« 3° L'organisation du crédit professionnel sur la base coopérative est particulièrement développée dans le secteur agricole. Il existe 122 caisses locales agricoles réparties sur tout le pays. La Caisse Centrale des Associations Agricoles à Luxembourg sert d'organe collecteur des excédents de caisse dont elle fait le emploi. Tant les caisses locales que la Centrale ont joué un rôle de premier ordre dans le financement de l'équipement agricole et viticole du pays...

» Le secteur de l'agriculture mis à part, l'organisation du crédit professionnel sur une base coopérative n'a pas pris racine au Grand-Duché. Il est vrai que la Chambre des Métiers s'est occupée à différentes reprises du problème... Conscientes de ce que le crédit artisanal posait moins un problème de disponibilité de fonds qu'un problème de garanties destinées à couvrir les donneurs de crédit, la Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans ont favorisé la constitution d'une Mutualité d'Aide aux Artisans qui fonctionne comme mutuelle de cautionnement. L'État a favorisé ce développement en mettant à la disposition de la Mutualité le fonds de 3 millions après la liquidation de la Caisse d'entraide. Le problème du crédit artisanal semble ainsi pouvoir se résoudre sans la création d'un établissement spécialisé... »

« 4° Ce qu'en dehors du petit crédit professionnel on peut comprendre sous le vocable de crédit popu-

laire était avant la guerre entre les mains de petites banques privées ou des notaires. La Caisse d'Épargne de l'État a pris la succession de ces organes du crédit après la réforme introduite par l'occupant. »

« 5° Avec la modification des habitudes d'épargne, certaines formes de crédit à la consommation prennent une envergure de plus en plus grande. Il est vrai que le Luxembourg ne connaît ni l'institution des monts-de-piété, ni les établissements spécialisés dans l'escompte des opérations de vente à tempérament. Mais les banques sont amenées à escompter de plus en plus d'effets créés notamment à propos de ventes d'automobiles, d'appareils réfrigérateurs ou radiophoniques. »

« 6° Comme dans la plupart des pays, le crédit à moyen terme a le plus de peine à s'organiser. Le Grand-Duché ne connaît pas d'institution spécialisée dans le domaine de ce crédit.

» Après la guerre, le besoin de modernisation s'est fait sentir avec une acuité particulière dans le secteur de l'industrie moyenne. Aussi le Gouvernement a-t-il été amené à aviser aux moyens de mettre à la disposition de ce secteur des crédits à moyen terme à des conditions raisonnables. Le problème a trouvé une solution provisoire et limitée par des dépôts à moyen terme (dix ans) que le Trésor effectue auprès des établissements qui consentent à faire ces opérations sous leur garantie et à des taux agréés par le Gouvernement (4,75 %).

» L'arrêté grand-ducal du 27 mai 1937 réglementant la mise en gage des fonds de commerce peut être considéré comme une première tentative du législateur de favoriser des crédits faisant l'objet de la présente rubrique. »

« 7° Depuis la Libération, le crédit immobilier à long terme s'est trouvé dans une situation assez désordonnée...

» L'intervention prioritaire du Trésor sur le marché des capitaux et la politique suivie en matière de taux d'intérêt ont longtemps empêché le Crédit Foncier de procéder à une émission d'obligations pour financer soit ses opérations immobilières, soit ses opérations communales.

» Dans la mesure où la Caisse d'Épargne ne disposait pas de dépôts à terme qu'elle pouvait affecter à des opérations de ce genre, elle n'a pu rencontrer les désirs des nombreux demandeurs de crédit hypothécaire qu'en conformant les conditions de remboursement de ses prêts aux exigences de liquidité que comportait la structure de ses dépôts. Cette situation n'est pas sans inconvénients. Parallèlement, les collecteurs de l'épargne obligatoire, à savoir les établissements d'assurances sociales, ont étendu leur intervention directe sur le marché hypothécaire.

» Rappelons pour mémoire qu'il existe dans le Grand-Duché encore deux sociétés de crédit hypothécaire dont les moyens sont cependant insuffisants

pour apporter une contribution substantielle au marché du crédit immobilier. »

Ainsi le Luxembourg, en dépit de certaines insuffisances, est doté d'un ensemble d'organismes de crédit susceptibles de satisfaire les besoins économiques essentiels. Le Commissariat se demande cependant si le système, comme tel, est rationnellement aménagé.

« C'est à ce propos que se pose la question du partage des activités financières entre les établissements du secteur public et ceux du secteur privé. Pratiquement, cela consiste à se demander quel statut il échet de donner en définitive à la Caisse d'Epargne de l'Etat.

» L'arrêté grand-ducal du 25 octobre 1944 dispose dans son article 1<sup>er</sup> que la Caisse d'Epargne de l'Etat est autorisée à étendre son activité provisoirement aux opérations bancaires introduites par l'occupant.

» De ce fait, il a été greffé sur l'ancien statut de la Caisse d'Epargne qui subsiste, un statut complémentaire qui est celui de la caisse d'épargne alle-

mande. Ce statut provisoire permet à la Caisse d'Epargne de l'Etat d'étendre son activité, avec certaines restrictions, à l'ensemble des opérations bancaires. Dans le domaine du crédit, les restrictions s'appliquent notamment à l'octroi de crédits en blanc et à la réglementation des garanties.

» Il est vrai que l'abandon de la stricte formule de caisse d'épargne s'était déjà amorcée avant la guerre... Mais ce qui compte, c'est que les circonstances d'après-guerre ont amené la Caisse d'Epargne à intervenir plus activement dans les secteurs du crédit réservés traditionnellement à l'entreprise privée. La Caisse d'Epargne s'est posée en concurrente de celle-ci. Elle a notamment maintenu et étendu le système de sièges régionaux, d'agences et de bureaux légué par l'occupation. »

Le Commissariat expose brièvement les deux thèses qui s'affrontent à propos du statut définitif de la Caisse d'Epargne de l'Etat et il conclut que, dans tous les cas, l'établissement de ce statut devrait être abordé sans délai.

## LA FORTUNE NATIONALE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG EN 1950

Le Ministère des Affaires économiques du Grand-Duché de Luxembourg vient de publier une estimation de la fortune nationale luxembourgeoise relative à l'année 1950 (1). Vu l'importance de ce travail et l'intérêt qu'il représente pour la Belgique, le *Bulletin d'Information et de Documentation* reproduit ici l'essentiel de cette étude.

La méthode d'évaluation employée par le Service d'Etudes et de Documentation économiques du Ministère des Affaires économiques luxembourgeois est, en principe, celle de l'inventaire, qui consiste à multiplier les biens réels, en quantité et par espèce, par leur prix monétaire et à négliger les avantages économiques, naturels ou réels qu'il est impossible de chiffrer.

Les biens repris dans le calcul sont : les biens matériels de toute sorte situés au Grand-Duché et appartenant aux nationaux ou aux étrangers établis dans le pays, les propriétés de l'Etat et des autres collectivités, les droits de propriété luxembourgeois sur des biens situés à l'étranger et les droits de créance des Luxembourgeois sur des débiteurs à l'étranger. De ce total sont déduites la valeur des biens situés au Luxembourg, appartenant à des étrangers situés au dehors, et les créances de ceux-ci sur les nationaux. Les doubles emplois sont évités, notamment en négligeant créances et dettes réciproques, valeurs mobilières nationales négociables appartenant aux citoyens du pays, etc.

Les difficultés d'estimation ont été considérables. Pour la plupart des calculs relatifs aux biens en nature, le Service d'études s'est contenté des valeurs assurées. Pour le reste, il a recouru, selon les possibilités, à la valeur vénale ou au coût de remplacement, usant de méthodes qui, tout en étant imparfaites, sont communément admises faute de mieux.

### Comparaison entre les résultats globaux pour 1913, 1934 et 1950

Grâce à ces travaux et aux évaluations faites pour les années 1913 et 1934, respectivement par

(1) « La fortune nationale du Grand-Duché de Luxembourg en 1950 », *Cahiers économiques du Service d'Etudes*, n° 1, 1951, 63 p.

M. M. Ungeheuer (2) et M. P. Bastian (3), le Service d'Etudes a pu établir la comparaison suivante :

TABLEAU I

### La fortune nationale luxembourgeoise brute par grandes rubriques en 1914, 1934 et 1950

Années	Nature des biens			Totaux
	Terrains agricoles et forestiers, terrains bâtis et non bâtis	Bâtiments	Usines sidérurgiques, installations industrielles et biens mobiliers y compris les stocks	
Fortune nationale en millions de francs de l'époque				
1914.....	550	800	1.200	2.550 (1)
1934.....	4.370	4.773	8.650	17.793 (2)
1950.....	17.190	23.458	38.786	79.434
Coefficient d'augmentation en 1950				
Par rapport :				
à 1914.....	31,2	29,3	32,3	31,1
à 1934.....	3,9	4,9	4,5	4,5
Fortune nationale en millions de francs de 1950				
1914.....	12.534	18.232	27.348	58.114 (1)
1934.....	15.077	14.467	29.843	61.387 (2)
1950.....	17.190	23.458	38.786	79.434
Pourcentages des rubriques				
1914.....	21,6	31,4	47,0	100
1934.....	24,6	26,8	48,6	100
1950.....	21,7	29,5	48,8	100

(1) Ce chiffre ne comprend pas la valeur des réserves minières ni les biens immatériels (dépôts bancaires, obligations, etc.) inclus dans le montant de 3.759 millions de francs avancé par M. Ungeheuer.

(2) La valeur des réserves minières n'est pas comprise dans ce chiffre.

La comparaison entre les résultats relatifs à ces trois années appelle certaines remarques. Les chiffres de 1914 reposent sur une appréciation générale assez rudimentaire, les autres sur des estimations faites

(2) *Eine Abschätzung des Volksvermögens im Grossherzogtum Luxemburg*, Luxembourg, 1916.

(3) « La fortune nationale du Grand-Duché de Luxembourg », Luxembourg, *Etudes juridiques et économiques de l'Echo de l'Industrie*, 1934, 48 p.

par des experts. Toutefois les proportions des diverses rubriques par rapport au total n'ont que peu varié. La rubrique la plus importante se rapporte aux usines sidérurgiques, aux installations industrielles et aux biens mobiliers; suivent d'abord les bâtiments et ensuite les terrains. « Il semble, conclut le Service d'Etudes, que la structure de la fortune luxembourgeoise, à l'échelle nationale, ait pris un type assez bien défini, correspondant à un

certain ordre social qui s'est peu modifié depuis 1914 » (4).

La comparaison entre 1934 et 1950 est plus instructive, parce qu'elle permet d'entrer dans plus de détails, comme le montre le tableau suivant :

(4) « La fortune nationale du Grand-Duché de Luxembourg en 1950 », *op. cit.*, p. 51.

TABLEAU II

Comparaison des éléments constitutifs de la fortune nationale luxembourgeoise en 1934 et 1950

Catégories de biens	1934		Pourcentages	1950 en millions de francs	Pourcentages	Coefficients de variation
	en millions de francs de l'époque   de 1950					
<i>Biens immobiliers</i>						
Terrains cultivés et forêts .....	3.250	11.213	18,3	10.560	13,3	0,9
Terrains bâtis .....	643	2.218	3,6	2.908	3,7	1,3
Terrains employés pour des voies de communication .....	477	1.646	2,7	3.722	4,7	2,3
Bâtiments privés (maisons d'habitation, bâtiments industriels, agricoles, commerciaux) .....	4.553	15.708	25,6	20.700	26,1	1,3
Usines sidérurgiques .....	4.000	13.800	22,5	10.500	13,2	0,8
Installations fixes (chemins de fer, P.T.T., tramways, réseaux de distribution d'électricité, de gaz et d'eau) .....	1.260	4.347	7,1	7.160	9,0	1,6
Bâtiments publics .....	220	759	1,2	2.758	3,5	3,6
Total...	14.403	49.691	81,0	58.308	73,5	
<i>Biens mobiliers</i>						
Biens mobiliers, installations industrielles et commerciales, stocks, etc. ....	2.730	9.419	15,3	18.694	23,5	2,0
Animaux et matériel agricole et viticole...	660	2.277	3,7	2.432	3,0	1,1
Total...	3.390	11.696	19,0	21.126	26,5	
Fortune nationale brute .....	17.793	61.387	100,0	79.434	100,0	1,3
Dette envers l'étranger .....	3.593	12.396		8.100		0,7
Créances à l'égard de l'étranger .....	750	2.588		5.100		1,9
Fortune nationale nette .....	14.950	51.579		76.434		1,5

Les chiffres repris dans ce tableau sont ceux de la fortune nette, déduction faite du solde des créances et des dettes extérieures. Entre 1934 et 1950, l'augmentation serait de 25 milliards, soit de 1,5 milliard par an en moyenne. Mais cette augmentation est en partie apparente, parce que l'évaluation relative à 1934 repose, en ce qui concerne le capital étranger investi dans l'industrie lourde, dont la part est de l'ordre de 85 p. c., sur la valeur intrinsèque tandis que celle relative à 1950 applique ce pourcentage seulement à la valeur boursière des titres. L'accroissement serait ainsi de 18 milliards seulement, soit un peu plus que 1 milliard par an en moyenne.

Les comparaisons des autres rubriques sont également difficiles à raison du manque d'uniformité des méthodes d'évaluation.

Ainsi, en francs de 1950, la valeur des terrains cultivés et des forêts aurait diminué de 600 millions, ce qui est dû en grande partie à l'inexactitude des statistiques relatives aux surfaces cultivées avant la

guerre. La valeur des terrains utilisés pour des voies de communication aurait plus que doublé, mais la majeure partie de cette augmentation provient des divergences dans l'évaluation. Aucune comparaison satisfaisante n'est possible en ce qui concerne les usines sidérurgiques. La plus-value des installations fixes, y compris les chemins de fer, la distribution d'électricité, d'eau et de gaz, les P.T.T., les tramways, provient en partie de ce que ni ces derniers, ni la distribution d'eau n'ont été inclus dans le calcul. Le plus clair de l'augmentation de la valeur des bâtiments publics provient du perfectionnement des renseignements disponibles. Enfin, il est difficile de comparer les chiffres relatifs aux biens mobiliers pour des raisons analogues.

« Somme toute, on peut dire que les résultats de 1934 et de 1950 ne sont pas entièrement comparables, surtout par défaut d'uniformité des méthodes d'évaluation. Mais il ne faut pas oublier que la méthode est toujours fonction des objectifs que le chercheur se

propose et, en même temps, de sa formation et des ressources documentaires à sa disposition. Or, même aujourd'hui, la documentation est bien loin de répondre à toutes les questions qui se posent en cette matière assez rébarbative » (5).

### Résultats partiels relatifs à 1950

#### 1° Biens de l'économie privée

Le tableau suivant permet de se faire une idée quant à la composition et à la valeur des biens privés.

TABLEAU III

#### Valeur des biens de l'économie privée

Catégories de biens	Valeur fin 1950 (en millions de francs)		
<b>Biens immobiliers</b>			
Surfaces cultivées, prairies, pâturages, vaines, jardins, vignobles, etc. ....	6.181,3	42.512,8	
Bois et forêts .....	2.161,5		
Terrains bâtis .....	2.750,0		
Bâtiments .....	20.700,0		
Usines sidérurgiques .....	10.500,0		
Réseau de distribution d'énergie électrique, usines à gaz, centrales hydro-électriques .....	220,0		
<b>Biens mobiliers, installations industrielles et commerciales, cheptel mort, stocks, etc. (1) .....</b>			20.862,8
Approvisionnements et marchandises des usines sidérurgiques .....	1.500,0		
Cheptel vivant .....	1.512,0		
Véhicules à moteur .....	850,8		
<b>Total...</b>	<b>63.375,6</b>		
<i>Richesses du sous-sol .....</i>	<i>p. m.</i>		

(1) Malheureusement, nous n'avons pu consacrer un sous-chapitre à chaque catégorie des biens mobiliers, puisque la classification et notamment l'évaluation de ces biens d'après leur nature ont occasionné des difficultés particulières. C'est précisément pour cette raison que la plupart des biens mobiliers sont traités en même temps et au même sous-chapitre que les biens immobiliers.

La valeur des *surfaces cultivées* a été établie à raison de l'avis d'experts qui, « tout en ne perdant pas de vue la situation du marché, ont pris en considération la valeur locative des terres et leur revenu net. Nous croyons pouvoir dire, écrit le Service d'Etudes, que les chiffres ainsi obtenus sont probablement inférieurs à la réalité » (6).

La valeur des *bois et forêts* a été déterminée grâce aux évaluations de l'Administration des Eaux et Forêts qui estime les résineux et les feuillus de ce pays, où ils occupent presque le tiers du territoire, à 70.000 francs à l'hectare.

La valeur des terrains bâtis a été estimée à 100 francs le mètre carré, celle des bâtiments et des biens mobiliers tient compte de la valeur assurée, compte tenu de diverses corrections.

(5) « La fortune nationale du Grand-Duché de Luxembourg en 1950 », *op. cit.*, p. 55.

(6) *Id.*, p. 17.

La valeur des usines sidérurgiques a été établie sur la base des bilans, de la valeur boursière des titres, de l'assurance-incendie, combinés selon les besoins. Celle des entreprises de distribution d'énergie électrique, des usines à gaz et des centrales hydro-électriques l'a été d'une façon à peu près analogue; celle des véhicules à moteurs sur la base d'une valeur conventionnelle tenant compte de la dépréciation du parc automobile.

#### 2° Biens du secteur public

Ces biens — ceux de l'Etat, des communes, des établissements publics — ont été estimés comme suit :

TABLEAU IV

#### Valeur des biens immobiliers et mobiliers du secteur public

Catégories de biens	Valeur en 1950 (en millions de francs)		
<b>Biens immobiliers</b>			
Terrains de l'Etat .....	221	5.141	
Terrains des communes .....	2.137		
Terrains appartenant aux établissements publics .....	25		
Bâtiments de l'Etat .....	1.200		
Bâtiments des communes .....	1.399		
Bâtiments appartenant aux établissements publics ou d'utilité publique...	159		
<b>Biens mobiliers</b>			263
appartenant à l'Etat .....	100		
appartenant aux communes .....	155		
appartenant aux établissements publics ou d'utilité publique .....	8		
<b>Autres biens de la collectivité</b>			
Réseau routier .....	3.114	16.058	
Chemins de fer .....	6.460		
Postes, télégraphes, téléphones .....	350		
Réseau de distribution d'eau .....	500		
Usines à gaz et conduites de distribution du gaz .....	90		
Réseaux électriques appartenant aux communes et canalisations d'égouts...	100		
Tramways .....	40		
<b>Total...</b>	<b>10.654</b>		
	<b>16.058</b>		

Ces chiffres ont été établis en ordre principal en tenant compte de l'avis d'experts.

#### 3° Investissements internationaux du Grand-Duché de Luxembourg.

Sous réserve de toutes les imprécisions inhérentes à ce genre de calculs, le Service des Etudes a dressé le tableau suivant :

TABLEAU V

**Investissements internationaux  
du Grand-Duché de Luxembourg, fin 1950**

*(en milliards de francs)*

<i>Placements et avoirs du Grand-Duché à l'étranger :</i>	
Placements à long terme (participations, actions et obligations de sociétés, fonds d'Etats) .....	1,9
Dépôts bancaires et débiteurs divers .....	3,2
	5,1
<i>Investissements et avoirs étrangers au Grand-Duché :</i>	
Investissements à long terme dans les sociétés industrielles et commerciales .....	3,7
Dépôts bancaires et créditeurs divers .....	3,4
Emprunts extérieurs de l'Etat .....	1,0
	8,1

Le calcul des placements à long terme (participation des banques et des sociétés industrielles dans des sociétés étrangères ainsi que les valeurs étrangères comprises dans les portefeuilles luxembourgeois) a été fait à partir des bilans. Celui des investissements étrangers dans les sociétés industrielles et commerciales se rapporte en premier lieu à l'industrie lourde et subsidiairement à celles du cuir, de la faïence et de la céramique, à la distribution d'énergie électrique, à la radiodiffusion, aux chemins de fer.

**Répartition par secteurs économiques**

Le Service d'Etudes a établi la répartition suivante qui permet de donner une idée de la structure économique du Grand-Duché. Ce tableau fournit des données approximatives qui sont fonction des statistiques disponibles. Faute de précisions, certains secteurs, notamment l'artisanat et le commerce, n'ont pu être isolés.

TABLEAU VI

**Répartition de la fortune nationale**

Secteur ou nature des biens	Valeur	
	<i>(en millions de francs)</i>	<i>(en p. c. du total)</i>
Etat (immeubles, réseau routier, P.T.T., terrains, biens mobiliers) .....	4.985	6,3
Communes (écoles, églises, autres bâtiments communaux, réseaux de distribution d'eau, terrains, usines à gaz, réseau électrique, biens mobiliers) .....	4.421	5,6
Etablissements d'utilité publique (immeubles, forêts, mobilier) .....	192	0,3
Chemins de fer .....	6.460	8,1
Agriculture :		
Terrains et bâtiments agricoles, stocks .....	8.481	
Cheptel vivant et cheptel mort .....	2.432	
	10.913	13,7
Bois et forêts appartenant aux particuliers	2.161	2,7
Industrie sidérurgique (immobilisations, stocks, participations) .....	12.000	15,1
Autres industries (immobilisations) .....	1.300	1,6
Maisons d'habitation et de commerce, y compris les terrains .....	19.930	25,1
Biens mobiliers, installations commerciales, stocks .....	16.221	20,4
Véhicules à moteur .....	851	1,1
	79.434	100,0

La part de l'Etat, des collectivités et institutions publiques atteint 12,2 p. c. seulement, celle des chemins de fer 8,1 p. c.

La part de l'agriculture représente 13,7 p. c. de la fortune nationale, alors que celle de la sidérurgie, considérée comme le pivot de l'économie luxembourgeoise, lui est de peu supérieure. La valeur totale des biens réels engagés dans l'agriculture se répartit comme suit :

TABLEAU VII

Terres agricoles .....	6.181 millions de francs
Bâtiments d'exploitation .....	2.300 "
Cheptel vivant .....	1.512 "
Matériel agricole (tracteurs, machines, petit outillage, harnais, etc.) .....	920 "
	10.913 millions de francs

Le domaine de la sidérurgie englobe les hauts fourneaux, les aciéries, les laminoirs, une tôleerie construite à Dudelange après la guerre et mise en service en 1951. La valeur de ces éléments représente 15,1 p. c. du total.

La valeur des immobilisations des industries moyennes et petites (industries des cuirs et peaux, industries alimentaires, ateliers de construction, fonderies, industrie du caoutchouc, fabriques de faïence et de porcelaine) ne représente que 1,6 p. c. du patrimoine global. « Dans la plupart des industries moyennes, le capital employé par rapport à la main-d'œuvre est assez faible. C'est pourquoi, dans de nombreux cas, le rendement technique de la main-d'œuvre est faible également » (7).

Les maisons d'habitation, les biens mobiliers et les véhicules à moteur forment presque la moitié de la fortune nationale.

« Quelles que puissent être les incertitudes des évaluations relatives à ces éléments et leurs proportions apparemment élevées par rapport au total, tout donne à croire que les chiffres avancés n'ont rien d'excessif. Bien au contraire, l'expérience nous apprend que la valeur d'assurance se tient, dans la majorité des cas, au-dessous de la valeur réelle. Dans ces conditions, il est permis de considérer la part relativement élevée des trois éléments en question comme un critérium du degré d'aisance dans notre pays » (8).

**Les investissements au Grand-Duché**

Le Service des Etudes a fait suivre l'évaluation de la fortune nationale du Grand-Duché de quelques chiffres relatifs aux estimations sur les programmes d'investissements jusqu'en 1958 ainsi que sur les réalisations.

(7) « La fortune nationale du Grand-Duché de Luxembourg en 1950 », *op. cit.*, p. 47.

(8) *Id.*, p. 48.

TABLEAU VIII

## Investissements

(en millions de francs)

Source : Service luxembourgeois de coopération économique européenne, Ministère des Affaires étrangères.

Secteurs	Besoins			Réalizations		
	Moyenne annuelle 1948/1958	Prévisions		1947	1948	1949
		1949/1950	1950/1951			
<b>Secteur public :</b>						
1. Routes, voies hydrauliques et bâtiments publics .....	275,1	120	112	32	90	98
2. Services publics :						
Chemins de fer .....	251,0	302	230	144	147	235
Autres .....	54,2	43	34	12	19,3	57
3. Industries de base :						
Usines hydro-électriques .....	334,0	446	446	—	—	—
Gaz .....	20,0	50	50	—	—	—
<b>Total secteur public...</b>	<b>934,3</b>	<b>961</b>	<b>872</b>	<b>188</b>	<b>256,3</b>	<b>390</b>
<b>Secteur privé :</b>						
1. Services publics :						
Transports routiers .....	226,1	149	133	218	227	216
2. Métallurgie (y compris centrales thermiques) .....						
	560,0	1.121	750	245	1.240	959
3. Chimie et pétrole .....	2,3	7	5	80	5	1
4. Textile et confection .....	1,6	4	3	8	4	2
5. Habitation .....	340,0	550	410	500	500	700
6. Construction et industries connexes...	11,3	14	10	15	10	10
7. Agriculture et industries alimentaires...	177,5	158	118	85	134	134
8. Commerce et artisanat .....	3,0	5	4	15	5	5
9. Divers .....	14,5	11	9	8	10	15
<b>Total secteur privé...</b>	<b>1.336,3</b>	<b>2.019</b>	<b>1.442</b>	<b>1.174</b>	<b>2.135</b>	<b>2.042</b>
<b>Total général...</b>	<b>2.270,6</b>	<b>2.980</b>	<b>2.314</b>	<b>1.362</b>	<b>2.391,3</b>	<b>2.432</b>

Ces estimations n'ont qu'une valeur indicative.

Le tableau ci-dessus « permet de comparer la moyenne annuelle des besoins d'investissements avec les réalisations des années 1947, 1948 et 1949. On constatera que les besoins de l'économie luxembourgeoise en matière d'investissements, ont été évalués à une moyenne annuelle d'environ 2,3 milliards de francs pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1948 au 30 juin 1958 » (9).

En 1948 et en 1949, on a investi environ 2,4 milliards. Ce qu'il convient de souligner à cet égard, c'est que de loin la plus importante part des besoins du secteur privé a été satisfaite par l'autofinancement. Ce procédé de financement a été un des piliers des progrès techniques de la sidérurgie luxembour-

geoise. La tendance à l'autofinancement des entreprises est d'ailleurs une caractéristique de l'économie contemporaine dans la majorité des pays. Aujourd'hui, l'autofinancement est même une nécessité pour les branches d'activité qui désirent procéder à des investissements importants.

En 1949, le Luxembourg a consacré à l'investissement un quart environ de son revenu national. Ce pourcentage est supérieur aux pourcentages atteints à l'étranger en 1948 : 14,10 p. c. en Belgique, 21 p. c. en France, 20,5 p. c. en Grande-Bretagne, plus de 20 p. c. aux Pays-Bas.

Si, au Luxembourg, la part investie du revenu national est tellement élevée, c'est surtout grâce aux ressources propres de l'industrie sidérurgique. Autrement dit, ce sont les amortissements antérieurement accumulés et destinés en principe à assurer les renouvellements qui ont servi à la modernisation des moyens de production.

(9) « La fortune nationale du Grand-Duché de Luxembourg en 1950 », *op. cit.*, pp. 58-60.

## BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (1948-1952)

- Accord bilatéral entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, IV, n° 7, 31 juillet 1948, pp. 103-111.*)
- ANDERS, J. L'évolution économique du Grand-Duché de Luxembourg depuis la libération. (*Extrait du Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique, Bruxelles, XXIII, T. 2, n° 1, août 1948, pp. 1-17.*)
- ANDERS, J. L'évolution économique du Grand-Duché de Luxembourg depuis la libération. (*Études économiques, cahier n° 1.*) La main-d'œuvre et l'évolution des prix, 15 p. (*Extrait du Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique, XXV, T. 1, n° 3, mars 1950, Bruxelles.*)
- Annuaire statistique Benelux. Statistisch Jaarboek 1949. (*Édité par le Secrétariat général de la Convention douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise; Bruxelles, Fr. van Muyswinkel, 1950, 107 p.*)
- Autour de Benelux. — Neuf Ministres de Benelux en conférence à Bruxelles. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, V, nos 5-6, 30 juin 1949, p. 181.*)
- Autour de Benelux. — Résumé du rapport sur la conférence des Ministres de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, tenue à La Haye du 10 au 13 mars 1949. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, V, nos 5-6, 30 juin 1949, pp. 179-181.*)
- BARTEL, E. La situation de l'industrie moyenne au Grand-Duché de Luxembourg. (*Société belge d'Études et d'Expansion, Liège, n° 138, novembre-décembre 1949, pp. 825-829.*)
- BASTIAN, P. Le redressement économique et financier du Grand-Duché de Luxembourg depuis la libération. Juin 1950. (*Bruxelles, Agence Économique et Financière, 1950, 40 p.*)
- Benelux en marche. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, V, n° 4, 30 avril 1949, pp. 147-148; VI, nos 3-4, 30 avril 1950, pp. 48-49.*)
- BERRYER, Vic. Aperçu sur la situation actuelle de l'économie luxembourgeoise. (*Bulletin commercial belge, Bruxelles, LXI, n° 3, 1<sup>er</sup> février 1947, pp. 219-229.*)
- BUEHLMANN, R. Wirtschaftliche Entwicklung und Bedeutung der Gruben- und Eisenindustrie in Grossherzogtum Luxemburg. (*Luxembourg, Bourg-Bourger, 1949, 254 p.*)
- CAMY, P. L'organisation et le fonctionnement des services gouvernementaux de statistique générale et d'études économiques en France et au Luxembourg. Étude comparée. Préface de J. Anders. (*Luxembourg, Jos. Beffort, 1951, 94 p.*)
- Conférence de Benelux à La Haye, du 10 au 13 mars 1949. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, V, n° 3, 31 mars 1949, pp. 129-134.*)
- Conférence Benelux de Luxembourg, 13-14-15 octobre 1949. Sixième conférence interministérielle Benelux. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, V, nos 10-11, 30 novembre 1949, pp. 277-284.*)
- Conférence Benelux de Luxembourg, 20 et 21 octobre 1950. Huitième conférence interministérielle Benelux. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VI, n° 10, 31 octobre 1950, pp. 166-169.*)
- Conférence Benelux d'Ostende, 29-30-31 juillet 1950. Septième conférence interministérielle Benelux. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VI, nos 6-7, 31 juillet 1950, pp. 84-89.*)
- Conférences interministérielles Benelux : a) à Goes, b) à Bruxelles, c) à Anneville. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VII, nos 7-8-9, 30 septembre 1951, pp. 153-154.*)
- Convention douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise. Rapport sur les conversations ministérielles néerlando-belgo-luxembourgeoises tenues à La Haye, 10-13 mars 1949. (*S. l., 1949, 72 p.*)
- Convention douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise. Protocole établi par les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg, de la Belgique et des Pays-Bas lors des conversations ministérielles tenues à Luxembourg les 13, 14 et 15 octobre 1949. (*La Haye, 1949, 16 p.*)

- DELAHAYE, L. Les transformations de l'économie luxembourgeoise. (*Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, n° 147, août-septembre-octobre 1951, pp. 657-661.*)
- DELVAUX, B. Les sociétés « holding » au Grand-Duché de Luxembourg. (*Luxembourg, V. Buck, 1948, 277 p.*)
- DUPONG, P. Déclaration de M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, concernant le budget pour 1950 et les finances du Grand-Duché de Luxembourg. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VI, nos 3-4, 30 avril 1950, p. 42.*)
- Economische voorlichting over België en Luxemburg, 1 October 1947-1 Juni 1948. (*La Haye, C. Blommendael N.V., 1948, 148 p.*)
- Etude sur la question du gaz dans le Grand-Duché de Luxembourg. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VI, n° 11, 30 novembre 1950, pp. 205-254.*)
- Evolution de la production de l'industrie sidérurgique et de l'industrie minière depuis la libération. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, IV, n° 12, 31 décembre 1948, pp. 183-184.*)
- Evolution de la production de l'industrie sidérurgique et de l'industrie minière en 1949. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, V, n° 12, 31 décembre 1949, p. 322.*)
- Fin du rationnement au Grand-Duché de Luxembourg. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, V, n° 1, 31 janvier 1949, p. 11.*)
- Grand-Duché de Luxembourg. Numéro spécial de l'« Explorateur français », n° 1269, 1<sup>er</sup> janvier 1950. (*Paris, Imprimerie centrale du Croissant, 1950, 56 p.*)
- HAYOT, J. Panorama de l'économie luxembourgeoise. (*Industrie, revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, II, n° 6, juin 1948, pp. 351-355.*)
- HEMMER, C. Evolution et structure de l'économie luxembourgeoise. (*Extrait de la « Revue technique luxembourgeoise », n° 2, 1948; Luxembourg, V. Buck, 1948, 5 p.*)
- HEMMER, C. L'économie du Grand-Duché de Luxembourg. 1<sup>re</sup> partie : Les conditions naturelles et sociales. La production primaire. Les industries extractives. La viticulture. L'agriculture. La sylviculture. (*Luxembourg, Jos. Beffort, 1948, 224 p.*)
- HEMMER, C. L'industrie des fabrications métalliques, mécaniques et électriques au Grand-Duché de Luxembourg. Groupement des Constructeurs et Fondateurs du Grand-Duché de Luxembourg. (*Luxembourg, Bourg-Bourger, 1950, 100 p.*)
- Het economisch herstel van Luxemburg na de oorlog. (*Economisch-Statistisch Kwartaalbericht, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, nouvelle série, II, n° 3, septembre 1948, pp. 74-76.*)
- JOINT, E.-J. Belgium. Report on economic and commercial conditions in Belgium. With an annex on the Grand-Duchy of Luxembourg. (*Dans « Overseas economic surveys », London, published for the Board of Trade, 1950, 83 p.*)
- KIEFFER, N. L'année viticole 1949. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, V, n° 12, 31 décembre 1949, p. 323.*)
- KREMER, J.-P. Considérations sur le commerce extérieur dans ses rapports avec le fonctionnement d'une union économique. (*Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, n° 135, mars-avril 1949, pp. 308-313.*)
- La conférence agricole de Benelux à La Haye, 28 et 29 décembre 1950. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VI, n° 12, 31 décembre 1950, pp. 262-263.*)
- La convention belgo-luxembourgeoise sur la sécurité sociale. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VII, nos 3-4, 30 avril 1951, pp. 59-60.*)
- La fortune nationale du Grand-Duché de Luxembourg en 1950. (*Ministère des Affaires économiques, Service d'Etudes et de Documentation économiques, Cahiers économiques du Service d'Etudes, n° 1, Luxembourg, Bourg-Bourger, 1951, 64 p.*)
- La politique étrangère du Luxembourg. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VI, nos 3-4, 30 avril 1950, pp. 33-41; VII, nos 1-2, 28 février 1951, pp. 8-17.*)
- La politique agricole du Luxembourg et les accords internationaux. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VI, nos 1-2, 28 février 1950, pp. 11-12.*)
- La politique des subventions gouvernementales au Grand-Duché de Luxembourg. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, IV, nos 8-9, 30 septembre 1948, pp. 126-128.*)
- La population active du Grand-Duché de Luxembourg. (*Bulletin du Service d'Etudes et de Documentation économiques et de l'Office de la Statistique générale, Luxembourg, I, nos 1-2, janvier-juin 1950, pp. 25-39.*)
- L'apport du Grand-Duché de Luxembourg à l'œuvre coloniale belge. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VII, nos 3-4, 30 avril 1951, pp. 53-55.*)
- La Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois de 1945 à 1950. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VI, n° 9, 30 septembre 1950, pp. 123-125.*)

- LECŒUR, P. Histoire économique, monétaire et financière contemporaine du Grand-Duché de Luxembourg (1913-1949). Thèse pour le doctorat, Faculté de Droit, Université de Nancy, tomes I et II. (Colmar, Polycopie, 1950, 433 p.)
- L'économie luxembourgeoise en 1949. (*Grand-Duché de Luxembourg, Ministère des Affaires économiques, Service d'Etudes et de Documentation économiques, 101 p. + IX annexes, Luxembourg, Polycopie, 1950.*)
- L'économie luxembourgeoise pendant le premier semestre 1950. (*Bulletin du Service d'Etudes et de Documentation économiques et de l'Office de la Statistique générale, Luxembourg, I, n<sup>os</sup> 1-2, janvier-juin 1950, pp. 5-24.*)
- L'économie luxembourgeoise en 1950. (*Bulletin du Service d'Etudes et de Documentation économiques et de l'Office de la Statistique générale, Luxembourg, I, n<sup>o</sup> 4, octobre-décembre 1950, pp. 219-276.*)
- Le Grand-Duché de Luxembourg devant l'O.E.C.E. Déclaration de M. Joseph Bech. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, V, n<sup>os</sup> 10-11, 30 novembre 1949, pp. 285-286.*)
- Le Grand-Duché de Luxembourg et le plan Marshall. Février 1949. (*Luxembourg, P. Linden, 1949, 96 p.*)
- Le Luxembourg et le plan Schuman. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VII, n<sup>os</sup> 3-4, 30 avril 1951, pp. 42-52.*)
- Le rétablissement de la liberté des échanges commerciaux et financiers entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Suisse. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, V, n<sup>os</sup> 10-11, 30 novembre 1949, pp. 286-287.*)
- Les charges sociales en 1949. (*Bulletin du Service d'Etudes et de Documentation économiques et de l'Office de la Statistique générale, Luxembourg, I, n<sup>o</sup> 4, octobre-décembre 1950, pp. 283-284.*)
- Les finances publiques du Grand-Duché de 1944 à 1948. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, IV, n<sup>o</sup> 40, 31 octobre 1948, pp. 152-156.*)
- Les indices de la production industrielle luxembourgeoise. (*Bulletin du Service d'Etudes et de Documentation économiques et de l'Office de la Statistique générale, Luxembourg, I, n<sup>os</sup> 1-2, janvier-juin 1950, pp. 49-52.*)
- Les revenus salariaux en 1949. (*Bulletin du Service d'Etudes et de Documentation économiques et de l'Office de la Statistique générale, Luxembourg, I, n<sup>o</sup> 4, octobre-décembre 1950, pp. 277-283.*)
- Le système bancaire luxembourgeois 1941-1951. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VII, n<sup>os</sup> 10-11, 30 novembre 1951, pp. 183-222.*)
- L'état des finances communales en 1938, 1947 et 1948. (*Bulletin du Service d'Etudes et de Documentation économiques et de l'Office de la Statistique générale, Luxembourg, II, n<sup>o</sup> 3, juillet-septembre 1951, pp. 185-253.*)
- Le quatrième congrès économique Benelux, organisé par la section belge du comité Benelux. Bruxelles, 17-18 mars 1950. Rapport relatif aux travaux du congrès. (Bruxelles, 1950, 38 p.)
- Le cinquième congrès économique Benelux. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VII, n<sup>os</sup> 3-4, 30 avril 1951, pp. 57-58.*)
- L'évolution de la fiscalité directe dans le Grand-Duché. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VII, n<sup>o</sup> 5, 31 mai 1951, pp. 76-83.*)
- L'évolution des charges fiscales luxembourgeoises après la guerre. (*Bulletin du Service d'Etudes et de Documentation économiques et de l'Office de la Statistique générale, Luxembourg, I, n<sup>os</sup> 1-2, janvier-juin 1950, pp. 40-48.*)
- L'évolution des salaires en 1950. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VI, n<sup>o</sup> 12, 31 décembre 1950, p. 267.*)
- LEY, E. Zur Frage der Wirtschaftsunion. Eine volkswirtschaftliche Betrachtung auf Grund der belgisch-niederländisch-luxemburgischen Zoll- und Wirtschaftsunion. (*Luxembourg, Bourg-Bourger, 1950, 84 p.*)
- METZLER, L. Le plan Schuman dans la perspective luxembourgeoise. (*Luxembourg, Jos. Beffort, 1951, 98 p.*)
- MUHLEN, E. La coordination des investissements dans le cadre de Benelux. Thèse de doctorat. Faculté de droit de l'Université de Paris. (Polycopie, 1951, 174 p.)
- MUHLEN, E. Le système monétaire du Grand-Duché de Luxembourg. Son évolution depuis 1842 jusqu'à nos jours. (*Mémoire présenté pour la licence en science commerciale et financière. Mai 1950. Institut supérieur de Commerce de l'Etat à Anvers. Ettelbrück, dactyl., 1950, 102 p.*)
- Overseas economic surveys. — Belgium with an annex on the Grand-Duchy of Luxembourg. July 1949. (London, His Majesty's Stationery Office, 1949, 83 p.)
- Production de l'industrie sidérurgique et de l'industrie minière en 1950. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VI, n<sup>o</sup> 12, 31 décembre 1950, p. 267.*)
- Production de l'industrie sidérurgique et de l'industrie minière en 1951. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VII, n<sup>o</sup> 12, 31 décembre 1951, p. 246.*)

- Proposition de formation d'une union douanière et économique entre la France, l'Italie, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, V, n° 10-11, 30 novembre 1949, p. 286.*)
- Rail et route au Grand-Duché. Réalisations et problèmes. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VIII, n° 1-2, 29 février 1952, pp. 13-29.*)
- Rapport du congrès économique du Comité Benelux, tenu les 12 et 13 juin 1948 à Amsterdam. (*La Haye, Comité Benelux, 1948, 72 p.*)
- Rapport général d'activité du Comité de rapprochement belgo-néerlando-luxembourgeois. Exercice 1949. (*Bruxelles, Pauwels fils, 1950, 20 p.*)
- SCHNEIDER-KAIFFER, G. Das Handwerk im Grossherzogtum Luxemburg. (*Luxembourg, Bourg-Bourger, 1948, 560 p.*)
- SCHWINNEN, A. Etude sur le revenu national du Grand-Duché de Luxembourg. (*Tiré à part du « Bulletin d'Information », n° 9, 10, 11, 12, 3<sup>e</sup> année. Luxembourg, P. Linden, 1948, 48 p.*)
- Statistiques économiques luxembourgeoises. Résumé rétrospectif. Août 1949. (*Grand-Duché de Luxembourg, Ministère des Affaires économiques, Service d'Etudes et de Documentation, Luxembourg, Bourg-Bourger, 1949, XV + 311 p.*)
- Tourisme 1950. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VI, n° 11, 30 novembre 1950, pp. 202-204.*)
- Tweede studieconferentie, georganiseerd door het Algemeen Belgisch Vakverbond, la Confédération générale du Travail du Luxembourg, het Nederlands Verbond van Vakverenigingen, gehouden van 13 tot en met 15 Juli 1950 te Oostende. 1) Præ-adviezen; 2) Verslag; 3) Resoluties. Trois brochures. (*Amsterdam, Nederlands Verbond van Vakverenigingen, 1950.*)
- URBANY, D. Unsere Freiheit gegen Dollars? (*Luxembourg, Cope, 1949, 31 p.*)
- VAN DER MENSBRUGGHE, J. Les unions économiques. Réalisations et perspectives. (*Bruxelles, Institut des Relations internationales, 1950, 396 p.*)
- VAN WERVEKE, G. Législation sociale 1950-1951. Complément au répertoire d'avril 1950. Année 1950. (*Luxembourg, Polycopie, 1951, 4 p.*)
- WEBER, P. Histoire de l'économie luxembourgeoise. Publiée à l'occasion du centenaire de la Chambre de Commerce. MDCCCCL. (*Luxembourg, V. Buck, 1950, 431 p.*)
- WEHENKEL, T. Etude sommaire de l'électrification des lignes de la Société Nationale des Chemins de fer luxembourgeois. (*Bulletin d'Information, Ministère d'Etat, Luxembourg, VI, n° 9, 30 septembre 1950, pp. 127-154.*)
- WEISGLAS, M. Benelux. Van naburstaten tot uniepartners. (*Amsterdam-Bruxelles, Elsevier, 1949, IX + 343 p., 22 graph., XXV tabl.*)
- WERNER, P. La coordination monétaire dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise. (*Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, n° 146, mai-juin-juillet 1951, pp. 466-471.*)

## NOTRE INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES

L'action syndicale menée en avril en faveur du maintien d'un sursalaire d'importance équivalente aux fr. 0,50 par heure ou 100 francs par mois consentis en octobre dernier par le gouvernement pour une période de six mois, a ramené le problème des salaires et appointements au premier rang des questions d'actualité. L'évolution comparée des rémunérations et du coût de la vie fait à nouveau l'objet de nombreuses études et controverses. Les indices des salaires calculés par le Département des Etudes économiques de la Banque Nationale étant fréquemment évoqués lors des discussions, il a paru opportun de rappeler (1) la façon dont ils sont établis et la signification qui peut leur être accordée.

L'objet de notre statistique se limite aux *salaires pratiqués dans l'industrie*.

L'agriculture et le commerce échappent donc aux investigations. Celles-ci s'étendent toutefois à quelques secteurs des transports et de la manutention.

Trois indices différents sont calculés à chacun des échelons successifs de l'entreprise, des secteurs d'activité et de l'ensemble de l'industrie :

- un indice général des salaires horaires moyens;
- un indice des salaires horaires des ouvriers qualifiés;
- un indice des salaires horaires des ouvriers non qualifiés.

Ils sont respectivement établis à l'aide des renseignements suivants demandés à chaque entreprise entrant dans le champ d'observation de la statistique :

1. Le salaire horaire moyen payé par ouvrier pour l'usine ou pour la division envisagée s'il existe plu-

sieurs fabrications distinctes. Il est obtenu en divisant le total des sommes brutes allouées à l'ensemble du personnel ouvrier, pendant la période d'observation, par le nombre d'heures de travail prestées pendant la même période.

Ce total comprend les primes diverses en espèces, les sursalaires pour travail de nuit, travail de dimanche ou heures supplémentaires. Il a été demandé d'y inclure également les paiements éventuellement effectués au titre d'allocations compensatoires, de primes payées avec le produit de la taxe à l'exportation, de primes d'assiduité, etc. Les directives ne sont malheureusement pas toujours suivies par les entreprises; les chiffres fournis sont contrôlés et rectifiés dans la mesure du possible, mais ce travail n'est pas toujours aisé.

Dans les industries où le travail est payé à la pièce, les rémunérations perçues doivent être converties en salaires par heure de présence, ce qui soulève parfois des difficultés d'ordre pratique.

Les salaires recensés sont, en principe, exclusivement des *salaires ouvriers*. En fait, cependant, les méthodes de classification et de calcul des diverses entreprises qui fournissent des renseignements varient et elles ont été respectées; il en résulte que les rémunérations des contremaîtres sont parfois incluses dans le salaire horaire moyen.

Le salaire horaire moyen brut obtenu en suivant les directives qui viennent d'être exposées inclut la fraction des cotisations de sécurité sociale à charge des travailleurs; il ne tient pas compte de la contribution patronale à la Sécurité sociale.

2 et 3. Le salaire horaire du type de travailleur qualifié le plus communément employé dans l'usine;

Le salaire horaire du type de travailleur non qualifié le plus communément employé dans l'usine.

(1) La méthode d'établissement des indices de salaires a fait l'objet d'un exposé détaillé dans le *Bulletin* n° 5 de mai 1949. La présente information reproduit l'essentiel des explications déjà fournies.

La plus grande latitude d'appréciation a été laissée aux entreprises en ce qui concerne la détermination de ces deux types d'ouvriers et l'établissement des salaires horaires correspondants.

Les renseignements obtenus consistent tantôt en salaires individuels attribués à chaque type, tantôt en moyennes de salaires plus ou moins largement établies; mais ils ne couvrent généralement qu'une fraction des salaires payés respectivement à l'ensemble des travailleurs qualifiés et à l'ensemble des manœuvres occupés par les diverses entreprises. L'indice des salaires horaires moyens tenant compte de la totalité des salaires payés par les entreprises recensées, ne constitue donc pas une moyenne des deux autres indices et il ne se situe pas nécessairement entre eux.

Par ailleurs, il ne reflète pas exclusivement l'évolution du taux des rémunérations; il est influencé par d'autres facteurs, notamment par la durée des prestations ouvrières: heures supplémentaires, travail de nuit, et par les modifications éventuelles dans la composition du personnel.

Ces modifications n'ont aucune incidence sur les indices des salaires des ouvriers qualifiés et des ouvriers non qualifiés, qui sont à cet égard plus représentatifs de la tendance des salaires proprement dits.

Tous les indices publiés sont trimestriels. Mais ils ne représentent pas des moyennes trimestrielles de salaires. Les salaires renseignés sont uniquement ceux des mois de mars, juin, septembre et décembre, ou de celle des deux quinzaines de paie la plus représentative de ces mois, ceci afin de simplifier les calculs et d'assurer ainsi une plus grande rapidité aux informations. La technique des opérations auxquelles il est procédé pour établir les indices par groupe d'industrie et les indices généraux est la suivante:

Les salaires horaires ou moyens communiqués par chaque entreprise sont convertis en indices basés sur la moyenne des taux de salaires des années 1936 à 1938.

Des indices globaux par secteur industriel sont ensuite établis en faisant une moyenne arithmétique pondérée des indices des firmes ressortissant au secteur intéressé. Le coefficient de pondération est basé sur une estimation grossière de l'importance relative du personnel de chaque entreprise.

Les indices globaux sont eux-mêmes réunis en indices généraux pour toute l'industrie grâce à une moyenne arithmétique pondérée par l'importance de l'effectif ouvrier de chaque secteur.

Le relevé statistique qui sert de base à l'élaboration des indices est un relevé partiel.

On a essayé d'arriver à un échantillonnage assurant, pour chaque branche d'industrie, une représentation aussi équilibrée que possible des mouvements de salaires propres aux différentes régions du pays et aux divers types d'industrie. Malheureusement, les entreprises dont la collaboration a été sollicitée n'ont pas toutes répondu aux appels et leur degré de bonne volonté a parfois constitué le principal critère selon lequel la sélection s'est effectivement opérée.

L'importance de l'échantillon par rapport au total des salaires de la branche intéressée varie finalement dans une sensible mesure d'une industrie à l'autre.

Les salaires de la quasi-totalité des travailleurs sont relevés dans les charbonnages et l'industrie de fabrication du papier.

Ceux d'une fraction appréciable des effectifs le sont dans les industries lourdes et les industries fortement concentrées du verre et des glaces.

La proportion apparaît encore relativement élevée dans les textiles.

Mais elle est beaucoup moins satisfaisante dans les autres industries. Les indices globaux les concernant ont donc une moindre valeur représentative. Ils fournissent néanmoins une bonne indication de la tendance évolutive des rémunérations, les mouvements de salaires d'une même industrie étant solidaires et évoluant selon les mêmes tendances profondes.

On peut s'en rendre compte en comparant leurs fluctuations à celles des données réunies par l'O.N.S.S. et également exprimées en indices.

Les courbes par groupes de profession établies à partir de l'année 1947 avec, comme base commune, 1948 = 100 (1), témoignent dans la plupart des cas d'un parallélisme assez étroit, que l'on retrouve dans les deux courbes générales ci-après reproduites.

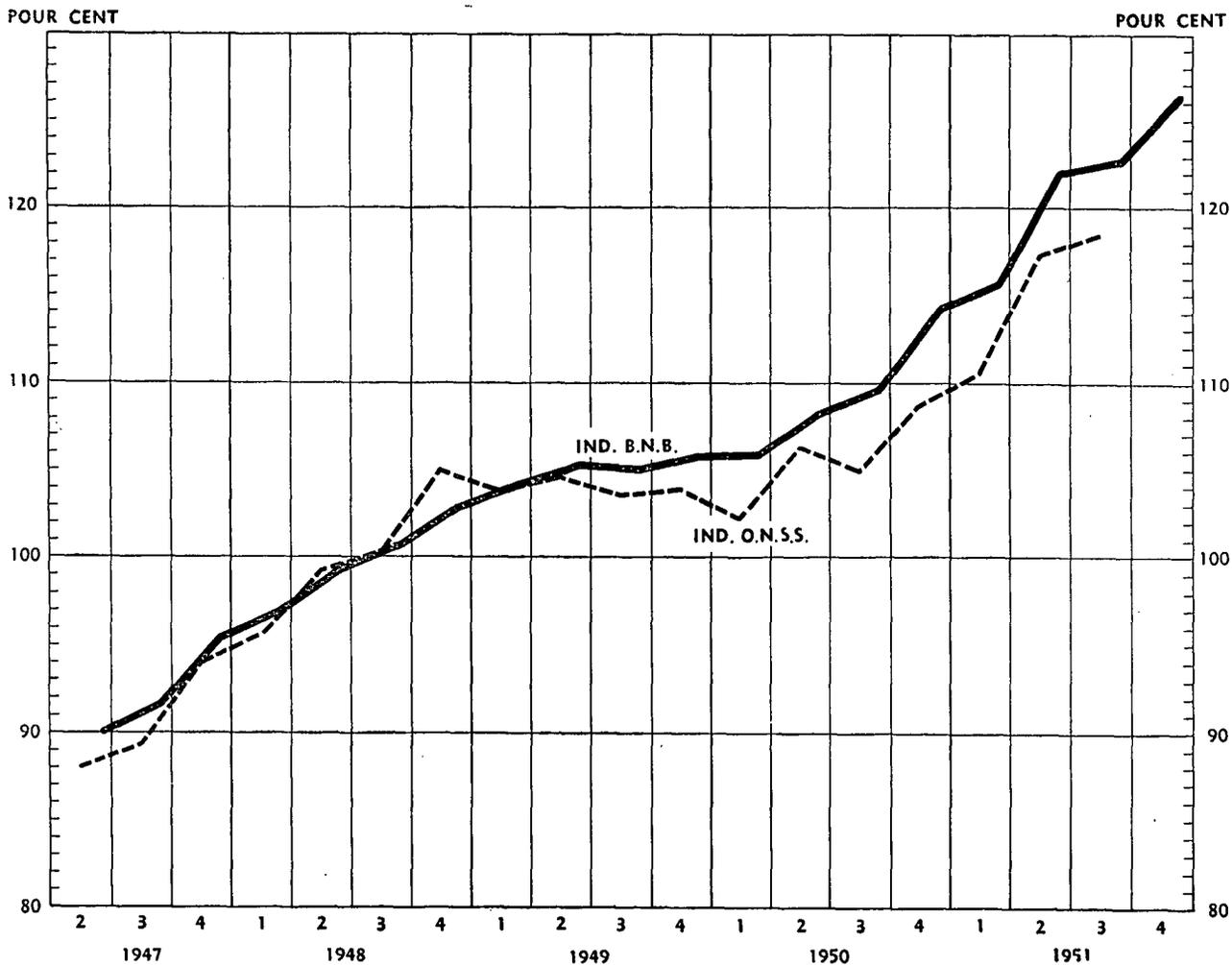
On constate que l'indice B.N.B. croît de 1949 au début de 1951, un peu plus rapidement que l'indice des salaires relevés par l'O.N.S.S.

Le décalage s'atténue par la suite. Il a surtout affecté les groupes: chimie, bois, tabac, cuir, textiles et verre.

Dans la métallurgie, par contre, les deux courbes se confondent presque constamment.

(1) La comparaison porte uniquement sur la période d'après-guerre, le régime de la Sécurité sociale étant inexistant auparavant.

Les salaires moyens calculés par l'O.N.S.S. sont établis séparément pour les hommes et les femmes. Ceux de la B.N. englobent sans distinction des rémunérations masculines et des rémunérations féminines. Pour les rendre comparables, il a donc fallu établir des moyennes générales pour les salaires O.N.S.S. On y est arrivé en pondérant, pour chaque branche, les gains des ouvriers et ceux des ouvrières par leurs effectifs respectifs à fin de trimestre.



On conclura de cet exposé que les indices de salaires du Département des Etudes économiques de la Banque Nationale de Belgique (indices par groupes d'industries et indice global) sont susceptibles de perfectionnement et qu'ils ont une valeur indicative plutôt que représentative.

Interprétés compte tenu de ces réserves et en évitant des conclusions hâtives concernant le taux même des rémunérations, ils constituent un élément d'appréciation intéressant de l'évolution des salaires dans le temps.

## BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de mars 1952. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

### 1. — MONNAIE — BANQUE.

- Belgium fears a slump. (*The Economist*, Londres, CLXII, n° 5666, 29 mars 1952, pp. 802-803.)
- BRONCHART, O.-J. Le contrôle du crédit à court terme. Principes et méthodes. (*Courtrai, Editions « Juridica », 1952, 207 p.*)
- Caisse brabançonne de Crédit professionnel, 1931-1951. (*Bruxelles, 1951, 22 p.*)
- Clause de référence au prix de « l'or non monnayé dans les transactions commerciales ». — Cours fixé par la Banque Nationale de Belgique, ou cours pratiqué par la société coopérative « Congor »? (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XVI, n° 2, 1952, pp. 195-202.*)
- DE BIEVRE, C. La Belgique, banquier de l'Union Européenne de Paiements. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 15, 10 avril 1952, pp. 763-767.*)
- DEGAVRE, A. L'aide que les entreprises peuvent attendre des banques. (*Comité national belge de l'Organisation scientifique, Les relations de l'entreprise avec les banques, Bruxelles, R. Louis, 1951, 20 p.*)
- DELMOTTE, L. De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Maart 1952. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVII, n° 1822, 23 avril 1952, pp. 329-331.*)
- DELMOTTE, L. De wisselreglementering en de E.B.U. (*V.E.V.-Berichten, halfmaandelijks tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 9, 5 mai 1952, pp. 441-422.*)
- GORDON, G. Belgium fears a slump. (*The Banker, Londres, XCVIII, n° 315, avril 1952, pp. 245-249.*)
- de MIOMANDRE, E. La personne publique parastatale. Critères de discrimination et application à la Banque Nationale de Belgique. (*Bruxelles, Revue de la Banque, 1952, 173 p.*)
- La situation hebdomadaire de la Banque Nationale. (*Fabrimétal, Bulletin hebdomadaire d'Information et de Liaison édité par la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques, Bruxelles, n° 299, 17 mars 1952, p. 208-248.*)
- L'assurance des risques politiques à l'exportation. Objet. Formes. Procédure. (*Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers, Anvers, XLVIII, n° 3, mars 1952, pp. 159-166.*)
- LEDUC, G. La réforme de l'émission au Congo belge. (*Marchés coloniaux du monde, Paris, VIII, n° 333, 29 mars 1952, pp. 833-835.*)
- LEGER, Th. Le fonds de commerce et les factures comme instruments de crédit. (*Conférences du Centre d'Etudes bancaires, Bruxelles, Bruylant, cahier n° 44, mars 1952, pp. 23-47.*)
- MOTTE, M. Une maladie coloniale : le crédit à la consommation. Considérations générales. (*Chambre du Commerce et de l'Industrie du Katanga, Elisabethville, n° 119, février 1952, pp. 22-25.*)

### 2. BOURSE — ÉPARGNE.

- DELMOTTE, L. De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Maart 1952. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVII, n° 1822, 23 avril 1952, pp. 329-331.*)
- LEMMENS, J. Voor een coördinatie van de investeringen in het kader der Belgische havenpolitiek. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVII, n° 1820, 9 avril 1952, pp. 283-286.*)

MHUN, H. Les investissements européens au Canada. (*Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion*, Liège, LI, n° 149, janvier-février 1952, pp. 29-32.)

VANDEPUTTE, R. De Belgische kapitaalmarkt in 1951. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut*, Rotterdam, XXXVII, n° 1820, 9 avril 1952, pp. 262-263.)

### 3. PRIX — SALAIRES.

BROUWERS, G. Prijzen en lonen in Nederland en België. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut*, Rotterdam, XXXVII, n° 1825, 14 mai 1952, pp. 372-374.)

CRAEN, G. La Belgique et le problème des matières premières. (*Revue commerciale Pays-Bas-Belgique-Luxembourg, organe de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg*, n° 5, mai 1952, pp. 8-11.)

d'AOUST, A. Le dépassement du salariat. (*Energie, publié par l'Association des Centrales électriques industrielles de Belgique*, Bruxelles, n° 111, janvier-février 1952, pp. 1475-1481.)

DE SUTTER, R. L'évolution des prix agricoles durant l'année 1951. (*Revue de l'Agriculture, publiée par le Ministère de l'Agriculture*, Bruxelles, V, n° 4, avril 1952, pp. 303-324.)

La faillite de la politique belge des prix et des salaires. (*Revue commerciale Pays-Bas-Belgique-Luxembourg, revue de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg*, Bruxelles, n° 4, avril 1952, pp. 11-15.)

Législation relative aux allocations familiales pour travailleurs salariés. Textes coordonnés. (*Bru-xelles, E. Bruylant*, 1952, 100 p.)

Les prix des produits laitiers en 1951. (*VITA, Bulletin de la Confédération de l'Alimentation belge*, Bruxelles, IX, n° 6, 31 mars 1952, pp. 345-354.)

PULINCKX, R. Les profits et ceux qui en bénéficient. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges*, Bruxelles, VII, n° 17, 24 avril 1952, pp. 909-913.)

VERSCHUEREN, A. Nos hauts salaires. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges*, Bruxelles, VII, n° 13, 27 mars 1952, pp. 657-660.)

VERSCHUEREN, A. Salaire hebdomadaire garanti. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges*, Bruxelles, VII, n° 16, 17 avril 1952, pp. 837-839.)

WOITRIN, M. Termes d'échange et balance commerciale. Le rôle des variations des prix et volumes d'échange internationaux dans le déficit ou le boni commercial de la Belgique de 1949 à 1951. (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales, Université catholique de Louvain, Louvain, XVIII, n° 1, février 1952, pp. 69-105.*)

### 4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES.

BORMANS, P. Hoge controle op de openbare gelden in België en in het buitenland. — II. Problemen in verband met het Rekenhof. (*Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en publiek Recht*, Bruxelles, janvier 1952, pp. 32-37.)

GOLDSCHMIDT, P. et CASTRO-GRAFFAR, J. Interventions financières de l'Etat en matière de sécurité sociale pour les exercices 1950, 1951 et 1952. (*Revue du Travail, organe du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale*, Bruxelles, LIII, n° 3, mars 1952, pp. 207-215.)

Les remboursements des taxes assimilées au timbre. (*Bulletin officiel de la Chambre de Commerce de Bruxelles*, LXIX, n° 10, 7 mars 1952, pp. 195-199.)

VANDERHULPEN, F. Statistiques des finances provinciales d'après les comptes de 1939 à 1950 et les budgets de 1951 et 1952. (*Bulletin de Statistique, publié par l'Institut national de Statistique, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes*, Bruxelles, XXXVIII, n° 4, avril 1952, pp. 624-642.)

### 5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT.

ENGELS, O. Beschouwingen in verband met de hervorming van de sociale verzekeringen. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond*, Anvers, XXVII, n° 5, 15 mars 1952, pp. 217-221.)

Le déséquilibre de la sécurité sociale. (*Bulletin hebdomadaire d'Information et de Liaison de la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques, Fabrimétal*, Bruxelles, n° 300, 24 mars 1952, pp. 232-237.)

### 6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE.

DELMOTTE, L. Privaat initiatief en nieuwe nijverheden. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut*, Rotterdam, XXXVII, n° 1820, 9 avril 1952, pp. 264-268.)

- Inventaire des suggestions émises en vue du développement économique et de la résorption du chômage. (*Bulletin du Service des Etudes et de la Documentation générale, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, n° 3, mars 1952, pp. 88-107.*)
- La mise au travail des chômeurs par les pouvoirs publics. (*Etudes économiques et sociales, Office national du Placement et du Chômage, Bruxelles, février 1952, pp. 1-7.*)
- La mise au travail des chômeurs par les pouvoirs publics. (*Revue du Travail, organe du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Bruxelles, LIII, n° 3, mars 1952, pp. 201-206.*)
- L'assurance des risques politiques à l'exportation. Objet. Formes. Procédure. (*Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers, Anvers, XLVIII, n° 3, mars 1952, pp. 159-166.*)
- LEEMAN, A. Het probleem van de werkverschaffing in Vlaanderen. (*De Gids op maatschappelijk Gebied, Bruxelles, XLIII, nos 2-3, février-mars 1952, pp. 188-190.*)
- Mémoire sur les industries en dépression persistante. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 16, 17 avril 1952, pp. 861-874.*)
- POURVOYEUR, R. Industriële politiek en nieuwe industrieën. (*Economica Documentatie, Louvain, II, nos 2-3, octobre-décembre 1951, pp. 86-100.*)
- VAN HOUTTE, J. Het vraagstuk van de crisis in de textielnijverheid. Het vraagstuk van de structurele werkloosheid. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 5, 15 mars 1951, pp. 205-215.*)
- 7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES.**
- Another economic conference? (*The Statist, Londres, CLV, n° 3862, 15 mars 1952, pp. 364-365.*)
- Appel en faveur de la levée des mesures de restriction à l'exportation. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 17, 24 avril 1952, p. 944-943.*)
- BOSSAERT, M.-O. L'Union européenne des Paiements. Comment redresser notre situation? (*Vita, bulletin de la Confédération de l'Alimentation belge, Bruxelles, IX, n° 7, 15 avril 1952, pp. 407-416.*)
- DE BIEVRE, C. La Belgique, banquier de l'Union Européenne de Paiements. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 15, 10 avril 1952, pp. 763-767.*)
- E.P.U. credits must be consolidated first. (*The Statist, Londres, CLV, n° 3865, 5 avril 1952, pp. 474-475.*)
- EYSKENS, G. Onze economische politiek en de Europese Betalingsunie. (*Tijdschrift voor Politiek, Bruxelles, II, n° 2, 15 avril 1952, pp. 244-250.*)
- Facing up to E.P.U. reconstruction problems. (*The Statist, Londres, CLV, n° 3863, 22 mars 1952, p. 409-410.*)
- GSELL, E. Die Abrechnungen der Europäischen Zahlungsunion (EZU). (*Aussenwirtschaft, Berne, VII, I, mars 1952, pp. 50-59.*)
- L'U.E.P. à la recherche d'un difficile équilibre. (*L'Economie, Paris, VIII, n° 346, 17 avril 1952, pp. 7-10.*)
- The future of European payments. (*The Economist, Londres, CLXIII, n° 5667, 5 avril 1952, pp. 840-844.*)
- The persistent creditor. (*The Economist, Londres, CLXII, n° 5666, 29 mars 1952, pp. 813-814.*)
- 8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX.**
- ASSER, H.-T. La libéralisation des assurances dans le cadre de « Benelux ». (*Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LI, n° 149, janvier-février 1952, pp. 129-132.*)
- BAUDHUIN, F. Où en est le Benelux? (*Revue générale belge, Bruxelles, LXXXVII, mars 1952, pp. 808-814.*)
- BROUWERS, G. Prijzen en lonen in Nederland en België. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVII, n° 1825, 14 mai 1952, pp. 372-374.*)
- Buitenlandse handel der Beneluxlanden in 1951. (*Bruxelles, Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, 1952, 72 p.*)
- De economische toestand van Nederland. (*Statistische en econometrische onderzoeken, Centraal Bureau voor de Statistiek, La Haye, VII, n° 1, 1<sup>er</sup> trimestre 1952, pp. 3-30.*)
- Economische toestand van Nederland. Vierde kwartaal 1951. (*Amsterdamsche Bank N.V. — Incasso-Bank N.V., Economische kwartaaloverzicht, Amsterdam, 4<sup>e</sup> trimestre 1951, n° 95, pp. 14-48.*)
- La situation monétaire des Pays-Bas. (*Rotterdamsche Bank, Rotterdam, 1951, n° 1, pp. 40-42.*)
- ROST ONNES, N.-E. Politique de l'argent à bon marché aux Pays-Bas. (*Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LI, n° 149, janvier-février 1952, pp. 144-146.*)

## 9. PLAN SCHUMAN.

BAADE, F. Konstruktionsprobleme der geplanten Europäischen Wirtschaftsunionen, in : Beiträge zur Wirtschaftsforschung. Festgabe für Walther Däbritz, Essen. (*Rheinisch-Westfälischen Institut für Wirtschaftsforschung*, 1951, pp. 254-262.)

KOVER, J.-F. Le plan Schuman. Ses mérites. Ses risques. (*Paris, Nouvelles Editions latines*, 1952, 232 p.)

LEEMANS, V. Het plan Schuman. (*Katholiek cultureel tijdschrift « Streven », Amsterdam*, V, n° 7, avril 1952, pp. 20-26.)

McKESSON, J.-A. The Schuman plan. (*Political Science quarterly, New-York*, LXVII, n° 1, mars 1952, pp. 18-35.)

POSTHUMUS MEYJES, C.-B. Wat is het Schuman-plan? (*La Haye, W.-P. Van Stockum & zoon*, 1951, 48 p.)

ROUX, R. Le plan Schuman et la condition ouvrière. (*Revue internationale du Travail, Genève*, LXV, n° 3, mars 1952, pp. 303-334.)

STERCK, A. Het Schuman-plan in het kader van de Europese integratie. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers*, XXVII, n° 7, 15 avril 1952, pp. 301-345.)

## 10. GENERALITES.

Aperçu de la situation économique en mars 1952. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles*, VII, n° 47, 24 avril 1952, pp. 920-924.)

Belgisch-Kongo in Aufstiege. (*Der Volkswirt, Frankfurt-s/M.*, VI, n° 1, 5 janvier 1952, pp. 16-17.)

Belgium fears a slump. (*The Economist, Londres*, CLXII, n° 5666, 29 mars 1952, pp. 802-803.)

COPPE, A. De economische politiek sinds Augustus 1950. (*Economica Documentatie, Louvain*, II, nos 2-3, octobre-décembre 1951, pp. 44-57.)

GELUCK, J. De zorgen van de voorspoed. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam*, XXXVII, n° 1820, 9 avril 1952, pp. 268-276.)

GORDON, G. Belgium fears a slump. (*The Banker, Londres*, XCVIII, n° 345, avril 1952, pp. 245-249.)

MALLENS, F. Problemen der Belgische economie in 1952. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam*, XXXVII, n° 1820, 9 avril 1952, pp. 258-259.)

Situation économique de la Belgique au 20 janvier 1952. (*Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers, Anvers*, XLVIII, n° 3, mars 1952, pp. 149-157.)

VAN HOUTTE, J. Het vraagstuk van de crisis in de textielnijverheid. Het vraagstuk van de structurele werkloosheid. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers*, XXVII, n° 5, 15 mars 1952, pp. 205-245.)

van MEERHAEGHE, M. De Kongolese economie in 1951. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam*, XXXVII, n° 1820, 9 avril 1952, pp. 276-280.)

## LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours des mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

### I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Loi du 5 mars 1952

modifiant la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat (*Moniteur*, 19 mars 1952, p. 1994).

Arrêté royal du 10 mars 1952

coordonnant les lois portant des dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer (*Moniteur*, 1<sup>er</sup> avril 1952, p. 2527).

### II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Loi du 18 février 1952

contenant le budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1952 (*Moniteur*, 1<sup>er</sup> mars 1952, p. 1343).

Loi du 1<sup>er</sup> mars 1952

contenant le budget des services du Premier Ministre pour l'exercice 1952 (*Moniteur*, 16 mars 1952, p. 1922).

Arrêté royal du 27 février 1952

modifiant le règlement d'organisation de l'Office central de crédit hypothécaire, établi par l'arrêté royal du 5 mai 1936 (*Moniteur*, 15 mars 1952, p. 1898).

Arrêtés royaux des 4 et 5 mars 1952

modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (*Moniteur*, 12 mars 1952, p. 1710).

Loi du 27 février 1952

contenant le budget des Ministères des Affaires étrangères et du Commerce extérieur pour l'exercice 1952 (*Moniteur*, 6 avril 1952, p. 2702).

Arrêté royal du 5 mars 1952

modifiant les arrêtés royaux du 15 septembre 1951 et du 18 janvier 1952 relatifs au contrôle des changes (*Moniteur*, 14 mars 1952, p. 1875).

### Loi du 5 mars 1952

relative aux décimes additionnels sur les amendes pénales (Moniteur, 3 avril 1952, p. 2606).

### Arrêté royal du 7 mars 1952

modifiant les taux d'intérêt fixés par l'arrêté du Régent du 1<sup>er</sup> juin 1949 (Moniteur, 2 avril 1952, p. 2568).

Il s'agit des taux sur avances consenties par le Fonds de Logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique.

### Arrêté ministériel du 8 mars 1952

Offre en émission publique de 30.000 parts nominatives « Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi » (Moniteur, 9 mars 1952, p. 1646).

### Arrêté ministériel du 8 mars 1952

modifiant le tableau des bandelettes fiscales pour tabacs fabriqués (Moniteur, 13 mars 1952, p. 1820).

### Arrêté royal du 8 mars 1952

modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur, 19 mars 1952, p. 1995).

### Arrêté royal du 13 mars 1952

organisant le service central des dépenses fixes et modifiant l'arrêté royal du 10 décembre 1868 portant règlement général sur la comptabilité de l'Etat (Moniteur, 30-31 mars 1952, p. 2466).

### Arrêté royal du 15 mars 1952

autorisant la Caisse nationale des majorations de rente de vieillesse et de veuve et des allocations d'orphelins à émettre, sous la garantie de l'Etat, des bons de caisse pour un capital nominal total de 330 millions de francs (Moniteur, 20 mars 1952, p. 2034).

### Arrêté ministériel du 17 mars 1952

fixant la date d'entrée en vigueur de l'article 2 de l'arrêté royal du 23 avril 1951 modifiant l'arrêté du Régent du 18 septembre 1947 relatif à l'exécution du Code des droits de timbre (Moniteur, 23 mars 1952, p. 2128).

### Arrêté ministériel du 18 mars 1952

relatif à un emprunt d'un milliard de francs, à contracter sous la garantie de l'Etat, par la Régie des Télégraphes et Téléphones (Moniteur, 20 mars 1952, p. 2035).

### Loi du 18 mars 1952

contenant le budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1952 (Moniteur, 6 avril 1952, p. 2694).

### Loi du 22 mars 1952

modifiant l'arrêté royal n° 175 du 13 juin 1935 portant création d'un « Institut de réescompte et de garantie » (Moniteur, 23 mars 1952, p. 2122).

Article 1<sup>er</sup>. — L'article 3, alinéa premier, de l'arrêté royal n° 175 du 13 juin 1935 portant création d'un « Institut de réescompte et de garantie », est remplacé par le texte suivant :

« Le capital de l'Institut est de six cents millions de francs, divisé en six mille parts nominatives de cent mille francs chacune. »

Art. 2. — L'article 5 du même arrêté royal est remplacé par la disposition suivante :

« Art. 5. — L'Etat garantit vis-à-vis des tiers la bonne fin des engagements de l'Institut. Le total de ces engagements, en ce compris tous endos d'effets, avals et garanties quelconques, ne peut à aucun moment dépasser douze milliards de francs. »

Art. 3. — L'augmentation de capital de l'Institut visée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus sera effectuée dans un délai de trois mois, à dater de l'entrée en vigueur de la présente loi.

Art. 4. — Dans le même délai, les statuts de l'Institut de réescompte et de garantie seront mis en concordance avec les articles 1<sup>er</sup> et 2 de la présente loi.

Art. 5. — Sont abrogés :

1<sup>o</sup> l'arrêté-loi du 14 décembre 1946, portant accroissement des moyens d'action de l'Institut de réescompte et de garantie ;

2<sup>o</sup> l'article 2 de la loi du 14 juillet 1951, modifiant l'arrêté royal n° 175 du 13 juin 1935, portant création d'un « Institut de réescompte et de garantie ».

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

### Arrêté royal du 22 mars 1952

modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur, 23 mars 1952, p. 2122).

Cet arrêté exonère de la taxe à l'exportation les marchandises payables en \$ U.S.A. et canadiens.

### Arrêté royal du 22 mars 1952

relatif au contrôle des changes (Moniteur, 23 mars 1952, p. 2123).

Cet arrêté modifie les pourcentages de la retenue sur le produit des exportations des produits U.E.P. en vue de leur blocage temporaire, étend les mesures de blocage des transferts et des capitaux et revenus de capitaux et organise des facilités de mobilisation des comptes bloqués.

### Arrêté ministériel du 22 mars 1952

relatif au contrôle des changes (Moniteur, 23 mars 1952, p. 2127).

### Loi du 22 mars 1952

autorisant des régularisations, augmentant et réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1951 et allouant des crédits supplémentaires pour les dépenses se rapportant aux exercices 1950 et antérieurs (Moniteur, 26 mars 1952, p. 2194).

### Loi du 22 mars 1952

ouvrant de nouveaux crédits provisoires, à valoir sur les budgets de l'exercice 1952 et postposant la clôture d'opérations relatives à l'exercice 1951 (Moniteur, 28 mars 1952, p. 2406).

**Loi du 22 mars 1952**

contenant le budget de la Dette publique pour l'exercice 1952 (Moniteur, 2 avril 1952, p. 2558).

**Loi du 22 mars 1952**

contenant le budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1952 (Moniteur, 2 avril 1952, p. 2565).

**Loi du 24 mars 1952**

autorisant des régularisations, augmentant et réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1951 et allouant des crédits supplémentaires pour les dépenses se rapportant aux exercices 1950 et antérieurs (Moniteur, 27 mars 1952, p. 2282).

**Arrêté ministériel du 25 mars 1952**

mettant en vigueur certaines dispositions de la loi du 19 mars 1951 concernant les accises (Moniteur, 29 mars 1952, p. 2430).

**Arrêté ministériel du 25 mars 1952**

modifiant l'arrêté ministériel du 13 mars 1937 qui règle l'exécution des articles 2 et 3 de la loi du 12 février 1937, modifiant le régime fiscal des boissons fermentées mousseuses (Moniteur, 29 mars 1952, p. 2430).

**Loi du 28 mars 1952**

contenant le budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1952 (Moniteur, 12 avril 1952, p. 2838).

**Arrêté royal du 2 avril 1952**

complétant les dispositions de l'arrêté royal du 21 décembre 1951, relatif aux modalités de la mise en gage des obligations non libérées de l'emprunt 3 1/2 p. c. de l'assainissement monétaire et de la réalisation du gage (Moniteur, 27 avril 1952, p. 3260).

**Arrêté royal du 3 avril 1952**

modifiant l'arrêté du Régent du 31 décembre 1948 déterminant les modalités d'octroi des crédits de restauration en matière de dommages de guerre (Moniteur, 23 avril 1952, p. 3415).

**Loi du 3 avril 1952**

contenant les comptes des prévisions de la régie des services frigorifiques de l'Etat belge pour l'exercice 1950 (Moniteur, 27 avril 1952, p. 3255).

**Arrêté royal du 7 avril 1952**

fixant les conditions d'intérêt et d'amortissement de certains capitaux mis à la disposition de la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché (Moniteur, 28-29 avril 1952, p. 3340).

**Loi du 8 avril 1952**

contenant le budget des Pensions pour l'exercice 1952 (Moniteur, 14-15-16 avril 1952, p. 2907).

**Loi du 8 avril 1952**

contenant le règlement définitif du budget de l'exercice 1940 (Moniteur, 26 avril 1952, p. 3245).

**Arrêté royal du 8 avril 1952**

autorisant la société coopérative « Fonds du logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique » à contracter, sous la garantie de l'Etat, un sixième emprunt de 200 millions de francs (Moniteur, 28-29 avril 1952, p. 3343).

**Arrêté royal du 9 avril 1952**

relatif au régime des huiles minérales (Moniteur, 14-15-16 avril 1952, p. 2944). — Erratum (Moniteur, 20 avril 1952, p. 3050).

**Arrêté ministériel du 9 avril 1952**

réglant l'exécution de l'arrêté royal du 9 avril 1952 relatif au régime fiscal des huiles minérales (Moniteur, 14-15-16 avril 1952, p. 2947). — Erratum (Moniteur, 20 avril 1952, p. 3050).

**Loi du 15 avril 1952**

instituant la possibilité de revision de la taxation fiscale pour l'exercice 1946 des sociétés coopératives composées en ordre principal d'associés actifs (Moniteur, 26 avril 1952, p. 3224).

**Loi du 15 avril 1952**

complétant l'article 3, § 1<sup>er</sup>, de l'arrêté royal du 10 avril 1951 portant coordination des lois relatives à la taxe de circulation sur les véhicules automobiles (Moniteur, 26 avril 1952, p. 3222).

**Loi du 17 avril 1952**

autorisant la Société nationale des Chemins de fer belges à émettre sous la garantie de l'Etat des emprunts, à concurrence d'une somme de 3.170 millions de francs, pour couvrir des dépenses de premier établissement et l'augmentation enregistrée dans la valeur du stock des approvisionnements (Moniteur, 24-22 avril 1952, p. 3082).

**Loi du 17 avril 1952**

modifiant l'arrêté-loi du 23 décembre 1946, relatif au crédit à l'outillage artisanal, au crédit professionnel et aux classes moyennes, et portant transformation de la Caisse centrale du petit crédit professionnel en une Caisse nationale de Crédit professionnel (Moniteur, 30 avril 1952, p. 3342).

Article 1<sup>er</sup>. — Le montant d'un milliard de francs fixé par l'article 2, VI (art. 7), alinéa 3, de l'arrêté-loi du 23 décembre 1946, augmenté jusqu'à concurrence de deux milliards de francs par arrêté-loi du 28 février 1947, est porté à trois milliards de francs.

*Art. 2.* — Le montant de cent millions de francs fixé par l'article 2, VI (art. 7), alinéa 5, de l'arrêté-loi du 23 décembre 1946, augmenté jusqu'à concurrence de deux cents millions de francs par arrêté-loi du 28 février 1947, est porté à quatre cents millions de francs.

*Art. 3.* — Le premier alinéa du VIII (art. 9), § 1<sup>er</sup>, de l'article 2 de l'arrêté-loi précité du 23 décembre 1946 est remplacé par le texte suivant :

« La Caisse nationale de Crédit professionnel est gérée par un conseil d'administration composé d'un président et de huit membres. »

*Art. 4.* — Le § 1<sup>er</sup> du IX (art. 10), de l'article 2 de l'arrêté-loi précité du 23 décembre 1946 est remplacé par le texte suivant :

« Le président et deux membres du conseil d'administration, le directeur général, les deux directeurs et les reviseurs de la caisse sont nommés et révoqués par le Roi, sur proposition du Ministre des Finances et du Ministre ayant les Classes moyennes dans ses attributions.

» Les six autres membres du conseil d'administration sont nommés par le Roi, qui choisit :

» un membre sur chaque liste de deux candidats présentée respectivement par la Banque Nationale de Belgique, la Caisse générale d'Epargne et de Retraite, le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, l'Institut d'Etude économique et sociale des Classes moyennes ;

» deux membres sur une liste de quatre candidats présentée par le Conseil supérieur des Classes moyennes.

» Le premier mandat conféré aux membres nommés sur présentation du Conseil supérieur des Classes moyennes expire le 31 décembre 1957. »

*Art. 5.* — L'arrêté-loi du 28 février 1947 portant élévation de la limite des engagements de la Caisse nationale de Crédit professionnel est abrogé.

*Art. 6.* — La présente loi entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

#### Arrêté royal du 21 avril 1952

*modifiant les arrêtés du Régent des 21 juin 1946 et 26 avril 1946 qui sont relatifs à l'exécution respectivement de la loi du 15 octobre 1945 établissant un impôt spécial sur les bénéfices résultant de fournitures et de prestations à l'ennemi et de la loi du 16 octobre 1945 établissant un impôt extraordinaire sur les revenus, bénéfices et profits exceptionnels réalisés en période de guerre (Moniteur, 27 avril 1952, p. 3261).*

#### Arrêté royal du 28 avril 1952

*relatif à l'émission aux Etats-Unis d'Amérique, d'un emprunt de \$ 50.000.000 à moyen terme (Moniteur, 30 avril 1952, p. 3343).*

Le Ministre des Finances est autorisé à contracter aux Etats-Unis d'Amérique un emprunt de cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Cet emprunt pourra être réalisé par la cession de promesses du Trésor, libellées en dollars et payables à l'ordre de la Banque Nationale de Belgique, qui les vendra au pair, après les avoir endossées au porteur.

Ces promesses seront datées du jour de leur émission et porteront intérêt au taux de 4 p. c. l'an à partir de cette date; ces intérêts sont payables le 15 juin et le 15 décembre de chaque année.

L'emprunt est remboursable en dix semestrialités de \$ 5.000.000 chacune, payables le 15 juin et le 15 décembre de chacune des années 1953 à 1957.

### III — LEGISLATION AGRICOLE

#### Arrêté royal du 29 février 1952

*portant des mesures spéciales pour la protection du cheptel contre la fièvre aphteuse (Moniteur, 2 mars 1952, p. 1389).*

#### Arrêté royal du 17 mars 1952

*suspendant temporairement l'application du règlement de police sanitaire de la fièvre aphteuse en ce qui concerne la préparation, le transport, la détention et l'usage des produits préventifs (Moniteur, 28 mars 1952, p. 2408).*

#### Arrêté ministériel du 22 mars 1952

*portant dérogation temporaire au règlement général relatif à l'amélioration de l'espèce bovine (Moniteur, 27 mars 1952, p. 2384).*

#### Arrêté royal du 25 mars 1952

*organisant le contrôle des semences et des plants agricoles et horticoles (Moniteur, 2 avril 1952, p. 2573).*

#### Arrêté ministériel du 31 mars 1952

*fixant les rétributions dues à l'Office national des Débouchés agricoles et horticoles pour le contrôle des semences et des plants agricoles et horticoles (Moniteur, 2 avril 1952, p. 2580).*

#### Arrêté ministériel du 31 mars 1952

*fixant la liste des variétés des espèces agricoles et horticoles susceptibles d'être soumises au contrôle de l'Office national des Débouchés agricoles et horticoles (Moniteur, 2 avril 1952, p. 2582).*

#### IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

##### Arrêté ministériel du 4 février 1952

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur, 1<sup>er</sup> mars 1952, p. 1361).*

##### Arrêté royal du 16 février 1952

*portant rejet d'une demande de dérogation aux dispositions de l'arrêté royal du 20 septembre 1950, accueillant une requête relative à l'industrie de l'acide carbonique, déposée par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 3-4 mars 1952, p. 1414).*

##### Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mars 1952

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur, 19 mars 1952, p. 2015).*

##### Arrêté ministériel du 13 mars 1952

*abrogeant l'arrêté ministériel du 5 février 1952 modifiant l'arrêté ministériel du 16 novembre 1944 portant réglementation de la production, de la distribution et de la consommation du gaz, tel qu'il a été modifié ultérieurement (Moniteur, 16 mars 1952, p. 1926).*

##### Arrêté ministériel du 15 mars 1952

*prescrivant l'élaboration d'une statistique trimestrielle de l'activité dans l'industrie transformatrice du bois (Moniteur, 5 avril 1952, p. 2677).*

##### Arrêté ministériel du 21 mars 1952

*modifiant l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mars 1952, fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur, 30-31 mars 1952, p. 2494).*

##### Arrêté ministériel du 24 mars 1952

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur, 30-31 mars 1952, p. 2495).*

#### V — LEGISLATION DU TRAVAIL

##### Arrêté royal du 17 mars 1952

*rendant obligatoire la décision en date du 22 novembre 1951 de la Commission paritaire nationale pour le commerce et l'industrie des sacs en jute concernant la fixation des dates de vacances pour 1952 (Moniteur, 13 avril 1952, p. 2882).*

##### Arrêté royal du 18 mars 1952

*rendant obligatoire la décision en date du 25 février 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire concernant la fixation de la période de vacances pour l'année 1952 dans l'industrie des conserves de viande, des saucissons, des salaisons, de la viande fumée, des produits de viande, de la fonte de graisse, dans la boyauderie et dans les abattoirs (Moniteur, 7-8 avril 1952, p. 2746).*

##### Arrêté royal du 5 avril 1952

*coordonnant les lois portant réglementation du travail à domicile du point de vue des salaires et de l'hygiène (Moniteur, 25 avril 1952, p. 3178).*

##### Arrêté royal du 8 avril 1952

*rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction en date du 14 février 1952 concernant l'octroi, en 1952, de vacances annuelles supplémentaires en fonction de l'ancienneté (Moniteur, 27 avril 1952, p. 3273).*

##### Arrêté royal du 11 avril 1952

*rendant obligatoire la décision en date du 14 février 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction, concernant la fixation des dates de vacances pour l'année 1952 dans l'industrie de la construction (Moniteur, 25 avril 1952, p. 3184).*

##### Arrêté royal du 21 avril 1952

*rendant obligatoire la décision en date du 30 janvier 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux concernant la fixation des dates de vacances pour l'année 1952 dans l'industrie des cuirs et peaux (Moniteur, 30 avril 1952, p. 3347).*

## VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

### Convention douanière

entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, signée à Londres, le 5 septembre 1944. — Quatrième protocole additionnel à cette convention, signé à La Haye, le 3 juillet 1950 et cinquième protocole additionnel à cette convention, signé à La Haye, le 7 novembre 1950 (Moniteur, 19 mars 1952, p. 1999).

### Arrêté royal du 18 février 1952

relatif à la déclaration et au déchargement des marchandises importées par rivières et canaux et par mer (Moniteur, 15 mars 1952, p. 1898).

### Arrêtés royaux des 4 et 5 mars 1952

modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur, 12 mars 1952, p. 4710).

### Arrêté ministériel du 31 mars 1952

régulant l'application des franchises en matière de douane (Moniteur, 1<sup>er</sup> avril 1952, p. 2525).

### Arrêté ministériel du 11 avril 1952

relatif au transit des pyrites de fer non grillées (Moniteur, 18 avril 1952, p. 3006).

## VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

### Loi du 26 juin 1951

portant approbation de la Convention relative à la création d'une Organisation maritime consultative intergouvernementale et des Annexes, signées à Genève, le 6 mars 1948 (Moniteur, 6 mars 1952, p. 1498).

### Arrêté royal du 25 mars 1952

modifiant, en ce qui concerne le règlement particulier du canal de Gand à Terneuzen (partie belge) et embranchements, l'arrêté royal du 7 septembre 1950 portant les règlements particuliers de certaines voies navigables (Moniteur, 2 avril 1952, p. 2568).

### Arrêté royal du 25 mars 1952

modifiant, en ce qui concerne le règlement particulier de la Meuse et de l'Ourthe, l'arrêté royal du 7 septembre 1950 portant les règlements particuliers de certaines voies navigables (Moniteur, 2 avril 1952, p. 2569).

### Arrêté ministériel du 27 mars 1952

relatif aux taux des frets et aux prix de location à appliquer pour tout contrat d'affrètement conclu à l'intervention de l'Office régulateur de la navigation intérieure (Moniteur, 2 avril 1952, p. 2570).

### Loi du 31 mars 1952

relative à la reprise définitive du chemin de fer concédé de Malines-Terneuzen (partie sur territoire belge) et sur l'incorporation de ce chemin de fer dans le réseau de la Société nationale des Chemins de fer belges (Moniteur, 18 avril 1952, p. 2998).

### Arrêté royal du 1<sup>er</sup> avril 1952

modifiant, en ce qui concerne le règlement du canal de Charleroi à Bruxelles et de ses embranchements et celui des canaux de la ligne Liège-Anvers et de leurs embranchements, l'arrêté royal du 7 septembre 1950 portant les règlements particuliers de certaines voies navigables (Moniteur, 10 avril 1952, p. 2794).

### Arrêté royal du 21 avril 1952

approuvant certaines modifications aux droits de magasin sur les marchandises déposées à l'entrepôt public de Bruxelles et sur celles arrivant à destination du magasin spécial de cet entrepôt (Moniteur, 24 avril 1952, p. 3147).

## IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

### Arrêté royal du 24 septembre 1951

rendant obligatoire la décision en date du 30 mai 1951 de la Commission paritaire nationale de l'industrie du bois, concernant le rattachement des

salaires minima dans les scieries et le commerce du bois à l'index-number des prix de détail. — Errata (Moniteur, 15 mars 1952, p. 1905).

**Arrêté royal du 27 février 1952**

*rendant obligatoires les décisions du 19 septembre 1951 de la Commission paritaire nationale de l'industrie transformatrice du bois, concernant la fixation des salaires minima dans l'industrie de la saboterie, ainsi que leur rattachement à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 7 mars 1952, p. 1530).*

**Arrêté royal du 29 février 1952**

*portant réglementation des allocations, primes et indemnités à accorder au personnel de l'Administration de la Marine, et des rétributions à attribuer à des Néerlandais, pour la garde des bateaux à moteur, à Flessingue (Moniteur, 5 avril 1952, p. 2672).*

**X — LEGISLATION SOCIALE**

**(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

**Arrêté royal du 18 février 1952**

*rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire régionale des briqueteries du Pays de Waas du 22 juin 1950, concernant l'octroi d'indemnité de sécurité d'existence aux travailleurs de l'industrie briquetière du Pays de Waas (Moniteur, 7 mars 1952, p. 1574).*

**Arrêté royal du 1<sup>er</sup> mars 1952**

*modifiant l'arrêté du Régent du 14 septembre 1946 pris en exécution des lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré, coordonnées par l'arrêté du Régent du 12 septembre 1946 (Moniteur, 30-31 mars 1952, p. 2474).*

**Arrêté royal du 27 février 1952**

*modifiant l'arrêté du Régent du 12 mars 1945 déterminant le mode de calcul et le taux de la cotisation à verser, pour le personnel navigant, par les employeurs affiliés à la Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales en faveur des travailleurs occupés dans les entreprises de batellerie, modifié par les arrêtés du Régent du 19 décembre 1945 et du 23 août 1946 (Moniteur, 13 mars 1952, p. 1805).*

**Loi du 6 mars 1952**

*modifiant l'arrêté-loi du 25 février 1947, coordonnant et modifiant les lois sur le régime de retraite des ouvriers mineurs et assimilés (Moniteur, 13 mars 1952, p. 1802).*

**Arrêté royal du 28 février 1952**

*déterminant le mode de calcul et le taux de la cotisation à verser, pour le personnel navigant, à la Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales, en faveur des travailleurs occupés dans les entreprises de batellerie (Moniteur, 13 mars 1952, p. 1806).*

**Arrêté royal du 19 mars 1952**

*modifiant l'arrêté du Régent du 12 août 1948 déterminant les conditions mises à l'octroi de primes à fonds perdus à la construction, par l'initiative privée, d'habitations à bon marché et de petites propriétés terriennes (Moniteur, 24-25 mars 1952, p. 2155).*

**Arrêté royal du 28 février 1952**

*déterminant le mode de calcul et le taux de la cotisation à verser, pour le personnel navigant, à la Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales, en faveur des travailleurs occupés dans les entreprises de batellerie. — Erratum (Moniteur, 4 avril 1952, p. 2656).*

**Arrêté royal du 19 mars 1952**

*modifiant l'arrêté du Régent du 14 août 1948 déterminant les conditions d'octroi de primes à fonds perdus à l'acquisition d'habitations construites ou à construire pour compte : a) de sociétés agréées par la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché; b) de sociétés agréées par la Société nationale de la Petite Propriété terrienne ou de la Société nationale de la Petite Propriété terrienne elle-même; c) de communes ou de commissions d'assistance publique (Moniteur, 24-25 mars 1952, p. 2156).*

**Arrêté royal du 26 mars 1952**

majorant les allocations octroyées à certaines catégories de victimes d'accidents du travail par l'arrêté du Régent du 19 octobre 1944 (Moniteur, 30-31 mars 1952, p. 2490).

**Arrêté royal du 26 mars 1952**

majorant les allocations supplémentaires octroyées par l'arrêté du Régent du 23 mai 1949 à certains bénéficiaires de la loi du 24 juillet 1927 sur la réparation des dommages causés par les maladies professionnelles (Moniteur, 30-31 mars 1952, p. 2492).

**Arrêté ministériel du 28 mars 1952**

autorisant l'octroi d'avantages d'ordre familial en application de l'article 108, alinéa 3, b, des lois

coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (Moniteur, 18 avril 1952, p. 3011).

**Arrêté royal du 3 avril 1952**

modifiant l'arrêté royal organique du 22 décembre 1938 prévu par la loi du 10 juin 1937, étendant les allocations familiales aux employeurs et aux travailleurs non salariés (Moniteur, 9 avril 1952, p. 2776).

**Arrêté royal du 8 avril 1952**

modifiant provisoirement la cotisation affectée aux congés complémentaires des ouvriers occupés dans les travaux du fond des mines de houille (Moniteur, 13 avril 1952, p. 2883).

**XI — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE**

**Accord entre la Belgique et les Pays-Bas**

concernant la réparation réciproque des dommages de guerre à la propriété privée, conclu par échange de lettres, datées à Bruxelles, les 4 et 14 juin 1951. — Accord complémentaire conclu par échange de lettres, datées à Bruxelles, les 10 juillet et 21 septembre 1951 (Moniteur, 7 mars 1952, p. 1562).

**Arrêté royal du 13 février 1952**

relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux immeubles d'habitation, des coefficients d'indemnisation intégrale, applicables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1952 au 30 juin 1952 (arrêté n° 18) (Moniteur, 12 mars 1952, p. 1712).

**Arrêté royal du 14 février 1952**

relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux bateaux, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable à tout le Royaume, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1952 au 31 mars 1952 (arrêté n° 14) (Moniteur, 12 mars 1952, p. 1713).

**Arrêté royal du 3 avril 1952**

modifiant l'arrêté du Régent du 31 décembre 1948 déterminant les modalités d'octroi des crédits de restauration en matière de dommages de guerre (Moniteur, 23 avril 1952, p. 3115).

# STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

## LE MARCHÉ DE L'ARGENT

### I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE												CALL-MONEY	
	Escompte						Prêts et avances sur (*)						En chambre de compensation	Hors compensation
	Acceptations de banque et effets documentaires acceptés préalablement visés par la B. N. B.		Traites acceptées		Traites non acceptées	Promesses	Certificats maximum 120 jours à court	Certificats maximum 8 mois à court	Certificats maximum 12 mois à court	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941)	Autres effets publics		
	représentatifs d'export. de marchandises	représentatifs d'import. de marchandises	domiciliées en banque	non domiciliées en banque										
1950 Moyenn. annuelle	2,73	3,42	3,42	3,67	4,67	5,17	2,—	2,1875	2,375	5,17	(1)5,—	5,17	1,25	1,25
1951 Moyenn. annuelle	3,54	3,54	3,54	3,88	4,88	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Moyennes mensuelles :														
1951 Février	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Mars	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Avril	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Mai	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Juin	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Juill. (à partir du 5)	3,50	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Août	3,50	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Sept. (à partir du 13)	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Octobre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Novembre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Décembre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
1952 Janvier	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Février	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Mars	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Avril	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25

N. B. — Les warrants sont escomptés au taux des traites acceptées domiciliées en banque.  
(1) Moyenne des sept premiers mois.

### (\*) Quotité de l'avance en avril 1952 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948)	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1951	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942)	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943)	90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %	Autres effets publics	80 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947)	90 %		

### II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 50.000 fr. (1)	50.000 à 100.000 fr. (2)	au delà de 100.000 fr. (3)	
									Comptes de dépôts à 1 an
1950 Moyenne annuelle	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1951 Moyenne annuelle	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Moyennes mensuelles :									
1951 Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1952 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50

(\*) Moyenne de quatre banques.

A partir de janvier 1952 : (1) jusque 75.000 francs — (2) de 75.000 à 150.000 francs — (3) au delà de 150.000 francs.

# LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

## I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre .....	149/7 1/2	35			(1) 20,06	42,75		
1950 30 décembre .....	248/0	35	112.11	450/9	70,00	80,00	187.2	90
1951 31 décembre .....	248/0	35	105.11	422/9	77,00	88,00	187.10	90
Moyennes mensuelles :								
1951 Février .....	248/0	35	113.5	453/3	78,50	90,16	191.10	92
Mars .....	248/0	35	113.4	453/0	78,50	90,16	193.1	93
Avril .....	248/0	35	116.14	467/6	78,50	90,16	199.11	96
Mai .....	248/0	35	116.1	464/3	78,50	90,16	203.7	98
Juin .....	248/0	35	116.3	464/9	77,07	88,44	203.4	98
Juillet .....	248/0	35	113.3	452/9	78,50	90,16	194.9	93
Août .....	248/0	35	113.13	455/3	78,50	90,16	188.12	91
Septembre .....	248/0	35	111.2	444/6	78,50	90,16	187.7	90
Octobre .....	248/0	35	107.14	431/6	77,00	88,15	185.5	89
Novembre .....	248/0	35	107.8	430/0	77,00	88,00	185.0	89
Décembre .....	248/0	35	105.6	421/6	77,00	88,00	185.15	89
1952 Janvier .....	248/0	35	105.14	423/5	77,00	88,00	190.14	92
Février .....	248/0	35	104.3	416/9	77,00	88,00	190.0	91
Mars .....	248/0	35	(2)		77,00	88,00	(2)	
Avril .....	248/0	35	(2)		77,00	88,00	(2)	

(1) Cotation par oz. stand.

(2) Marché clos.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 rouble = 16 annas; 1 rouble = 18 pence.

## II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 30 AVRIL 1952

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1<sup>er</sup> mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVICES	Cours contractuel ou moyen	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 florins Pays-Bas .....	1.315,7908	1.314,—	1.317,—
1 couronne suédoise .....	9,6652	9,64	9,69
1 deutsche Mark .....	11,90475	11,88	11,93
100 francs congolais .....	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois .....	—	100,—	100,—
1 couronne danoise .....	7,2389	7,21	7,26
1 couronne norvégienne .....	7,—	6,98	7,02
100 escudos .....	173,913	173,—	174,80
100 couronnes tchécoslovaques .....	100,—	99,70	100,30

## COURS OFFICIELS DES CHANGES

arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles

(en francs belges)

Périodes	100 francs suisses	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling
1950 Moyenne annuelle .....	1.161,88	50,21	14,35 (1)	46,62 (2)	
1951 Moyenne annuelle .....	1.155,38	50,34	14,27	47,76	
Moyennes mensuelles :					
1951 Février .....	1.169,90	50,27	14,29	47,85	
Mars .....	1.168,26	50,39	14,30	48,16	
Avril .....	1.166,08	50,40	14,29	47,56	
Mai .....	1.162,13	50,40	14,26	47,23	
Juin .....	1.147,11	50,38	14,24	46,97	
Juillet .....	1.145,72	50,34	14,24	47,35	
Août .....	1.146,85	50,28	14,22	47,60	
Septembre .....	1.147,23	50,32	14,21	47,61	
Octobre .....	1.152,10	50,40	14,27	47,99	
Novembre .....	1.147,18	50,40	14,30	48,32	
Décembre .....	1.143,96	50,40	14,30	49,08	140,14 (3)
1952 Janvier .....	1.143,28	50,40	14,26	50,12	140,02
Février .....	1.143,79	50,40	14,19	50,34	139,63
Mars .....	1.143,26	50,40	14,25	50,57	139,69
Avril .....	1.144,25	50,40	14,30	51,37	140,03

(1) Moyenne du 19 juin au 31 décembre 1950.

(2) Moyenne du 26 juin au 31 décembre 1950.

(3) Moyenne du 17 au 31 décembre 1951.

# LE MARCHÉ DES CAPITAUX

## I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATIONS DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		2 janvier 1952	1 <sup>er</sup> février 1952	3 mars 1952	1 <sup>er</sup> avril 1952	2 mai 1952
<b>I. — Dette intérieure directe de l'Etat belge (Intérêts à bonifier).</b>						
Dette 2 1/2 %	100,—	53,10	53,10	52,80	53,30	53,20
Dette 3 %, 2 <sup>e</sup> série (1) (2)	100,—	87,90	87,85	88,—	88,05	87,90
Dette 3 1/2 %, 1937	100,—	78,70	78,75	78,80	78,90	78,85
Dette 3 1/2 %, 1943 (1) (2)	100,—	76,—	76,30	76,50	76,75	76,90
Dette unifiée 4 %	100,—	87,05	87,25	87,60	88,05	88,40
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 (2)	100,—	84,25	85,25	85,70	86,20	86,40
Emprunt 4 1/2 %, 1951 (2)	100,—	—	—	96,—	96,40	96,65
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 <sup>re</sup> série	100,—	106,35	106,65	107,—	107,15	107,05
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 1/2 %, 1943 (1) (2) (3)	100,—	102,80	103,55	103,70	104,55	104,60
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 1/2 %, 1944, 1 <sup>re</sup> série (1) (2)	100,—	97,95	98,75	99,10	98,70	99,25
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 (2)	100,—	100,05	100,20	100,30	100,10	100,05
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 (2)	100,—	100,75	101,75	101,45	101,75	101,35
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 (2)	100,—	96,65	97,10	97,10	97,65	97,60
Emprunts à lots 1933, 4 %	1.050,—	983,—	988,—	991,—	993,—	999,—
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	455,—	459,—	457,—	459,—	481,—
Emprunts à lots 1941 (3 % jusqu'en 1946; 3 1/2 % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	874,—	890,—	894,—	892,—	891,—
<b>II. — Dette indirecte et dette garantie par l'Etat (Intérêts à bonifier).</b>						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	469,—	477,—	476,—	475,—	477,—
Emprunt de la Reconstr. 1 <sup>re</sup> tranche 1947 (2 % jusqu'en 1957; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	974,—	976,—	981,—	982,—	981,—
Emprunt de la Reconstr. 2 <sup>e</sup> tranche 1949 (2 % jusqu'en 1958; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	995,—	999,—	1.000,—	1.001,—	1.001,—
Emprunt de la Reconstr. 3 <sup>e</sup> tranche 1950 (2 % jusqu'en 1960; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	1.000,—	1.001,—	1.001,—	1.003,—	1.003,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	538,—	549,—	545,—	546,—	548,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	534,—	539,—	539,—	540,—	542,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 % (1) (2)	500,—	428,—	431,—	431,—	440,—	441,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet (1) (2) (4)	100,—	63,35	63,45	63,10	63,—	62,85
Régie des Télégraphes et Téléphones, 3 1/2 %, 1943	100,—	76,60	77,30	74,40	77,—	76,70
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4 1/2 %, 1949 (2)	100,—	98,35	98,60	99,—	98,70	98,75
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4 1/2 %, 1950 (2)	100,—	96,45	96,60	96,55	96,50	96,75
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4 1/2 %, 1951 (2)	100,—	98,20	98,—	98,—	98,—	98,20
<b>III. — Dette directe de la colonie.</b>						
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888</i>						
	100,—	208,—	215,—	215,—	214,—	213,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1904, 3 % (1) (2)	100,—	70,30	70,25	70,20	70,20	70,20
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	92,35	92,30	92,40	92,70	92,65
(*) Dette coloniale 1937, 3 1/2 %	100,—	82,75	82,80	82,80	82,85	82,90
Dette coloniale 1950-60, 4 % (2)	100,—	98,30	99,40	100,15	100,25	100,40
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 (2)	100,—	100,10	100,10	100,85	100,90	101,—

(\*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

(1) Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944

(2) Titres créés après le 6 octobre 1944.

(3) Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.

(4) Emprunts 1930, 1931, 1932, 1934, 1935 et 1936

## II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15

Source : Institut National de Statistique.

DATES	Indice général	Assurances, banques, soc. à portef.	Entr. immobil., hypothécaires et hôteliers	Tramways, chemins de fer écon. et vicinaux	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceseries	Verretries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation	Diverses
<b>Indices par rapport aux cours du mois précédent</b>																	
1952 1 <sup>er</sup> avril	99	99	98	97	101	102	98	95	97	98	95	89	97	90	99	97	102
2 mai	98	97	98	99	96	97	98	98	94	97	91	93	96	95	99	99	98
<b>Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100</b>																	
1951 1 <sup>er</sup> mars	197	169	112	62	83	162	184	189	155	204	90	129	195	241	390	149	177
2 avril	199	174	111	63	86	170	190	189	157	193	90	130	198	240	407	150	176
2 mai	204	170	108	61	85	167	188	195	158	188	91	133	201	230	423	150	169
1 <sup>er</sup> juin	200	173	102	60	84	166	187	209	156	193	90	127	191	223	404	152	168
2 juillet	197	170	98	58	81	163	184	206	155	210	87	120	183	209	394	149	170
1 <sup>er</sup> août	205	168	107	60	84	176	193	227	169	230	89	119	191	212	401	151	182
3 septembre	214	178	108	71	89	182	198	254	175	240	90	119	191	212	422	158	185
1 <sup>er</sup> octobre	223	187	108	72	90	187	204	266	181	262	93	114	204	225	440	153	197
2 novembre	230	194	111	72	95	190	204	291	193	240	92	114	206	230	465	155	208
3 décembre	234	203	106	68	97	194	205	294	196	245	91	109	204	226	471	160	217
1952 2 janvier	250	224	119	74	106	198	227	340	213	262	94	101	221	220	501	161	229
1 <sup>er</sup> février	254	225	128	81	110	209	226	360	217	255	87	102	227	224	503	163	245
3 mars	230	209	121	76	98	195	210	304	193	245	84	91	214	207	444	160	222
1 <sup>er</sup> avril	227	207	118	74	99	198	205	289	187	239	80	81	207	186	438	145	227
2 mai	222	201	116	73	95	192	201	283	175	232	73	75	198	177	435	144	222

### III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

15

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1950.....	246	191	180	14.734	11.698	14.925	11.878
1951.....	246	194	180	19.240	20.658	19.434	20.838
1951 Février.....	20	21	19	2.156	1.771	2.177	1.790
Mars.....	20	19	18	1.847	1.531	1.866	1.549
Avril.....	21	18	17	1.731	1.618	1.749	1.535
Mai.....	20	15	14	1.407	1.435	1.422	1.449
Juin.....	21	14	13	1.042	1.071	1.056	1.048
Juillet.....	20	14	13	1.005	1.137	1.019	1.150
Août.....	21	12	11	1.277	1.507	1.289	1.518
Septembre.....	20	12	11	1.694	1.981	1.706	1.992
Octobre.....	23	21	19	2.462	2.981	2.473	3.000
Novembre.....	20	18	16	1.366	1.870	1.384	1.886
Décembre.....	18	14	13	1.562	2.211	1.576	2.224
1952 Janvier.....	22	18	17	2.667	3.599	2.675	3.616
Février.....	21	15	14	1.838	2.623	1.853	2.637
Mars.....	21	13	12	1.286	1.756	1.299	1.768
Avril.....	20	13	12	917	1.167	930	1.170

### IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES DE VALEURS A REVENU FIXE

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales			
4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %			
1951 1 <sup>er</sup> mars.....	86,50	91,95	90,85	88,21	96,12	4,62	4,35	4,40	4,54	4,68	92,92	4,70
2 avril.....	86,75	91,45	90,10	86,95	94,23	4,61	4,37	4,44	4,61	4,78	92,14	4,74
2 mai.....	86,55	91,50	89,71	86,82	93,95	4,62	4,37	4,46	4,61	4,79	92,10	4,74
1 <sup>er</sup> juin.....	86,—	91,70	89,60	87,44	94,17	4,65	4,36	4,46	4,58	4,78	92,56	4,72
2 juillet.....	85,60	91,70	89,43	87,19	93,99	4,67	4,36	4,47	4,59	4,79	92,24	4,73
1 <sup>er</sup> août.....	86,15	91,45	90,01	86,18	93,85	4,64	4,37	4,44	4,65	4,80	92,04	4,75
3 septembre.....	86,65	91,40	89,70	86,06	95,01	4,62	4,38	4,46	4,60	4,74	92,78	4,71
1 <sup>er</sup> octobre.....	87,—	91,55	89,86	87,17	95,15	4,60	4,37	4,45	4,59	4,73	93,03	4,69
2 novembre.....	87,—	91,60	89,96	86,40	93,60	4,60	4,37	4,44	4,63	4,81	91,74	4,76
3 décembre.....	86,80	91,50	89,92	86,06	93,94	4,61	4,37	4,45	4,65	4,79	91,88	4,75
1952 2 janvier.....	87,05	92,35	89,93	87,57	94,12	4,60	4,33	4,45	4,57	4,78	92,47	4,72
1 <sup>er</sup> février.....	87,25	92,30	p 87,08	p 88,39	p 94,69	4,58	4,33	p 4,59	p 4,53	p 4,75	p 93,87	p 4,78
3 mars.....	87,60	92,40	p 87,15	p 88,13	p 94,55	4,57	4,33	p 4,59	p 4,54	p 4,76	p 93,72	p 4,74
1 <sup>er</sup> avril.....	88,05	92,70	p 87,22	p 88,86	p 94,98	4,54	4,31	p 4,59	p 4,50	p 4,74	p 94,10	p 4,72
2 mai.....	88,40	92,65	p 87,28	p 89,—	p 94,55	4,52	4,32	p 4,58	p 4,49	p 4,76	p 93,91	p 4,73

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de mars 1939, p. 187.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES  
ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

(milliers de francs)

17

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1950.....	1.284	2.235.507	1.953.204	1.111	434.418	402.543	851	7.000.563	9.258.665	8.342.571
1951.....	818	3.534.952	2.373.802	1.202	747.507	670.645	861	7.327.506	7.876.241	7.149.196
1950 Décembre.....	129	193.300	186.852	121	33.860	31.503	144	1.506.347	1.963.311	1.827.409
1951 Janvier.....	82	380.615	171.517	109	34.089	32.147	41	329.301	278.386	213.902
Février.....	81	351.001	135.235	71	23.122	22.187	47	79.689	176.298	168.164
Mars.....	100	739.860	568.052	91	25.957	25.433	73	295.787	541.090	528.250
Avril.....	88	187.630	131.714	104	34.270	33.612	90	1.695.804	1.055.399	975.688
Mai.....	75	118.472	104.227	79	34.351	32.188	76	1.130.933	904.192	685.170
Juin.....	70	218.817	164.931	89	35.686	33.441	87	1.013.138	1.144.701	1.108.983
Juillet.....	62	405.125	209.785	74	24.259	23.934	68	322.472	348.876	340.722
Août.....	62	552.371	438.006	90	27.602	27.272	32	141.738	136.870	133.520
Septembre.....	53	182.023	139.265	77	24.089	23.509	60	348.945	599.410	493.213
Octobre.....	83	126.003	88.040	87	27.950	27.345	70	263.150	381.491	369.927
Novembre.....	67	155.952	100.163	89	41.839	39.998	67	193.170	201.594	182.580
Décembre.....	104	467.336	411.785	135	64.140	60.661	150	1.513.379	2.107.934	1.969.077
1952 Janvier..... <sup>p</sup>		84.500	81.145	127	44.615	43.246			1.309.365	984.147
Février..... <sup>p</sup>		119.262	88.938		67.761	59.239			103.089	73.507

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Emissions nettes (4)
	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		Apports en nature (2)	Incorporations de réserves au capital (3)	
1950.....	55	1.092.672	13.021.262	56.445	2.008.594	6.695.930	3.142.211
1951.....	39	1.959.500	14.118.200	123.814	2.197.413	4.770.529	5.309.015
1950 Décembre.....	3	26.500	2.216.971	10.000	240.313	1.522.465	319.466
1951 Janvier.....	3	61.000	754.090	—	132.650	112.777	233.139
Février.....	7	1.172.000	1.722.421	430	70.076	135.298	1.292.642
Mars.....	2	8.000	1.314.907	2.000	497.704	217.295	418.736
Avril.....	6	101.500	1.378.799	104.225	98.831	475.028	772.880
Mai.....	2	37.000	1.094.015	10.500	114.541	168.673	565.871
Juin.....	3	33.000	1.432.104	75	100.269	962.417	277.744
Juillet.....	2	60.000	838.260	675	129.226	270.206	235.684
Août.....	3	42.000	758.943	254	369.298	63.403	208.351
Septembre.....	4	145.000	950.522	1.007	202.100	346.691	253.203
Octobre.....	2	65.000	600.444	20	37.071	311.096	192.165
Novembre.....	5	235.000	634.385	678	70.953	140.958	346.510
Décembre.....	—	—	2.639.410	3.950	374.694	1.566.689	494.090
1952 Janvier..... <sup>p</sup>		1.160.000	2.598.480	500	86.545	707.670	1.474.823
Février..... <sup>p</sup>		15.000	305.112		73.717	34.760	128.207

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.



V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

17

(milliers de francs)

DECEMBRE 1951

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL Sociétés par actions et sociétés de personnes			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOLUTIONS Sociétés par actions et sociétés de personnes				RÉDUCTIONS DE CAPITAL Soc. par act. et soc. de personnes				
	par actions			de personnes			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature		Augmentation de capital	Incorporation de réserves	Réévaluation de l'immobilisé	Apports de avances	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale								par actions	de personnes					Nombl.	Mont.	Nombl.	Mont.		
							Constitutions de sociétés	Augmentation de capital																	

Détail des émissions

Banques, soc. financières...	2	24.000	8.000	1	761	761	1	60.000	60.000	60.000	—	—	—	4.000	761	—	—	—	—	1	4.000	—	—	—	—
Sociétés commerciales...	3	162.075	162.075	3	8.400	8.400	—	—	—	—	—	—	—	161.375	—	—	—	—	—	5	164.159	—	—	—	—
Sociétés industrielles...	2	46.000	25.680	4	18.600	18.600	2	35.000	105.000	51.000	—	—	—	1.200	12.700	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction, bâtiments...	—	—	—	2	1.800	1.800	—	—	—	—	—	—	—	—	800	—	—	—	—	1	410	—	—	—	—
Sociétés agricoles...	1	6.000	6.000	1	500	250	2	106.000	50.950	50.617	—	—	—	5.976	—	—	50.000	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Services publics...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers...	1	500	267	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux...</b>	<b>9</b>	<b>238.575</b>	<b>202.022</b>	<b>11</b>	<b>30.061</b>	<b>29.811</b>	<b>5</b>	<b>201.000</b>	<b>215.950</b>	<b>161.617</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>172.551</b>	<b>14.261</b>	<b>—</b>	<b>50.000</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>168.569</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins...	2	1.400	1.167	5	3.461	3.211	1	6.000	950	617	—	—	—	200	1.561	—	—	—	3	1.110	—	—	—	—	—
de 1 à 5 millions...	2	7.000	7.000	3	6.600	6.600	1	5.000	5.000	1.000	—	—	—	7.000	800	—	—	—	3	9.284	—	—	—	—	—
de 5 à 10 millions...	2	12.000	7.200	3	20.000	20.000	—	—	—	—	—	—	—	5.976	11.900	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 10 à 20 millions...	1	20.000	4.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions...	1	40.000	24.480	—	—	—	1	100.000	50.000	50.000	—	—	—	1.200	—	—	50.000	—	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions...	—	—	—	—	—	—	2	90.000	160.000	110.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions...	1	158.175	158.175	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	158.175	—	—	—	—	1	158.175	—	—	—	—	—
<b>Totaux...</b>	<b>9</b>	<b>238.575</b>	<b>202.022</b>	<b>11</b>	<b>30.061</b>	<b>29.811</b>	<b>5</b>	<b>201.000</b>	<b>215.950</b>	<b>161.617</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>172.551</b>	<b>14.261</b>	<b>—</b>	<b>50.000</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>168.569</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	165.175	—	—	—	—	—
Sociétés de droit congolais	9	238.575	202.022	11	30.061	29.811	5	201.000	215.950	161.617	—	—	—	172.551	14.261	—	50.000	—	4	3.394	—	—	—	—	—
<b>Totaux...</b>	<b>9</b>	<b>238.575</b>	<b>202.022</b>	<b>11</b>	<b>30.061</b>	<b>29.811</b>	<b>5</b>	<b>201.000</b>	<b>215.950</b>	<b>161.617</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>172.551</b>	<b>14.261</b>	<b>—</b>	<b>50.000</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>168.569</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>



V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

17

Détail des émissions

(milliers de francs)

Source : Institut National de Statistique.

JANVIER 1952

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)					AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		Primes d'émission dans les montants libérés	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES			DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUC- TIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)							
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée		Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre		Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporation de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions					
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal									Montant libéré sur valeur nominale	anonymes et en commandite par actions		de personnes à responsabilité limitée	Aug- menta- tions de capital	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
						Constitutions de sociétés	Aug- menta- tions de capital	Nombre	Montant	Nombre		Montant												
Banques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Assurances .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Opérations financières et immobilières	7	9.975	9.295	3	1.900	1.900	4	11.800	8.850	8.290	1	1.000.000	—	—	—	—	—	—	—	—				
Commerce de détail .....	9	2.600	2.410	26	7.315	7.087	1	600	330	330	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Comm. de gros et commerce extérieur	21	10.170	9.528	40	15.450	14.919	4	5.420	14.530	13.990	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Fabrications métalliques .....	7	6.025	5.864	9	2.975	2.975	15	655.905	741.360	640.229	2	150.000	—	—	—	—	—	—	—	—				
Métallurgie du fer .....	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	500	—	—	—	—	—	—	—				
Métaux non ferreux .....	—	—	—	2	1.840	1.840	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industrie textile .....	5	40.400	40.400	3	720	720	5	11.350	19.450	19.450	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industries alimentaires .....	1	50	50	3	6.700	6.700	2	4.000	5.250	5.250	1	10.000	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industrie du bois .....	2	2.200	2.200	4	570	570	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industrie chimique .....	2	5.150	5.150	1	700	700	1	60	1.440	1.440	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industrie du verre .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Electricité .....	—	—	—	—	—	—	3	1.880.000	344.000	197.043	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Gaz .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Eau .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Cuir .....	—	—	—	1	350	350	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Papier et imprimerie .....	—	—	—	1	275	275	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Transport .....	1	600	600	1	75	75	2	4.000	15.000	8.970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Tourisme .....	1	600	120	3	630	630	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Intermédiaires .....	3	330	330	9	1.060	850	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Déchets et matières de récupération	2	1.500	1.500	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Constructions .....	4	1.400	1.400	3	1.050	650	2	12.525	53.475	53.475	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Charbon .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Terre cuite .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Ciment et industries connexes .....	—	—	—	1	600	600	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Carrières .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Chaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industries céramiques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industrie du tabac .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Industrie du diamant .....	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Editions, librairies, presse .....	1	1.000	200	2	175	175	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Films, théâtres, attractions .....	1	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Artisanat .....	2	700	700	11	1.430	1.430	1	170	280	280	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Agric., hortic., pêche, élevage .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Divers non dénommés .....	2	1.550	1.150	3	700	700	5	3.975	5.400	5.400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
<b>TOTAUX...</b>	<b>73</b>	<b>84.500</b>	<b>81.145</b>	<b>127</b>	<b>44.615</b>	<b>43.246</b>	<b>45</b>	<b>2.589.805</b>	<b>1.209.365</b>	<b>954.147</b>	<b>4</b>	<b>1.160.000</b>	<b>—</b>	<b>500</b>	<b>53.498</b>	<b>28.629</b>	<b>4.418</b>	<b>707.670</b>	<b>55</b>	<b>32.521</b>	<b>1</b>	<b>1.000</b>	<b>6</b>	<b>66.260</b>

(1) Coopératives : 14 sociétés constituées au capital minimum de 2.608.100 francs; 2 sociétés dissoutes au capital minimum de 25.500 francs.

**V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES**  
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance  
du capital nominal émis ou annulé

Source : Institut National de Statistique.

(milliers de francs)

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale										Montant	Montant	

**1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité** **DECEMBRE 1951**

Belgique .....	84	198.700	179.952	135	64.140	60.661	145	1.312.379	1.891.984	1.797.460	—	—	—	3.950	187.882	1.516.689	87.758	20.550	48.633
Etranger .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.000	—	—
<b>Totaux ...</b>	<b>84</b>	<b>198.700</b>	<b>179.952</b>	<b>135</b>	<b>64.140</b>	<b>60.661</b>	<b>145</b>	<b>1.312.379</b>	<b>1.891.984</b>	<b>1.797.460</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3.950</b>	<b>187.882</b>	<b>1.516.689</b>	<b>92.758</b>	<b>20.550</b>	<b>48.633</b>

**2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé**

1 million et moins	61	28.760	23.932	121	27.715	26.740	52	48.219	27.609	25.117	—	—	—	162	27.886	16.384	24.556	550	6.416
de 1 à 5 mill.	13	25.440	25.440	12	20.425	17.921	37	79.822	111.883	102.411	—	—	—	—	31.608	88.884	12.302	—	13.217
de 5 à 10 mill.	7	64.700	63.580	2	16.000	16.000	22	152.344	166.486	146.086	—	—	—	3.000	68.948	110.386	5.500	—	9.000
de 10 à 20 mill.	2	29.800	17.000	—	—	—	7	58.700	100.300	88.300	—	—	—	788	13.440	85.300	—	20.000	20.000
de 20 à 50 mill.	1	50.000	50.000	—	—	—	19	399.594	610.377	560.217	—	—	—	—	46.000	465.406	50.400	—	—
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	4	68.700	355.329	355.329	—	—	—	—	—	355.329	—	—	—
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	4	505.000	520.000	520.000	—	—	—	—	—	395.000	—	—	—
<b>Totaux ...</b>	<b>84</b>	<b>198.700</b>	<b>179.952</b>	<b>135</b>	<b>64.140</b>	<b>60.661</b>	<b>145</b>	<b>1.312.379</b>	<b>1.891.984</b>	<b>1.797.460</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3.950</b>	<b>187.882</b>	<b>1.516.689</b>	<b>92.758</b>	<b>20.550</b>	<b>48.633</b>

**1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité** **JANVIER 1952**

Belgique .....	73	84.500	81.145	127	44.615	43.246	45	2.589.805	1.209.365	954.147	4	1.160.000	—	500	86.545	707.670	32.521	1.000	66.260
Etranger .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux ...</b>	<b>73</b>	<b>84.500</b>	<b>81.145</b>	<b>127</b>	<b>44.615</b>	<b>43.246</b>	<b>45</b>	<b>2.589.805</b>	<b>1.209.365</b>	<b>954.147</b>	<b>4</b>	<b>1.160.000</b>	<b>—</b>	<b>500</b>	<b>86.545</b>	<b>707.670</b>	<b>32.521</b>	<b>1.000</b>	<b>66.260</b>

**2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé**

1 million et moins	64	26.150	23.195	120	30.165	28.796	16	8.280	7.040	6.080	—	—	—	500	27.764	950	12.509	1.000	250
de 1 à 5 mill.	8	20.750	20.350	6	8.450	8.450	15	26.385	35.465	34.225	—	—	—	—	15.281	17.898	14.762	—	3.410
de 5 à 10 mill.	—	—	—	1	6.000	6.000	2	4.000	15.000	8.970	1	10.000	—	—	6.000	6.000	5.250	—	8.000
de 10 à 20 mill.	—	—	—	—	—	—	2	12.000	29.000	29.000	—	—	—	—	—	29.000	—	—	—
de 20 à 50 mill.	1	37.600	37.600	—	—	—	3	209.400	105.600	70.320	1	50.000	—	—	37.500	31.500	—	—	—
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	3	192.000	221.938	157.187	1	100.000	—	—	—	141.000	—	—	54.600
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	4	2.137.740	795.322	648.365	1	1.000.000	—	—	—	481.322	—	—	—
<b>Totaux ...</b>	<b>73</b>	<b>84.500</b>	<b>81.145</b>	<b>127</b>	<b>44.615</b>	<b>43.246</b>	<b>45</b>	<b>2.589.805</b>	<b>1.209.365</b>	<b>954.147</b>	<b>4</b>	<b>1.160.000</b>	<b>—</b>	<b>500</b>	<b>86.545</b>	<b>707.670</b>	<b>32.521</b>	<b>1.000</b>	<b>66.260</b>

**VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE (1)**  
(Emprunts à long et moyen terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

**VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL**

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

**VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (3)**

18  
19  
20

PÉRIODES	en Belgique	à l'étranger
	millions de francs	millions fr. s. 60
1950 .....	9.477	—
1951 .....	10.850	—
1951 Février .....	—	—
Mars .....	100	—
Avril .....	1.000	—
Mai .....	150	—
Juin .....	1.000	—
Juillet .....	500	—
Août .....	500	—
Septembre .....	—	—
Octobre .....	1.250	—
Novembre .....	6.350	—
Décembre .....	—	—
1952 Janvier .....	—	—
Février .....	1.500	—
Mars .....	1.650	—
Avril .....	750	—

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES
	Prélèvements sur comptes (2)	Remboursements nets	Avances nettes
	(milliers de francs)		
1950 .....	4.368.750	417.497	3.705.248
1951 .....	5.208.422	2.462.686	3.481.141
1951 Janvier .....	424.994	205.709	308.903
Février .....	487.099	38.985	316.619
Mars .....	512.792	35.555	415.610
Avril .....	306.275	56.956	375.876
Mai .....	435.149	52.974	370.641
Juin .....	498.296	906.081	293.894
Juillet .....	428.156	324.901	276.606
Août .....	421.150	43.974	303.603
Septembre .....	466.096	304.138	183.257
Octobre .....	446.765	401.625	212.523
Novembre .....	370.949	31.435	194.674
Décembre .....	410.701	60.353	228.935
1952 Janvier .....	380.767	182.260	265.257
Février .....	360.832	175.418	414.404
Mars .....	359.589	40.660	557.811

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
	milliers de fr.
1950 Moyenne mens.	1.245.326
1951 Moyenne mens.	1.024.546
1951 Janvier .....	1.052.468
Février .....	941.405
Mars .....	1.063.689
Avril .....	1.005.874
Mai .....	1.030.910
Juin .....	1.078.935
Juillet .....	1.145.549
Août .....	899.345
Septembre .....	947.432
Octobre .....	1.077.094
Novembre .....	1.005.549
Décembre .....	1.046.305
1952 Janvier .....	1.135.671
Février .....	1.107.860
Mars .....	1.194.950

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).

(2) Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1950, dans les prélèvements sur comptes sont compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat.

(3) Y compris les renouvellements au tout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

# LES FINANCES PUBLIQUES

## I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

ÉPOQUES (fin de mois)	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme (3)			Dettes à court terme (4)			Avoirs des particuliers en comptes- chèques (5)	Dettes totales (1) (6)	
	intérieure		exté- rieure (1) (2)	inté- rieure	exté- rieure (2)	totale	inté- rieure	exté- rieure (2)	totale			
	directe	indirecte										totale
1940 Mars .....	26.184	8.910	35.094	4.936	1.259	—	1.259	6.234	713	6.947	3.384	51.620
1951 Janvier .....	104.311	8.902	113.213	13.965	39.204	1.258	40.462	59.251	2.012	61.263	18.015	246.918
Février .....	103.939	8.895	112.834	13.992	39.061	1.257	40.318	59.505	2.010	61.515	18.056	246.715
Mars .....	103.557	8.888	112.445	13.993	39.420	2.648	42.068	57.945	1.758	59.703	18.380	246.539
Avril .....	103.228	8.879	112.107	13.936	39.550	2.538	42.088	57.396	1.642	59.038	18.720	245.889
Mai .....	102.947	8.873	111.820	13.913	38.962	2.402	41.364	59.046	1.373	60.419	18.417	245.933
Juin .....	102.675	8.861	111.536	13.813	38.989	2.296	41.285	59.253	1.273	60.526	18.625	245.785
Juillet .....	102.400	8.858	111.258	13.753	38.863	2.185	41.048	58.115	756	58.871	18.843	243.773
Août .....	102.100	8.857	110.957	13.709	39.206	2.081	41.287	61.210	757	61.967	19.050	246.970
Septembre .....	101.785	8.850	110.635	13.701	40.188	1.727	41.915	61.360	759	62.119	18.710	247.080
Octobre .....	101.282	8.840	110.122	13.723	41.268	1.620	42.888	63.982	760	64.742	19.186	250.661
Novembre .....	107.276	8.832	116.108	13.725	36.691	1.507	38.198	63.345	758	64.103	19.315	251.449
Décembre .....	106.551	8.826	115.377	13.696	35.983	1.400	37.383	67.570	757	68.327	19.443	254.226
1952 Janvier .....	105.282	8.803	114.085	13.751	37.972	1.292	39.264	68.732	757	69.489	19.407	255.996
Février .....	104.794	8.796	113.590	13.822	36.438	1.184	37.622	72.808	1.158	73.966	19.657	258.657
Mars .....	104.482	8.789	113.271	13.923	37.037	826	37.863	73.775	2.413	76.188	19.375	260.620

- (1) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.  
 (2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal.  
 (3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.  
 (4) Certificats à un an d'échéance au plus.  
 (5) Sauf au 31 mars 1940, ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.494 millions de francs par des certificats de trésorerie.  
 (6) Non compris la Dotation des Combattants.

## II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A 120 jours au maximum	A cinq ans au plus (3)	A plus de cinq ans (4)	Créance consolidée sur l'Etat (5)	Effets publics nationaux (6)	Total
	Certificats de trésorerie					
1940 Mars .....	3.338 (1)	152	931	—	—	4.421
1948 Juin .....	49.541	550	1.137	—	—	51.227
Septembre .....	3.239 (2)	—	—	35.000	742	38.981
Décembre .....	4.840	—	—	35.000	865	40.705
1949 Mars .....	3.629	—	—	34.991	915	39.435
Juin .....	2.640	—	—	34.991	916	38.547
Septembre .....	5.499	—	—	34.991	915	41.405
Décembre .....	6.288	—	—	34.991	915	42.194
1950 Mars .....	5.852 (2)	—	—	34.939	1.013	41.804
Juin .....	5.016 (2)	—	—	34.939	1.062	41.017
Septembre .....	2.881 (2)	—	—	34.939	1.079	38.899
Décembre .....	4.136 (2)	—	—	34.939	1.077	40.152
1951 Mars .....	555 (2)	—	—	34.860	1.093	36.508
Juin .....	1.222 (2)	—	—	34.860	1.172	37.254
Septembre .....	3.741 (2)	—	—	34.860	1.188	39.789
Décembre .....	6.629 (2)	—	—	34.860	1.221	42.610

- (1) Dont 263 millions de francs de titres assimilés.  
 (2) Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.  
 (3) Sauf au 31 mars 1940, titres acquis en vertu de la loi du 19 juillet 1932.  
 (4) Sauf au 31 mars 1940, y compris le montant du Bon du Trésor remis à la Banque Nationale en vertu de la loi du 27 décembre 1930, soit 500 millions de francs.  
 (5) Art. 3, § D, de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique.  
 (6) Art. 14 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

### III — RENDEMENT DES IMPOTS

#### a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : Montleur belge.

26

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
	(1)			(1)	(1)
1950.....	26.454	11.793	19.851	58.098	—
1951.....	34.544 (2)	12.453	23.462	70.459 (2)	—
1951 Janvier.....	3.722	1.015	1.875	6.612	6.612
Février.....	2.615	982	1.861	5.458	12.070
Mars.....	5.111 (2)	1.140	1.977	8.228 (2)	20.298 (2)
Avril.....	3.621 (2)	1.089	2.105	6.815 (2)	27.113 (2)
Mai.....	2.925 (2)	1.069	1.984	5.978 (2)	33.091 (2)
Juin.....	2.919 (2)	1.031	1.913	5.863 (2)	37.531 (2)
Juillet.....	4.814 (2)	1.006	1.851	7.671 (2)	45.202 (2)
Août.....	1.925 (2)	1.008	1.787	4.700 (2)	49.902 (2)
Septembre.....	2.056 (2)	954	1.923	4.933 (2)	54.835 (2)
Octobre.....	1.964 (2)	1.096	2.041	5.101 (2)	59.936 (2)
Novembre.....	1.935 (2)	1.064	2.135	5.134 (2)	65.070 (2)
Décembre.....	2.360 (2)	999	2.030	5.389 (2)	70.459 (2)
1952 Janvier.....	4.635 (2)	1.131	2.093	7.859 (2)	7.859 (2)
Février.....	2.663 (2)	959	2.166	5.788 (2)	13.647 (2)
Mars.....	2.614 (2)	1.083	2.011	5.608 (2)	19.255 (2)

#### b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 mars 1952 pour les exercices 1951 et 1952

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : Montleur belge.

	EXERCICE 1951		EXERCICE 1952		MARS 1952
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1952
I. Contributions directes.....	34.571 (2)	26.515	3.362 (2)	3.380	1.127
II. Douanes et accises.....	12.484	11.567	3.062	3.041	1.082
dont douanes.....	4.353	3.700	1.084	1.090	375
accises.....	7.285	7.781	1.778	1.913	624
taxes spéciales de consommat.....	713		176		77
III. Enregistrement.....	23.355	20.116	6.261	5.673	2.010
dont enregistrement.....	2.040	2.000	547	492	194
successions.....	1.028	900	230	220	75
timbres et taxes assimilées.....	20.088	17.000	5.423	4.873	1.715
TOTAL.....	70.410 (2)	58.198	12.685 (2)	12.094	4.219
Différence par rapport aux éval. budgét.....	+ 12.212		+ 591		

(1) De janvier à mai 1951, les recettes des contributions directes sont brutes : elles comprennent les ordonnances de dégrèvement d'impôts portant sur des cotisations enrôlées mais non payées que l'Administration des contributions directes prend en recette et en dépense depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1951.

A partir de juin 1951, ces recettes sont nettes. Les recettes cumulatives indiquées à partir de juin 1951 sont nettes pour la partie se rapportant à l'exercice 1951.

(2) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle afférente aux exercices 1951 et 1952.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice. L'exercice 1951, commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1951, s'est clôturé le 31 mars 1952.

## LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

## I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Source : Institut National de Statistique.

Tableau rétrospectif

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
1950.....	10.949	7.509	3.440	97.400.406	84.895.220	13.768.637	1.383.190	8.422.531	(2)20.162.032	977.418
1951.....p	11.634	8.911	2.723	107.169.234	84.345.410	20.014.902	995.712	10.794.981	(2)22.613.153	1.020.638
1950 Octobre.....	662	434	228	9.709.089	9.162.230	1.023.328	125.095	729.439	1.826.988	81.577
Novembre.....	329	229	100	6.566.112	5.426.432	637.960	36.478	474.957	1.468.232	65.643
Décembre.....	321	207	114	3.307.061	2.490.965	476.512	59.398	310.175	1.891.096	85.458
1951 Janvier.....	94	71	23	1.943.143	642.076	183.683	5.882	111.445	2.809.357	128.101
Février.....	157	129	28	529.085	836.108	403.008	10.652	148.244	1.922.426	87.209
Mars.....	1.419	1.119	300	8.068.684	8.881.388	1.589.892	62.034	973.060	1.652.030	75.559
Avril.....	2.442	1.897	545	23.644.608	15.863.293	3.116.139	235.286	1.817.398	1.969.516	88.393
Mai.....	2.067	1.608	459	21.583.962	17.482.651	3.563.969	146.631	1.945.125	1.575.893	72.340
Juin.....	1.055	812	243	13.110.762	10.082.032	2.885.792	95.781	1.343.353	1.794.593	79.428
Juillet.....	515	416	99	11.382.255	7.098.164	3.554.090	88.937	1.930.100	2.172.441	98.066
Août.....	200	150	50	1.237.763	1.075.173	248.860	7.658	142.541	1.623.853	70.504
Septembre.....	330	264	66	2.035.461	1.752.549	383.667	15.806	136.353	1.778.313	79.841
Octobre.....	561	432	129	8.248.647	5.521.875	1.198.975	73.086	776.521	1.955.897	90.150
Novembre.....	288	227	61	7.341.136	7.941.429	1.181.180	14.353	764.402	1.448.262	64.765
Décembre.....	298	239	59	4.612.588	4.443.855	1.128.689	108.874	595.044	1.910.572	82.282

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes. — (2) Au 31 décembre.

## II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

## a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1950.....	8.749.313	7.512.399	1.236.914	32.765.216 (1)	7.039.891 (2)
1951.....	9.270.781	8.134.194	1.136.587	34.841.680 (1)	
1951 Février.....	627.223	726.055	— 98.832	32.996.869	
Mars.....	854.741 (4)	814.984	39.757	33.036.626	
Avril.....	640.879	822.189	—181.310	32.855.316	
Mai.....	668.400	658.999	9.401	32.864.717	
Juin.....	714.452	709.067	5.385	32.870.102	
Juillet.....	831.503	632.330	199.173	33.069.275	
Août.....	784.255	607.297	176.958	33.246.233	
Septembre.....	724.188	581.695	142.493	33.388.726	
Octobre.....	835.452	658.347	177.105	33.565.831	
Novembre.....	722.294	589.316	132.978	33.698.809	
Décembre.....	974.793 (3)	771.799	202.994	34.841.680 (1)	
1952 Janvier.....p	1.166.378	567.969	598.409	35.440.089	
Février.....p	897.175	593.330	303.845	35.743.934	
Mars.....p	1.170.350	704.768	465.582	36.209.516	
Avril.....p	933.905	763.040	170.865	36.380.381	

(1) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice et la dotation aux prisonniers de guerre. — (2) Y compris les livrets des prisonniers de guerre. — (3) Y compris les intérêts échus sur obligations de l'Assainissement monétaire s'élevant à 66 millions de francs au 31 décembre 1951. — (4) Y compris 254,1 millions de francs à la disposition des prisonniers de guerre.

## b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite (\*)

(milliers de francs)

PÉRIODES	Travailleurs manuels				Employés (Lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	Totaux
	Loi du 16 mars 1865	Loi du 15 décembre 1937				
		Versements obligatoires	Versements facultatifs			
1949.....	27.625	392.028	70.042	246.870	736.565	
1950.....	32.496	389.803	86.337	247.739	756.375	
1950 Juillet.....	2.792	32.315	6.863	19.993	61.953	
Août.....	2.654	32.444	6.926	20.954	62.978	
Septembre.....	3.712	33.353	7.372	20.967	65.404	
Octobre.....	2.639	33.115	7.155	21.665	64.574	
Novembre.....	3.005	30.844	7.066	20.326	61.241	
Décembre.....	3.124	32.771	7.968	21.948	65.811	
1951 Janvier.....	4.295	35.850	12.177	20.808	73.130	
Février.....	3.035	33.504	12.171	20.821	69.531	
Mars.....	2.645	36.835	14.156	21.626	75.262	
Avril.....	3.637	34.172	12.992	21.357	72.158	
Mai.....	2.469	35.800	13.234	21.187	72.690	
Juin.....	3.250	31.894	11.851	23.951	70.946	
Juillet.....	1.675	34.373	12.442	24.178	72.668	
Août.....	4.062	34.929	12.561	24.031	75.583	
Septembre.....	3.503	34.776	12.903	25.350	76.532	

(\*) Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 194,4 millions de francs en 1948, 207,7 millions de francs en 1949, 189,7 millions de francs (montant provisoire) en 1950 et 212,0 millions de francs (montant provisoire) en 1951. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

**III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)**  
*Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233.*

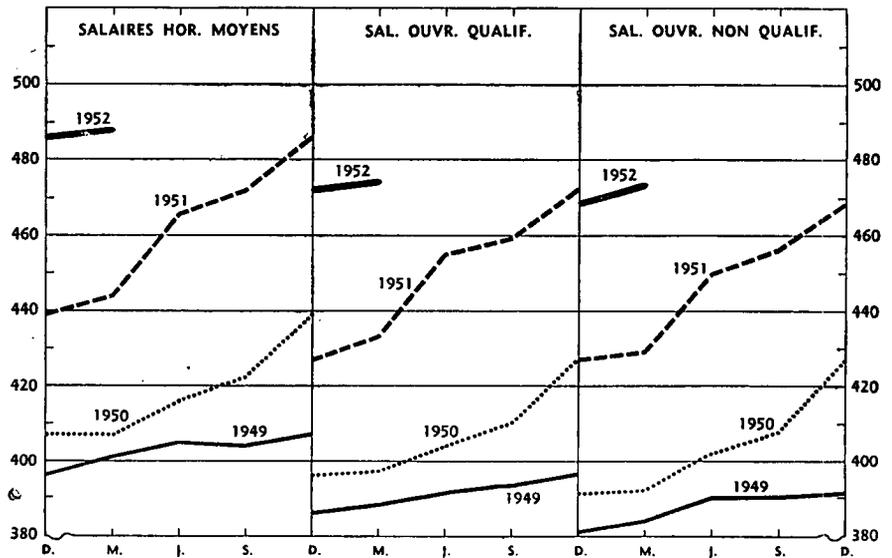
PÉRIODES	INDICES PAR INDUSTRIES																									
	(*) INDICE GÉNÉRAL	Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Transports			Gaz et électricité		
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation	Art et précision	Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (2)		Ensemble (2)	
(*)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)			
<b>a) Indice des salaires horaires moyens</b>																										
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114	
1949 Septembre	404	392	391	403	386	416	407	372	377	389	387	413	416	415	389	401	372	347	326	389	410	365	394	388	405	
1949 Décembre	407	392	389	404	387	419	409	378	377	391	395	418	412	415	394	398	383	366	326	388	408	374	395	391	442	
1950 Mars	407	404	390	403	387	417	408	379	383	392	392	416	417	417	395	394	380	348	330	398	406	375	397	392	448	
1950 Juin	416	412	397	409	393	424	414	388	389	394	397	426	431	428	418	411	403	374	330	397	421	369	394	389	456	
1950 Septembre	421	415	398	414	415	425	420	392	396	402	401	438	438	438	419	419	401	365	343	397	431	382	400	396	453	
1950 Décembre (3)	439	463	418	443	449	443	444	416	438	431	429	457	461	459	421	435	426	384	363	417	438	412	401	403	478	
1951 Mars	444	466	424	454	450	446	449	401	441	455	420	462	466	464	432	426	428	378	369	416	441	418	408	410	474	
1951 Juin	466	466	446	481	468	469	473	427	456	472	448	491	487	489	439	455	456	405	387	440	460	450	418	424	500	
1951 Septembre	472	477	469	487	478	471	478	427	459	476	450	495	492	493	472	468	461	401	387	455	467	432	415	418	510	
1951 Décembre (4)	486	508	469	495	501	479	488	441	488	495	476	519	505	512	480	484	470	424	405	469	460	465	423	431	516	
1952 Mars (4)	p 488	508	472	p 500	p 499	p 490	p 495	452	477	498	474	511	499	505	482	483	473	430	405	475	463	p 443	p 423	p 427	528	
<b>b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés</b>																										
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	111	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115	
1949 Septembre	393	371	379	369	387	397	385	376	371	384	371	432	428	430	383	349	389	340	328	409	397	315	—	—	—	425
1949 Décembre	395	371	374	374	385	400	389	375	377	391	374	435	427	431	389	348	392	340	328	407	397	315	—	—	—	468
1950 Mars	397	371	376	374	384	398	387	375	368	394	383	433	424	428	392	351	387	338	330	418	399	330	—	—	—	464
1950 Juin	403	371	377	377	390	402	391	380	368	394	388	433	438	435	409	373	412	339	330	418	407	330	—	—	—	467
1950 Septembre	409	371	376	380	421	402	396	387	372	400	394	452	448	450	411	379	409	339	348	416	406	335	—	—	—	467
1950 Décembre (3)	427	396	395	401	449	418	415	404	424	419	416	471	465	468	412	396	437	351	365	434	416	364	—	—	—	485
1951 Mars	433	398	397	411	440	423	421	397	428	428	410	473	472	473	425	390	439	357	373	427	416	379	—	—	—	487
1951 Juin	455	424	422	441	457	447	446	416	434	453	439	492	499	496	433	415	467	410	391	468	433	394	—	—	—	516
1951 Septembre	459	424	428	441	464	448	448	417	434	453	442	483	507	495	460	437	469	410	391	486	430	394	—	—	—	516
1951 Décembre (4)	472	466	435	449	501	457	459	419	470	463	457	505	519	512	467	455	477	413	408	499	432	410	—	—	—	528
1952 Mars (4)	p 474	459	439	p 456	495	p 464	p 465	428	470	471	457	501	510	506	472	446	478	423	408	505	438	410	—	—	—	538
<b>c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés</b>																										
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	—	116
1949 Septembre	390	372	387	394	414	389	394	392	346	359	354	427	411	419	378	384	341	352	291	375	389	339	—	—	—	394
1949 Décembre	391	372	386	392	414	391	394	392	348	366	358	427	411	417	381	380	343	353	291	379	401	339	—	—	—	420
1950 Mars	392	372	388	394	415	394	397	392	362	366	364	418	413	415	383	376	342	352	297	384	398	351	—	—	—	428
1950 Juin	402	372	387	397	413	399	400	404	367	370	366	427	432	429	410	401	362	351	297	384	413	351	—	—	—	430
1950 Septembre	408	372	393	399	434	399	403	411	374	375	371	437	446	441	410	398	362	352	311	384	422	375	—	—	—	429
1950 Décembre (3)	427	399	412	425	464	421	428	436	422	400	394	459	479	469	411	410	383	386	333	406	439	408	—	—	—	450
1951 Mars	429	398	416	431	465	419	429	447	433	410	391	459	475	467	419	413	396	380	336	393	444	394	—	—	—	442
1951 Juin	450	419	438	458	483	442	453	469	424	423	417	484	502	493	422	435	413	419	352	425	463	413	—	—	—	464
1951 Septembre	456	419	446	458	491	443	455	469	425	427	417	488	511	500	460	420	418	352	439	453	413	—	—	—	—	465
1951 Décembre (4)	468	455	468	464	506	455	465	480	454	435	433	504	527	515	457	475	432	423	370	457	457	446	—	—	—	476
1952 Mars (4)	p 473	457	462	p 470	517	p 468	p 475	483	441	443	438	499	525	512	463	467	432	433	370	461	460	436	—	—	—	486

(\*) Nous attirons l'attention sur le fait que, à la suite de nouvelles informations reçues, notre indice du secteur « tabac » a été modifié. Il en résulte une légère rectification de notre indice général.

- (1) Ces indices ne tiennent pas compte des primes et allocations ajoutées aux salaires, sauf en décembre 1950, décembre 1951 et mars 1952.
- (2) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.
- (3) Ces indices tiennent compte de la partie, relative au mois de décembre, de la prime compensatoire prévue par le *Monteur belge* du 13 janvier 1951.
- (4) Ces indices tiennent compte de l'allocation temporaire prévue au *Monteur belge* du 10 novembre 1951.

## III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
<b>Salaires horaires moyens.</b>				
Mars .....	400	407	444	p488
Juin .....	405	416	466	
Septembre ..	404	421	472	
Décembre....	407	439	486	
<b>Salaires ouvriers qualifiés.</b>				
Mars .....	388	397	433	p474
Juin .....	391	403	455	
Septembre ..	393	409	459	
Décembre....	395	427	472	
<b>Salaires ouvriers non qualifiés.</b>				
Mars .....	384	392	429	p473
Juin .....	390	402	450	
Septembre ..	390	408	456	
Décembre....	391	427	468	



## LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

## I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

## a) Mouvement du débit

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION						
	Nombre de chambres à fin de période	BRUXELLES		PROVINCE		BRUXELLES ET PROVINCE	
		Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)
1950 Moyenne mensuelle .....	38 (1)	148	195.102	158	45.361	306	240.463
1951 Moyenne mensuelle .....	38 (1)	159	228.003	171	56.908	330	284.911
1951 Avril .....	38	164	207.213	175	57.132	339	264.345
Mai .....	38	161	212.741	172	51.973	333	264.714
Juin .....	38	166	228.672	175	53.951	341	282.623
Juillet .....	38	160	198.864	161	54.556	321	253.420
Août .....	38	152	233.175	161	56.572	313	289.747
Septembre .....	38	150	233.259	158	58.377	308	291.636
Octobre .....	38	164	256.190	179	64.015	343	320.205
Novembre .....	38	160	278.039	172	61.639	332	339.678
Décembre .....	38	162	229.662	179	60.388	341	290.050
1952 Janvier .....	38	170	266.047	178	58.166	348	324.213
Février .....	38	162	244.521	169	56.626	331	301.147
Mars .....	38	171	295.733	182	63.618	353	359.351
Avril .....	38	164	237.003	177	60.905	341	297.908

(1) Au 31 décembre.

## b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles (mouvement du débit)

PÉRIODES	Call money (1)		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)
1950 Moyenne mensuelle .....	3.231	122.070	1.685	7.613	139.970	61.386	2.638	4.033	147.524	195.102
1951 Moyenne mensuelle .....	2.322	140.209	1.735	8.226	152.482	75.214	2.628	4.354	159.167	228.003
1951 Avril .....	2.567	123.012	1.504	7.707	157.222	72.406	2.579	4.088	163.872	207.213
Mai .....	2.284	128.205	2.492	5.616	153.579	75.189	2.393	3.731	160.748	212.741
Juin .....	2.418	142.860	1.873	7.380	158.795	74.697	2.536	3.735	165.622	228.672
Juillet .....	2.391	114.161	1.891	6.512	152.958	74.708	2.366	3.483	159.606	198.864
Août .....	2.367	141.407	1.612	8.870	146.081	78.968	2.268	3.930	152.328	233.175
Septembre .....	2.280	149.103	1.312	9.052	143.604	71.033	2.336	4.071	149.532	233.259
Octobre .....	2.489	161.606	1.740	10.729	156.717	78.351	3.415	5.504	164.361	256.190
Novembre .....	2.149	178.096	2.102	11.140	153.166	83.367	2.975	5.436	160.392	278.039
Décembre .....	2.099	138.740	1.640	7.547	155.469	78.174	2.852	5.200	162.060	229.662
1952 Janvier .....	2.156	170.189	1.921	9.867	163.014	80.614	3.215	5.377	170.306	266.047
Février .....	4.575	153.551	1.684	6.817	152.378	79.202	3.018	4.951	161.655	244.521
Mars .....	2.150	193.934	1.808	11.379	163.964	85.957	3.146	4.463	171.068	295.733
Avril .....	2.029	141.197	1.854	9.005	157.322	82.443	2.942	4.358	164.147	237.030

(1) Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

**II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX**  
(millions de francs)

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*) (moyenne journalière)	Avoir des particuliers (*)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1950 Moyenne mensuelle .....	(1)637.348	27.093	19.529	23.037	61.823	23.210	61.823	169.893	91	3,44
1951 Moyenne mensuelle .....	(1)641.104	27.377	20.217	26.126	69.264	26.006	69.264	190.660	91	3,75
1951 Février .....	637.378	26.223	19.413	24.913	65.890	25.297	65.890	181.990	92	3,97
Mars .....	637.297	26.949	19.834	28.976	73.672	25.060	73.672	201.380	90	3,85
Avril .....	637.273	29.613	19.675	25.267	75.524	28.483	75.524	204.798	92	3,81
Mai .....	636.846	27.152	19.918	26.379	70.273	26.974	70.273	193.899	92	4,05
Juin .....	636.678	26.421	20.088	25.622	66.773	24.207	66.773	183.375	91	3,81
Juillet .....	636.715	28.873	20.376	26.579	68.897	27.513	68.897	191.886	91	3,78
Août .....	637.002	26.539	20.307	27.052	68.473	26.815	68.473	190.813	92	3,77
Septembre .....	638.082	26.595	20.290	24.230	62.157	23.169	62.157	171.713	91	3,48
Octobre .....	639.255	27.450	20.618	25.457	69.977	26.456	69.977	191.867	90	3,53
Novembre .....	640.075	26.943	20.945	26.975	69.103	26.226	69.103	191.407	92	3,82
Décembre .....	641.104	27.655	21.144	27.204	70.940	25.265	70.940	194.349	92	3,77
1952 Janvier .....	642.405	28.197	21.298	28.047	78.402	30.234	78.402	215.085	91	3,70
Février .....	643.305	25.611	20.595	27.213	70.281	26.840	70.281	194.615	92	3,79
Mars .....	644.676	25.661	20.692	28.841	70.385	26.418	70.385	194.030	93	3,63
Avril .....	644.987	26.402	20.885	26.672	70.535	27.744	70.535	195.486	91	3,72

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(\*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués et, jusqu'en décembre 1951, les avoirs temporairement indisponibles.

**LES PRIX**

**a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE**

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

45

PÉRIODES	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
Nombre de produits ..	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1950 Moyenne mens.	387	368	456	381	372	529	350	230	353	443	287	295	267	414
1951 Moyenne mens.	471	416	487	485	446	542	437	259	533	454	355	388	279	496
1951 Février .....	471	421	506	535	421	529	395	254	477	458	319	339	271	611
Mars .....	479	419	506	523	423	529	400	254	483	453	328	353	271	607
Avril .....	478	400	508	531	428	547	400	259	483	454	347	381	271	571
Mai .....	473	391	501	501	433	547	417	259	490	454	365	408	271	510
Juin .....	475	405	489	475	436	547	417	259	503	454	368	412	273	497
Juillet .....	469	412	474	448	452	547	427	259	565	454	365	407	273	483
Août .....	467	426	467	460	455	547	439	259	567	454	370	408	286	451
Septembre .....	464	421	453	455	457	547	439	259	575	454	372	410	286	457
Octobre .....	473	414	475	466	478	547	508	259	609	455	375	413	290	441
Novembre .....	473	424	476	464	483	547	513	270	612	455	375	413	291	404
Décembre .....	477	443	493	467	484	547	515	270	615	455	379	416	295	396
1952 Janvier .....	477	424	502	452	490	554	515	273	631	455	377	420	282	393
Février .....	470	416	495	421	494	554	530	281	623	461	377	420	283	371
Mars .....	457	403	490	399	489	554	530	281	598	460	372	413	283	352
Avril .....	450	389	494	389	493	554	530	298	598	461	360	396	280	344

PÉRIODES	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidé-urgie	Fabr. métallique	Non ferreux
Nombre de produits ..	1	6	4	21	6	6	6	2	3	13	26	9	13	4
1950 Moyenne mens.	345	551	416	428	482	363	516	552	267	410	346	340	321	459
1951 Moyenne mens.	557	690	706	545	599	516	652	694	305	427	456	487	394	633
1951 Février .....	756	656	665	634	820	577	801	719	279	423	413	438	361	566
Mars .....	722	682	714	654	868	577	788	795	304	426	425	443	366	632
Avril .....	641	691	738	633	803	560	767	795	307	427	432	450	372	641
Mai .....	495	686	743	604	701	564	715	797	313	427	434	452	374	647
Juin .....	497	686	744	557	599	522	660	781	315	428	473	503	413	637
Juillet .....	477	686	744	506	516	480	583	725	315	428	476	513	414	636
Août .....	483	692	744	485	480	486	545	670	313	427	478	518	414	642
Septembre .....	528	708	722	468	442	482	544	587	313	426	482	525	416	647
Octobre .....	530	714	700	483	494	475	559	592	313	428	491	536	418	677
Novembre .....	488	721	688	484	470	480	590	566	312	431	491	536	420	673
Décembre .....	479	721	686	480	451	462	585	634	303	437	492	535	422	665
1952 Janvier .....	477	721	697	484	437	445	636	728	291	441	492	538	422	658
Février .....	394	714	677	458	417	427	601	606	291	442	492	540	422	655
Mars .....	392	710	567	426	388	379	581	522	287	442	489	540	423	627
Avril .....	382	695	567	405	355	368	557	487	275	444	486	539	421	620

**b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE ET A L'ETRANGER**

Base : moyenne 1948 = 100

PÉRIODES	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France) (1)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)	Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1950 Moyenne mens.	100	98	108	117	120	106	94
1951 Moyenne mens.	121	109	138	143	146	140	105
1951 Février	121	111	130	139	139	128	106
Mars	123	112	134	144	143	134	107
Avril	123	111	140	145	145	139	106
Mai	122	111	141	146	146	141	107
Juin	122	110	138	145	146	143	105
Juillet	121	109	135	142	146	143	103
Août	120	108	134	142	148	142	103
Septembre	119	108	138	142	148	142	103
Octobre	122	108	146	143	150	143	105
Novembre	122	108	151	144	150	148	104
Décembre	123	108	152	145	151	149	105
1952 Janvier	123	107	153	145	153	150	105
Février	121	107	152	145	150	150	104
Mars	118	p 107	149	143	p 152	150	103
Avril	116		p 147				

(1) France : nouvel indice des prix de gros (319 articles), base 100 en 1949. L'ancien indice (135 articles), ramené à la base 100 en 1948, s'élevait approximativement à 112 en 1949.

**c) INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE**

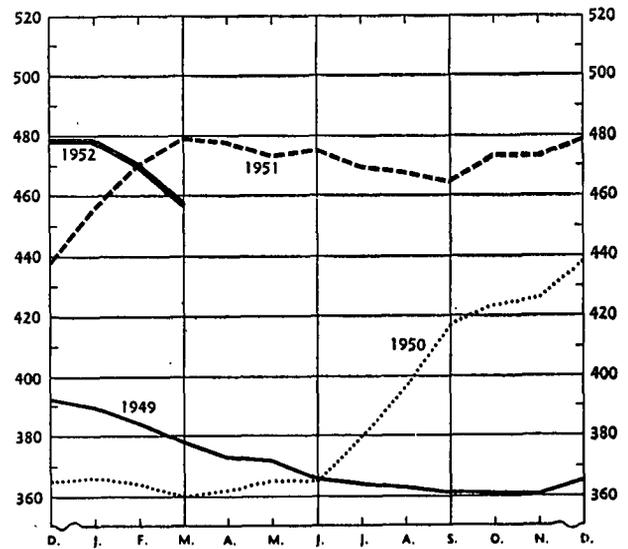
Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODE	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires
Nombre de produits ....	56	34	22
1950 Moyenne mensuelle	377	354	414
1951 Moyenne mensuelle	419	378	467
1951 Mars	410	376	467
Avril	414	376	475
Mai	415	374	479
Juin	416	375	480
Juillet	416	377	478
Août	415	378	475
Septembre	417	382	472
Octobre	419	387	469
Novembre	421	390	468
Décembre	422	392	467
1952 Janvier	424	395	467
Février	424	397	468
Mars	421	392	463
Avril	416	388	469
Mai	412	387	460

**INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE**

Base : période 1936 à 1938 = 100

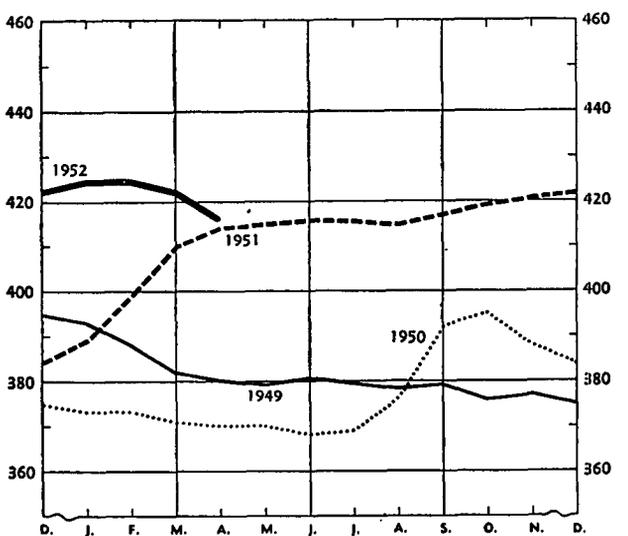
PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Janvier	390	366	456	477
Février	384	364	471	470
Mars	378	360	479	457
Avril	373	362	478	
Mai	372	365	473	
Juin	366	365	475	
Juillet	364	379	469	
Août	363	396	467	
Septembre	361	417	464	
Octobre	361	423	473	
Novembre	361	426	473	
Décembre	365	438	477	



**INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE**

Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Janvier	393	373	389	424
Février	388	373	399	424
Mars	382	371	410	421
Avril	380	370	414	416
Mai	379	370	415	
Juin	381	368	416	
Juillet	379	369	416	
Août	378	376	415	
Septembre	379	392	417	
Octobre	376	395	419	
Novembre	377	388	421	
Décembre	375	384	422	



# LA PRODUCTION

## I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Direction générale des Mines).

55

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE									Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	87.252	125.866	408	353	640	451	541	(1) 2.425	24,0	1.502
1950 Moyenne mensuelle .....	92.154	133.320	387	276	563	372	677	2.275	23,8	(2) 1.031
1951 Moyenne mensuelle .....	94.417	132.962	405	299	597	399	772	2.472	24,4	(2) 225
1951 Janvier .....	88.416	126.864	419	300	590	410	782	2.501	25,8	735
Février .....	90.289	129.031	314	221	548	304	729	2.116	22,2	529
Mars .....	95.202	134.608	457	304	620	436	818	2.635	25,5	353
Avril .....	95.622	134.919	425	320	615	413	795	2.569	24,7	260
Mai .....	96.214	135.291	416	313	604	406	755	2.494	23,8	233
Juin .....	93.277	132.134	437	322	601	424	789	2.598	25,5	234
Juillet .....	91.139	129.332	352	236	477	336	710	2.111	21,3	212
Août .....	92.175	129.759	383	308	601	370	745	2.407	24,6	224
Septembre .....	93.967	131.853	387	305	585	403	730	2.410	24,2	212
Octobre .....	96.065	134.102	446	338	608	447	829	2.728	26,7	222
Novembre .....	100.389	138.891	431	327	642	417	820	2.637	24,8	236
Décembre .....	100.248	138.763	392	294	594	419	761	2.460	23,2	225
1952 Janvier .....	100.017	137.850	436	331	650	435	817	2.669	25,4	223
Février .....	99.550	137.088	400	313	634	421	839	2.607	24,6	235
Mars .....	100.364	138.361	445	331	657	437	870	2.740	25,8	449

(1) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi. — (2) A fin d'année.

PÉRIODES	COQUES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	451	3.831	113	855	(1) 37	261	253	202
1950 Moyenne mensuelle .....	382	4.157	85	526	(2) 45	308	310	246
1951 Moyenne mensuelle .....	509	4.613	150	718	(2) 49	404	417	324
1951 Janvier .....	475	4.450	152	681	49	380	400	317
Février .....	435	4.504	146	758	49	368	383	306
Mars .....	511	4.521	175	717	49	411	423	330
Avril .....	504	4.568	167	711	49	407	422	334
Mai .....	521	4.561	142	744	49	404	410	316
Juin .....	494	4.575	132	680	49	408	433	341
Juillet .....	509	4.617	109	673	49	389	390	278
Août .....	536	4.631	130	698	49	413	429	328
Septembre .....	515	4.674	148	699	49	406	404	321
Octobre .....	541	4.741	173	727	49	429	460	365
Novembre .....	524	4.749	171	768	49	413	426	326
Décembre .....	541	4.759	158	764	49	421	423	324
1952 Janvier .....	550	4.819	179	753	49	439	450	352
Février .....	515	4.834	168	780	50	408	427	334
Mars .....	552	4.827	131	726		p 440	p 460	p 351

(1) Au 31 décembre 1938. — (2) Au 31 décembre.

## II — INDUSTRIE TEXTILE

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

56

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS (tonnes)							PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÉTIERS (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES À FAÇON) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute (1)	Coton	Laine (2)	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée					
1950 Moyenne mensuelle .....	791	4.331	201	7.174	1.029	1.759	1.590	642	3.239	6.122	2.200	516
1951 Moyenne mensuelle .....	1.020	5.603	253	8.187	675	1.453	1.309	652	3.824	6.586	2.092	527
1950 Décembre .....	925	4.797	270	8.031	1.104	1.854	1.658	747	3.782	6.868	2.331	631
1951 Janvier .....	1.074	5.064	333	7.853	1.170	2.017	1.650	808	3.692	7.482	2.493	637
Février .....	937	5.388	297	8.099	1.159	1.998	1.626	805	3.596	7.410	2.509	656
Mars .....	994	5.799	275	9.438	1.293	1.943	1.789	871	3.884	8.050	2.676	746
Avril .....	1.014	5.612	322	8.359	730	1.715	1.820	806	3.669	7.622	2.703	705
Mai .....	917	5.229	293	8.527	627	1.627	1.580	744	3.481	7.202	2.479	627
Juin .....	1.092	6.235	275	8.326	569	1.406	1.551	767	4.130	6.809	2.259	587
Juillet .....	828	5.222	229	5.962	433	771	980	623	3.661	5.173	1.714	393
Août .....	1.005	5.542	177	8.140	402	1.054	1.077	514	3.612	5.609	1.866	476
Septembre .....	1.093	5.662	187	8.109	499	1.096	955	549	4.057	5.497	1.682	400
Octobre .....	1.185	6.103	257	8.474	409	1.268	1.047	513	4.091	6.195	1.765	383
Novembre .....	1.009	6.049	171	8.925	421	1.365	930	556	4.087	6.340	1.585	386
Décembre .....	1.091	5.333	216	8.039	391	1.180	697	564	3.920	5.630	1.300	305
1952 Janvier .....	p 1.125	6.077	188	9.014	391	1.069	729	560	4.043	5.903	1.426	377
Février .....	p 1.104	5.904	208	6.299	400	1.110	752	594	4.263	5.618	1.416	527

(1) Y compris les tapis en jute. — (2) Y compris couvertures et tapis en laine.

### III — PRODUCTIONS DIVERSES

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement
1938 Moyenne mensuelle .....	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538	13.113	12.235	4.800	15.402		152.041	14.341
1950 Moyenne mensuelle .....	296.436	105.219	139.799	15.972	14.902	6.209	23.458	1.641	194.587	13.838
1951 Moyenne mensuelle .....	366.286	140.289	195.831				23.255	3.904		
1951 Janvier .....	240.587	150.630	129.606	15.182	13.330	9.431	27.512	2.175	143.776	16.746
Février .....	322.928	155.135	160.251	13.769	12.565	10.940	23.667	4.398	111.667	16.146
Mars .....	390.363	131.538	171.755	16.325	14.628	10.629	25.995	4.541	104.505	12.891
Avril .....	377.316	127.082	187.971	14.555	12.920	6.042	22.740	4.778	122.461	14.565
Mai .....	384.899	85.706	187.308	16.667	15.218	3.313	22.809	3.870	216.406	12.141
Juin .....	393.648	128.809	236.090	16.307	15.342	222	23.742	4.743	256.532	13.827
Juillet .....	380.805	132.897	216.473	16.697	15.855	1.137	18.993	4.123	269.675	13.781
Août .....	395.901	146.294	235.962	16.951	15.802	3.471	21.887	3.895	254.713	13.766
Septembre .....	398.837	176.394	203.445	13.787	15.232	6.179	23.810	3.700	252.966	13.880
Octobre .....	418.216	159.471	251.163	16.206	15.218	8.629	24.963	3.600	253.053	13.562
Novembre .....	366.032	146.019	199.908	17.216	16.085	6.512	22.771	3.667	188.590	12.212
Décembre .....	325.902	143.490	170.039	18.004	16.627	8.005	20.169	3.302	160.705	12.266
1952 Janvier .....	275.475	129.884	143.616	17.879	16.290	10.703	22.109	4.161	137.027	9.997
Février .....	200.452	142.396	123.721	17.342	16.432	9.788	19.224	3.121	114.369	7.926
Mars .....	p 331.018	p 150.327	p 163.328				p 18.877	p 3.063	p 99.785	p 10.897

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Source : Administration des Douanes et Accises.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	ALLU- METTES	PÊCHE					
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois (tonnes)	Déclara- tions en consom- mation				Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substan- ces sucrées) (tonnes)	Production d'alcool (hectolitres)	Production (millions de tiges)	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeobrugge et Blankenberge	Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers fr.)
	sucres bruts	sucres raffinés											
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	17.493	17.183	120.910	20.667	(1) 16.412	35.046	4.421	2.260	7.189				
1950 Moyenne mensuelle .....	34.458	14.372	138.634	21.748	11.629	24.213	4.851	3.243	28.489				
1951 Moyenne mensuelle .....	21.084	15.716	123.901	20.015	11.963	23.569	5.277	3.256	32.520				
1951 Janvier .....	5.048	13.321	203.630	20.702	8.990	28.224	5.809	3.893	41.086				
Février .....	—	13.507	156.048	20.567	10.760	21.439	5.718	3.577	37.711				
Mars .....	—	18.893	126.879	18.852	12.760	27.751	5.996	3.891	35.281				
Avril .....	—	13.627	111.573	17.543	12.237	26.256	6.019	3.182	33.452				
Mai .....	—	16.359	119.634	16.330	13.691	18.483	5.873	3.822	27.041				
Juin .....	—	14.315	118.446	17.688	14.690	22.175	6.499	3.100	23.718				
Juillet .....	—	12.300	99.834	18.731	12.923	18.884	4.392	2.727	26.813				
Août .....	—	12.719	69.183	21.693	13.362	17.527	4.028	2.635	28.083				
Septembre .....	7	12.484	25.486	37.631	11.890	21.717	4.109	2.525	26.675				
Octobre .....	97.041	20.475	80.934	17.080	10.464	35.638	5.949	3.582	37.159				
Novembre .....	139.403	24.293	188.778	18.104	11.423	27.192	4.903	2.935	33.458				
Décembre .....	11.510	16.302	191.362	15.253	10.367	17.545	4.035	3.200	39.757				
1952 Janvier .....	—	18.400	177.444	17.297	10.890	23.839	4.535	2.892	38.825				
Février .....	—	19.920	162.273	15.188	10.516	26.271	4.519	3.857	34.494				
Mars .....	—	19.189	157.157	16.218	12.850		4.504	5.038	44.737				

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprotts et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

IV — ENERGIE ELECTRIQUE (\*)

(milliers de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Direction Energie Electrique.

58

PÉRIODES	Production (1)				Importation	Exportation	Total énergie absorbée par les réseaux
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique			
	Régies communales	Sociétés privées					
[1]	[2]	[3]	[4] = [1]+[2]+[3]	[5]	[6]	[7] = [4]+[5]-[6]	
1936-1938 Moyenne mensuelle	20.361	189.899	227.802	438.062	5.472	2.168	441.366
1950 Moyenne mensuelle	31.204	387.592	287.939	706.735	12.092	4.653	714.174
1951 Moyenne mensuelle	32.564	428.949	329.941	791.454	17.966	8.749	800.671
1951 Janvier	39.553	479.532	326.059	845.144	14.067	13.219	845.992
Février	34.893	422.925	291.024	748.842	23.182	11.962	760.062
Mars	35.875	453.328	326.737	815.940	20.728	5.441	831.227
Avril	32.532	419.314	315.104	766.950	16.847	2.504	781.293
Mai	29.423	402.867	310.924	743.214	29.974	4.354	768.834
Juin	28.903	399.319	311.326	739.548	30.801	7.707	762.642
Juillet	24.094	377.596	300.945	702.635	17.327	5.284	714.678
Août	28.142	399.484	326.997	754.623	25.626	4.101	776.148
Septembre	29.676	418.707	333.603	781.986	8.781	7.779	782.988
Octobre	35.242	455.269	375.098	865.609	8.590	7.869	866.330
Novembre	34.965	447.232	379.942	802.139	10.237	16.933	855.443
Décembre	37.483	472.022	361.697	871.202	9.435	17.834	862.803
1952 Janvier	38.473	469.744	394.498	902.715	14.991	25.294	892.412
Février	33.707	410.774	380.598	825.079	4.960	16.607	813.432
Mars	32.605	401.897	387.939	822.441	10.029	16.205	816.265

(\*) Nombre de centrales en activité au début de l'année 1949 : 258; au début de l'année 1950 : 247; au début de l'année 1951 : 238.

(1) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V — GAZ

(Production, Importation et Exportation) (1)

(milliers de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Administration du Combustible et de l'Energie.

59

PÉRIODES	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages	Total de gaz produit en Belgique	Importations	Exportations	Solde : importations moins exportations	Total de gaz disponible en Belgique
	Régies et associations de communes	Sociétés privées	Régies	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique	Production destinée aux fournitures industrielles						
[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7] = [1] + [2] + [3] + [4] + [5] + [6]	[8]	[9]	[10] = [8] - [9]	[11] = [7] + [10]	
1950 Moyenne mensuelle	182	2.373	5.651	51.577	60.692	—	120.475	119	1.770	- 1.651	118.824
1951 Moyenne mensuelle	62	1.174	5.552	57.667	75.413	3.759	143.627	38	2.202	- 2.164	141.463
1951 Janvier	161	1.519	6.515	59.594	72.050	2.901	142.740	32	2.020	- 1.988	140.752
Février	99	972	5.560	54.409	67.429	2.527	130.996	29	2.201	- 2.172	128.824
Mars	39	1.087	5.681	60.528	76.475	2.840	146.650	32	3.012	- 2.980	143.670
Avril	44	1.064	5.643	56.997	74.616	2.992	141.356	32	2.715	- 2.683	138.673
Mai	52	1.166	5.543	58.113	76.011	3.032	143.917	35	2.225	- 2.190	141.727
Juin	55	1.254	5.211	56.865	74.516	3.666	141.567	37	2.082	- 2.045	139.522
Juillet	60	1.322	4.865	55.810	72.271	3.844	138.172	41	1.633	- 1.592	136.580
Août	59	1.294	5.028	56.953	77.055	4.684	145.073	45	1.642	- 1.597	143.476
Septembre	56	1.259	5.235	56.894	73.970	4.642	142.056	46	2.005	- 1.959	140.097
Octobre	46	1.111	5.829	60.112	81.285	4.336	152.719	43	2.281	- 2.238	150.481
Novembre	37	984	5.497	55.656	78.850	4.330	145.354	37	2.349	- 2.312	143.042
Décembre	37	1.055	6.020	60.066	80.432	5.311	152.921	44	2.219	- 2.175	150.746
1952 Janvier	36	1.056	6.342	62.957	81.870	5.693	157.954	31	2.475	- 2.444	155.510
Février	36	955	6.019	58.853	74.949	5.868	146.680	31	2.435	- 2.404	144.276
Mars	42	985	6.056	60.912	83.323	6.992	158.310	35	2.240	- 2.205	156.105

(1) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisations, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1951) s'élève à 18.

## LA CONSOMMATION (\*)

## I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

A — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

MOIS	GRANDS MAGASINS						MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951
Mars .....	440	515	458	660	444	647	347	409	242	265	452	565	512	713
Avril .....	429	442	458	584	464	562	344	372	229	249	439	501	464	530
Mai .....	437	404	471	538	450	527	347	376	228	248	432	504	479	467
Juin .....	407	441	418	521	478	571	366	375	242	264	445	497	392	417
Juillet .....	447	431	419	495	558	595	498	387	230	204	630	450	459	357
Août .....	362	318	400	511	526	600	388	405	225	210	457	480	410	360
Septembre .....	779	387	661	589	613	575	491	400	244	225	577	489	921	472
Octobre .....	515	580	489	568	518	601	363	416	241	242	428	534	510	562
Novembre .....	440	477	456	495	791	864	328	399	230	229	445	528	476	439
Décembre .....	497	521	504	583	830	961	447	p 456	258	251	588	618	564	487
	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952
Janvier .....	614	439	641	552	555	521	445	p 400	224	p 271	564	p 553	795	p 576
Février .....	617	364	772	569	550	507	439	p 387	227		545		866	
Mars .....	515		666	598	647	560	409		265		565		713	

B — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1948 = 100

Source : Institut National de Statistique.

MOIS	Indice général	GRANDS MAGASINS A RAYONS MULTIPLES																				
		Alimentation				Habillement				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie			Parfum.		
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Annages	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapellerie	Total	Textiles	Meubles, lusterie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, jouets, sports, voyage
1951 Janvier .....	141	209	172	126	182	120	92	118	178	132	178	106	152	126	194	132	97	104	116	114	135	48
Février .....	141	204	177	125	182	149	124	109	142	128	169	163	163	133	183	138	91	93	104	103	127	52
Mars .....	144	230	194	138	202	111	142	133	131	122	131	149	138	145	215	152	105	125	109	111	125	90
Avril .....	129	196	165	134	170	96	154	143	118	117	111	135	120	126	198	133	102	103	103	103	108	82
Mai .....	122	185	167	122	165	80	133	135	121	110	98	137	112	120	182	126	84	93	89	89	105	88
Juin .....	128	184	145	130	160	89	144	145	152	123	93	136	109	121	189	127	88	125	90	95	115	109
Juillet .....	126	163	131	126	144	76	136	138	169	122	98	138	112	122	180	129	83	109	92	94	124	145
Août .....	115	174	136	130	152	55	81	106	106	88	87	127	102	129	207	136	88	106	162	154	117	110
Septembre .....	123	186	147	126	161	73	107	120	106	99	101	163	123	120	264	134	81	98	204	189	111	68
Octobre .....	140	207	162	141	179	91	163	190	145	139	110	139	121	123	272	137	85	114	117	116	112	130
Novembre .....	151	203	176	148	184	77	122	137	130	119	96	127	107	111	236	123	97	272	161	177	116	552
Décembre .....	174	258	220	168	230	70	125	136	175	141	99	142	115	147	285	160	195	274	232	238	157	368
1952 Janvier .....	127	238	126	140	175	76	77	104	157	112	134	123	130	112	190	110	94	107	152	119	108	48
Février .....	121	256	126	138	182	74	73	84	110	92	111	150	125	117	217	127	95	107	106	106	107	52
Mars .....	131	262	131	146	188	93	132	123	114	108	117	149	128	127	205	135	93	104	105	104	108	77

MOIS	GRANDES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES DANS L'HABILLEMENT				COOPÉRATIVES								MAGASINS A SUCCURSALES		Gros-sistes			
	Indice général	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie, papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale
1951 Janvier .....	83	106	67	110	134	98	149	136	88	102	117	119	104	89	140	90	104	121
Février .....	124	141	92	132	142	101	140	193	147	135	148	95	106	96	137	107	109	113
Mars .....	114	120	101	129	141	119	145	141	177	148	184	120	126	108	152	97	132	103
Avril .....	95	93	97	98	123	111	128	104	143	121	190	184	112	104	142	91	111	91
Mai .....	90	93	85	80	120	111	128	92	121	124	107	166	111	115	148	111	121	93
Juin .....	73	74	71	83	119	118	130	77	107	105	116	198	113	103	156	107	106	94
Juillet .....	71	67	74	130	109	107	120	69	124	98	120	198	106	116	126	124	129	88
Août .....	46	46	48	58	118	110	129	66	104	115	137	328	111	113	169	103	86	105
Septembre .....	63	60	69	69	127	120	133	102	193	133	131	299	101	115	142	85	103	110
Octobre .....	119	114	113	101	139	128	146	117	151	144	154	170	129	110	175	99	99	103
Novembre .....	78	72	88	91	130	121	140	93	129	138	152	224	138	109	155	91	104	104
Décembre .....	81	70	103	90	151	135	167	109	153	147	252	221	136	137	157	128	136	101
1952 Janvier .....	85	88	74	194	109	93	127	70	114	86	91	134	97	94	152	88	99	p 104
Février .....		51	48	47	113	96	123	85	148	106	92	114	122	102	158		81	p 98
Mars .....		96	97	74													82	p 97

(\*) Pour la consommation de sucre, voir tableau n° 56.

(1) Le total comprend en outre, les rubriques : mercerie, rubans; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

## II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Actes.

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(milliers de pièces)			
1936-38 Moyenne mensuelle .....	16.187	49.414	430.048	1.097
1950 Moyenne mensuelle .....	6.927	21.776	699.935	919
1951 Moyenne mensuelle .....	6.385	26.887	711.922	822
1951 Janvier .....	6.520	21.188	741.111	803
Février .....	3.317	11.952	693.708	647
Mars .....	2.120	5.557	843.069	665
Avril .....	10.573	45.602	838.294	1.179
Mai .....	5.806	32.572	576.610	786
Juin .....	5.610	24.267	523.280	783
Juillet .....	4.886	18.831	722.835	818
Août .....	6.030	25.343	692.163	893
Septembre .....	6.641	27.389	700.483	781
Octobre .....	8.811	32.605	725.172	893
Novembre .....	8.674	32.622	668.325	799
Décembre .....	7.628	32.714	818.012	814
1952 Janvier .....	6.630	26.940	885.358	912
Février .....	4.358	23.057	492.305	779
Mars .....	5.512	24.846	498.486	822

## III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle .....	16.561	698	12.242	26.679	6.462
1950 Moyenne mensuelle .....	17.613	3.430	11.978	40.719	6.244
1951 Moyenne mensuelle .....	18.338	3.674	11.297	32.607	6.186
1951 Janvier .....	20.867	5.415	11.951	40.415	9.597
Février .....	15.845	4.547	11.308	28.851	6.436
Mars .....	16.191	4.294	12.647	28.740	4.402
Avril .....	17.778	3.598	14.080	32.628	2.463
Mai .....	18.491	3.442	14.713	36.086	2.417
Juin .....	15.655	2.812	11.510	30.536	1.586
Juillet .....	15.651	2.691	9.866	28.512	1.371
Août .....	20.073	3.753	12.431	34.298	2.247
Septembre .....	17.993	3.201	9.654	28.839	4.737
Octobre .....	22.733	3.814	10.937	39.654	14.816
Novembre .....	19.387	3.289	8.797	31.062	12.889
Décembre .....	19.495	3.236	7.673	31.664	12.276
1952 Janvier .....	21.670	3.660	8.817	36.245	9.954
Février .....	16.851	3.313	8.576	27.677	5.682
Mars .....	17.156	3.263	10.390	30.479	2.865

## LES TRANSPORTS

### I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	Recettes					Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploita- tion	
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total	Intervention de l'Etat (2)				Total général
1938 Moyenne mens. (1) ..	73,8	146,6	5,2	225,6	—	225,6	238,9	— 13,3	105,9
1950 Moyenne mensuelle ..	245,1	459,4	32,5	737,0	120,8	857,8	847,6	10,2	98,8
1951 Moyenne mensuelle .p	249,8	571,4	33,5	854,7	120,8	975,5	958,2	17,3	98,2
1950 Octobre .....	235,8	577,0	46,2	859,0	121,0	980,0	875,2	104,8	89,3
Novembre .....	211,5	541,2	48,6	801,3	121,0	922,3	834,3	88,0	90,4
Décembre .....	239,7	494,1	52,7	786,5	121,0	907,5	875,5	32,0	96,5
1951 Janvier .....	233,9	532,4	40,4	806,7	91,7	898,4	883,9	14,5	98,4
Février .....	202,1	505,8	30,3	738,2	91,7	829,9	846,9	— 17,0	102,1
Mars .....	239,3	568,5	31,2	839,0	91,7	930,7	899,6	31,1	96,7
Avril .....	231,9	534,2	29,8	795,9	91,6	887,5	859,2	28,3	96,8
Mai .....	246,6	585,0	30,0	861,6	91,7	953,3	885,6	67,7	92,9
Juin .....	238,2	590,6	44,3	873,1	91,7	964,8	945,8	19,0	98,0
Juillet .....	326,0	520,8	30,0	876,8	91,6	968,4	924,8	43,6	95,5
Août .....	303,2	559,9	32,4	895,5	91,7	987,2	910,7	76,5	92,8
Septembre .....	271,2	557,5	30,1	858,8	91,6	950,4	881,8	68,6	92,8
Octobre .....	248,1	646,5	34,9	929,5	91,7	1.021,2	926,6	94,6	90,7
Novembre .....	221,4	656,6	31,4	909,4	91,7	1.001,1	903,4	97,7	90,2
Décembre .....	236,1	598,4	36,7	871,2	441,7	1.312,9	1.630,3	— 317,4	124,2

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2) 1° Trafic général						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
								Service interne belge	Service internat.	Transit	
1938 Moyen. mens. (3)	388.982	114.745	90.665	479.647	16.004	511	6.169	186	154	88	428
1950 Moyen. mens. ....	296.111	94.630	49.696	345.807	18.079	587	5.055	199	166	90	455
1951 Moyen. mens. ....	335.279	106.728	60.912	396.191	18.722	604	6.008	237	207	108	552
1950 Décembre .....	308.037	104.694	61.399	369.436	19.178	575	5.605	203	191	121	515
1951 Janvier .....	323.045	117.570	60.170	393.815	20.025	600	5.846	227	211	111	549
Février .....	304.620	95.943	57.941	362.561	18.162	545	5.464	213	194	103	510
Mars .....	348.816	116.465	62.461	411.277	19.168	609	6.198	244	206	126	576
Avril .....	335.978	111.869	58.862	394.840	17.840	570	5.774	236	170	100	506
Mai .....	327.282	107.306	62.316	389.598	19.199	629	5.868	235	190	113	538
Juin .....	345.236	110.951	63.307	408.543	17.491	588	5.970	248	198	89	535
Juillet .....	304.493	90.312	56.223	360.716	17.462	654	5.594	216	208	118	542
Août .....	336.495	101.595	55.493	391.998	17.560	651	6.032	235	214	125	574
Septembre .....	337.255	98.703	59.994	397.249	18.238	592	6.083	245	223	110	578
Octobre .....	386.097	113.352	66.559	452.656	19.471	610	6.981	275	232	111	618
Novembre .....	360.898	111.969	63.498	424.396	19.441	595	6.674	257	228	102	587
Décembre .....	312.529	104.702	64.123	376.652	18.787	583	5.615	215	206	93	514
1952 Janvier .....	309.731	115.422	57.484	367.215			6.030				571
Février .....	292.236	110.164	55.827	348.063			5.477				518

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)  
2° Transport des principales grosses marchandises

A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silices et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2) .....	428	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1950 Moyenne mensuelle .....	455	5.055	300	1.897	418	643	412	662	38	249	80	356
1951 Moyenne mensuelle .....	552	6.008	253	2.181	644	793	498	764	40	272	92	471
1950 Novembre .....	557	6.296	860	2.205	504	852	433	641	30	259	93	419
Décembre .....	515	5.605	565	2.147	549	845	345	392	37	204	90	371
1951 Janvier .....	549	5.846	221	2.379	617	846	409	511	40	289	109	425
Février .....	510	5.464	204	1.982	609	736	437	634	39	278	84	461
Mars .....	576	6.198	187	2.378	589	863	491	711	36	332	92	519
Avril .....	506	5.774	162	2.279	483	785	465	740	24	265	87	484
Mai .....	538	5.868	191	2.206	507	816	494	795	22	241	89	447
Juin .....	535	5.970	122	2.231	631	757	534	875	22	254	90	454
Juillet .....	542	5.594	115	1.883	685	779	514	809	21	256	86	445
Août .....	574	6.032	115	2.094	684	839	549	844	63	283	94	477
Septembre .....	578	6.083	119	2.007	767	801	524	917	117	251	93	487
Octobre .....	618	6.981	609	2.313	744	827	597	927	46	291	101	526
Novembre .....	587	6.674	767	2.301	664	770	528	771	29	270	96	478
Décembre .....	514	5.615	229	2.120	693	699	439	637	29	248	88	433
1952 Janvier .....	571	6.030	189	2.339	662	913	460	546	32	304	110	475

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (fin)

II

B — Service interne belge

Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux

70

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Com-bustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	Tonnes-km. transportées (milliers)
1938 Moyenne mens. (1)	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1950 Moyenne mensuelle	3.266	186	1.605	12	188	286	550	9	122	28	280	3.523
1951 Moyenne mensuelle	3.772	127	1.861	19	236	329	625	13	133	35	394	3.273
1951 Janvier	3.562	74	2.074	17	243	226	406	6	135	36	345	2.217
Février	3.361	51	1.705	17	219	286	528	5	141	29	380	2.459
Mars	3.902	51	2.058	20	234	332	588	5	150	32	432	2.632
Avril	3.806	46	1.988	18	254	331	607	4	122	33	403	2.069
Mai	3.735	41	1.900	20	233	349	652	4	118	36	382	2.924
Juin	3.909	32	1.935	20	266	364	728	4	126	40	394	2.997
Juillet	3.354	44	1.573	20	195	336	664	3	118	33	368	2.805
Août	3.709	36	1.753	17	229	365	694	32	142	34	407	3.050
Septembre	3.766	53	1.708	20	229	355	757	69	126	39	410	2.961
Octobre	4.465	474	1.932	21	255	390	742	10	158	39	444	5.463
Novembre	4.231	550	1.909	17	249	329	611	4	132	33	397	6.388
Décembre	3.472	73	1.800	21	231	283	517	3	128	37	379	2.711
1952 Janvier												2.228

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.F.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

71

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE						
	ENTRÉES			SORTIES		ENTRÉES			SORTIES			
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (2)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (2)
chargés				sur lest								
1936-1938 Moyenne mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	568	3.762	1.268	
1950 Moyenne mensuelle	807	1.884	870	669	135	900	2.978	1.228	678	2.937	1.207	593
1951 Moyenne mensuelle	952	2.209	1.261	798	155	1.169	3.611	1.535	695	3.677	1.554	877
1951 Avril	971	2.297	1.269	839	125	1.243	3.546	1.547	752	3.668	1.605	867
Mai	978	2.182	1.204	854	133	1.074	3.439	1.482	737	3.610	1.549	850
Juin	946	2.092	1.269	813	139	1.276	3.505	1.488	709	3.461	1.514	809
Juillet	1.004	2.212	1.144	832	170	1.228	3.489	1.506	697	3.495	1.444	805
Août	950	2.213	1.187	767	181	1.228	3.423	1.446	667	3.511	1.484	849
Septembre	902	2.026	1.303	732	172	1.122	3.456	1.521	674	3.455	1.467	815
Octobre	1.001	2.341	1.347	844	158	1.238	4.023	1.646	697	4.179	1.691	939
Novembre	950	2.406	1.434	756	183	1.009	3.991	1.632	678	4.089	1.693	1.027
Décembre	945	2.420	1.515	768	173	997	3.957	1.659	640	3.820	1.678	994
1952 Janvier	947	2.228	1.326	805	147	1.032	3.489	1.459	561	3.507	1.497	939
Février	987	2.326	1.578	815	162	1.218	3.759	1.605	635	3.606	1.554	981
Mars	1.018	2.329		843	170		3.494	1.457	614	3.547	1.448	872
Avril	1.015	2.338		843	183		3.642	1.508	672	3.530	1.469	800

(1) Trafic international. — (2) Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (1)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Entrées	Sorties
1936-38 Moyenne mensuelle								
1950 Moyenne mensuelle	122	117	108	121	116	74	117	43
1951 Moyenne mensuelle	153	125	129	155	125	83	147	71
1951 Avril	153	122	116	153	121	78	137	82
Mai	156	114	147	157	115	74	147	77
Juin	151	115	129	156	116	78	153	84
Juillet	146	113	66	146	109	65	137	64
Août	166	137	164	167	144	83	204	73
Septembre	134	115	128	131	113	80	146	94
Octobre	149	122	151	153	124	88	188	74
Novembre	159	126	106	159	129	71	164	58
Décembre	183	167	139	185	157	85	133	74
1952 Janvier	153	121	112	148	117	94	123	60
Février	190	129	164	192	140	86	112	51
Mars	145	118		147	112			
Avril	178	150		172	149			

(1) Trafic international.

## IV — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

PÉRIODES	BATEAUX CHARGÉS														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1950 Moyenne mensuelle ..	6.020	2.435	1.814	317	10.586	1.437	905	609	72	3.023	150,9	50,3	39,6	9,0	249,8
1951 Moyenne mensuelle ..	6.077	2.814	2.119	325	11.335	1.570	1.067	757	77	3.471	170,2	63,0	46,4	9,9	289,5
1950 Décembre .....	5.605	2.044	1.646	307	9.602	1.400	870	646	75	2.991	148,3	48,2	37,0	9,2	242,7
1951 Janvier .....	4.961	1.890	1.422	282	8.555	1.321	785	584	70	2.760	138,5	40,0	30,0	7,7	216,2
Février .....	5.766	2.451	1.695	297	10.209	1.445	966	657	72	3.140	157,5	56,1	36,0	9,2	258,8
Mars .....	6.477	2.853	2.138	323	11.791	1.649	1.098	796	80	3.623	179,8	64,2	46,1	9,9	300,0
Avril .....	6.335	2.854	2.259	360	11.808	1.627	1.119	835	87	3.668	180,7	63,5	48,9	11,1	304,2
Mai .....	6.146	2.789	2.283	314	11.532	1.532	1.092	768	69	3.461	174,3	62,3	51,2	9,2	297,0
Juin .....	6.404	2.814	2.257	304	11.779	1.645	1.105	766	66	3.582	180,5	66,5	48,9	7,9	303,8
Juillet .....	5.650	2.850	2.306	281	11.427	1.473	1.069	791	61	3.394	163,1	65,2	51,7	8,4	288,4
Août .....	5.702	3.308	2.392	308	11.710	1.459	1.157	849	74	3.539	159,4	72,0	52,3	10,0	293,7
Septembre .....	5.997	3.222	2.195	356	11.770	1.519	1.153	756	83	3.511	168,5	70,6	49,1	11,3	297,5
Octobre .....	7.199	3.193	2.266	351	13.009	1.961	1.161	781	82	3.985	200,1	71,8	52,8	10,9	335,6
Novembre .....	6.249	2.930	2.079	359	11.617	1.577	1.072	743	88	3.480	169,1	65,5	44,0	11,6	290,2
Décembre .....	6.041	2.613	2.136	358	11.148	1.632	1.023	762	90	3.507	173,1	58,1	46,0	11,8	289,0

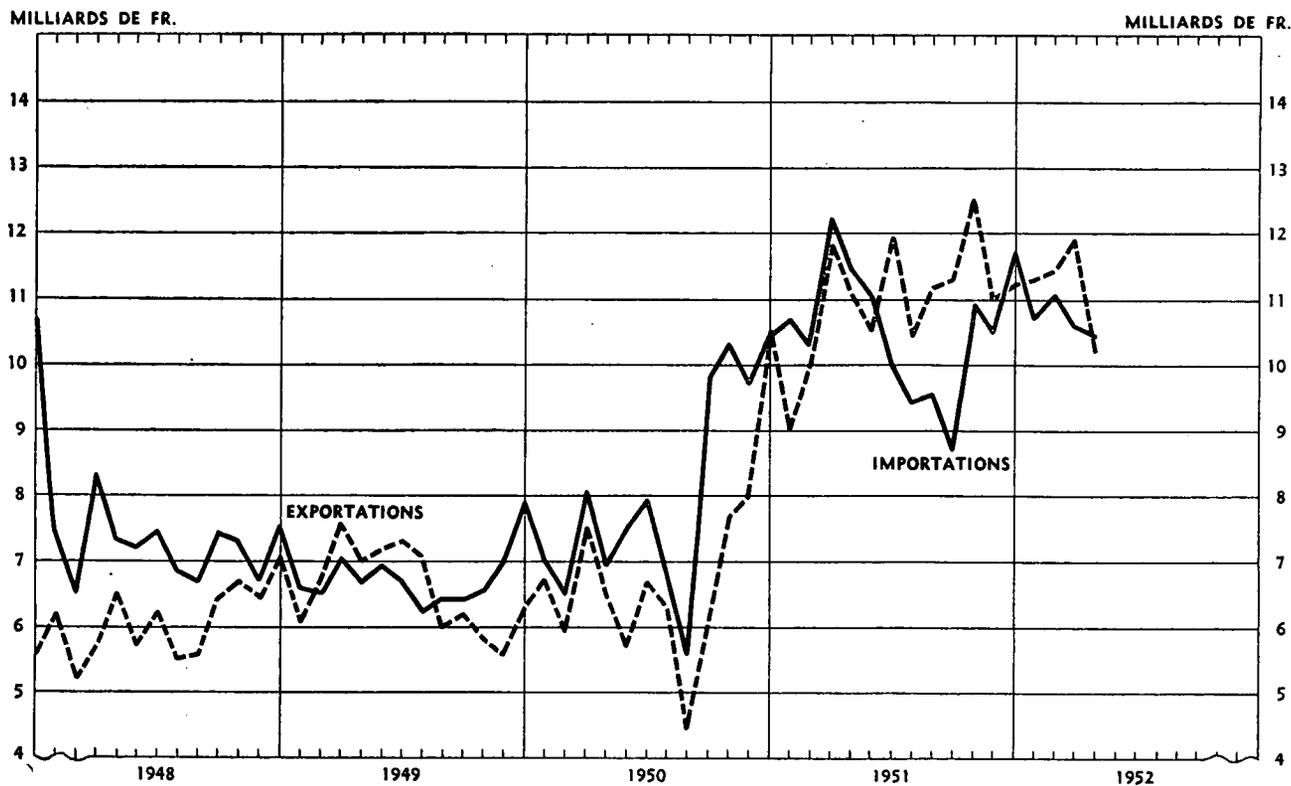
LE COMMERCE SPÉCIAL DE L'UNION ÉCONOMIQUE  
BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERSI — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE  
ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)					PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.	
	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies				Totaux
<b>IMPORTATIONS</b>														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1950 Moy. mens. ..	1,5	256,1	2.125,1	95,8	2.478,5	22,4	1.613,2	3.833,2	2.595,3	61,2	8.125,3	3.278		
1951 Moy. mens. ..	1,7	287,8	2.785,6	110,8	3.185,9	27,9	1.917,1	5.336,4	3.236,5	82,3	10.600,2	3.327		
1951 Janvier .....	2,4	250,9	2.301,6	101,6	2.656,5	28,4	1.719,5	5.834,6	3.008,8	62,3	10.653,6	4.010		
Février .....	2,3	319,2	2.571,7	102,4	2.995,6	31,6	1.889,5	5.169,2	3.103,1	65,0	10.258,4	3.424		
Mars .....	2,1	365,1	2.787,6	119,8	3.274,6	31,0	2.490,8	5.805,7	3.804,4	89,5	12.221,4	3.732		
Avril .....	2,5	308,4	2.691,4	120,1	3.122,4	40,8	2.153,6	5.578,9	3.521,9	65,0	11.360,2	3.638		
Mai .....	2,2	296,2	2.696,9	118,6	3.113,9	39,5	1.964,4	5.417,8	3.562,5	79,0	11.063,2	3.543		
Juin .....	1,6	276,6	2.857,1	114,3	3.249,7	28,5	1.626,5	4.972,6	3.304,3	116,3	10.048,2	3.092		
Juillet .....	0,5	220,6	2.592,6	109,7	2.923,4	9,9	1.453,5	4.838,7	3.001,2	68,1	9.371,4	3.206		
Août .....	1,0	253,6	2.835,1	101,4	3.191,1	20,1	1.584,1	5.053,4	2.894,6	86,7	9.638,0	3.021		
Septembre .....	1,2	216,8	2.872,4	108,3	3.198,7	19,0	1.570,2	4.157,7	2.891,7	70,3	8.708,9	2.723		
Octobre .....	1,0	312,5	3.049,7	117,8	3.481,0	18,2	2.308,8	5.178,1	3.332,2	99,3	10.936,6	3.142		
Novembre .....	1,6	284,5	3.010,3	98,3	3.394,7	27,7	1.963,1	5.492,8	2.935,0	87,5	10.506,1	3.095		
Décembre .....	1,9	330,2	3.048,7	102,1	3.482,9	32,3	2.173,2	6.162,1	3.230,3	97,4	11.695,3	3.358		
<b>EXPORTATIONS</b>														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	- 150,4	92,1
1950 Moy. mens. ..	0,1	47,4	928,1	387,8	1.363,4	4,4	406,7	2.374,4	4.072,5	22,9	6.880,9	5.047	- 1.244,4	84,7
1951 Moy. mens. ..	0,9	54,4	1.092,8	540,3	1.688,4	28,0	608,4	3.317,4	7.063,0	30,5	11.047,3	6.543	+ 447,1	104,2
1951 Janvier .....	0,1	51,5	950,1	488,5	1.490,2	2,7	553,0	2.979,3	5.463,9	19,0	9.017,9	6.051	- 1.635,7	84,6
Février .....	—	80,3	914,6	487,6	1.482,5	2,6	724,1	3.714,8	5.457,6	7,5	9.906,0	6.682	- 351,8	90,6
Mars .....	0,1	77,5	1.019,2	575,0	1.671,9	4,6	703,8	4.079,9	6.944,7	37,6	11.770,6	7.040	- 450,8	90,3
Avril .....	—	83,0	1.095,7	550,3	1.729,0	1,6	623,1	3.550,7	6.847,4	49,0	11.071,8	6.404	- 288,4	97,5
Mai .....	0,1	46,1	1.026,4	547,8	1.620,4	3,9	445,9	3.064,5	6.972,9	34,8	10.522,0	6.493	- 541,2	95,1
Juin .....	1,3	39,8	1.169,0	605,6	1.815,7	36,1	537,9	3.449,7	7.844,3	19,1	11.887,1	6.547	+ 1.838,9	118,3
Juillet .....	2,5	28,0	1.102,9	490,6	1.624,0	71,7	506,7	3.023,0	6.800,7	20,1	10.422,2	6.418	+ 1.050,8	111,2
Août .....	2,6	43,3	1.187,7	550,7	1.784,3	79,6	625,4	3.163,5	7.275,7	24,9	11.169,1	6.260	+ 1.530,2	115,9
Septembre .....	2,5	41,9	1.126,7	528,0	1.702,1	80,3	611,1	3.101,2	7.494,1	31,9	11.318,6	6.650	+ 2.609,7	130,0
Octobre .....	1,0	54,9	1.246,5	592,9	1.895,3	33,0	665,7	3.379,5	8.365,7	32,7	12.476,6	6.583	+ 1.540,0	114,1
Novembre .....	0,3	58,6	1.065,5	515,5	1.639,9	12,0	718,0	2.844,1	7.379,4	41,3	10.994,8	6.705	+ 488,7	104,7
Décembre .....	0,1	45,1	1.170,8	510,1	1.726,1	7,4	553,7	3.279,5	7.242,2	47,6	11.130,4	6.448	- 564,0	95,2

**II — NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL**  
**D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)**

75

Périodes	0 - Produits alimentaires	1 - Boissons et tabacs	2 - Mat. brutes non comest. à l'exception des carburants	3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	4 - Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	5 - Produits chimiques	6 - Art. manuf., classés principalement d'après la mat. première	7 - Machines et matériel de transport	8 - Articles manufacturés divers	9 - Marchandises non dénommées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (frances)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de frances)	Rapport des exportations aux importations en p. c.
<b>Valeurs (millions de frances)</b>														
<i>Importations.</i>														
1952 Janvier .....	1.673	167	3.286	1.037	170	490	1.960	1.433	355	81	10.652	3.442		
Février .....	2.231	136	2.939	1.205	153	506	2.131	1.335	374	60	11.070	3.271		
Mars .....											10.558	3.273		
Avril .....											10.428	3.100		
<i>Exportations.</i>														
1952 Janvier .....	394	17	798	491	232	885	7.092	1.079	286	19	11.293	6.975	+ 641	106,0
Février .....	402	20	766	599	268	1.015	6.919	1.051	295	21	11.356	6.684	+ 286	102,6
Mars .....	458	20	708	495	204	871	6.956	1.776	347	12	11.847	7.031	+ 1.289	112,2
Avril .....											10.215	6.041	- 213	98,0
<b>Quantités (milliers de tonnes)</b>														
<i>Importations.</i>														
1952 Janvier .....	226	8,2	1.720	907	11,2	91	103	23,7	3,3	1,4	3.095	—	—	—
Février .....	311	7,2	1.768	1.062	10,4	95	98	28,4	3,0	1,5	3.384	—	—	—
Mars .....											3.226	—	—	—
Avril .....											3.364	—	—	—
<i>Exportations.</i>														
1952 Janvier .....	40	0,5	251	373	11,7	267	651	20,2	4,2	0,1	1.619	—	—	—
Février .....	42	0,8	189	449	13,9	329	646	25,4	3,8	0,1	1.699	—	—	—
Mars .....	50	0,7	250	368	10,6	279	685	37,5	4,1	0,1	1.685	—	—	—
Avril .....											1.691	—	—	—



# LE CHOMAGE

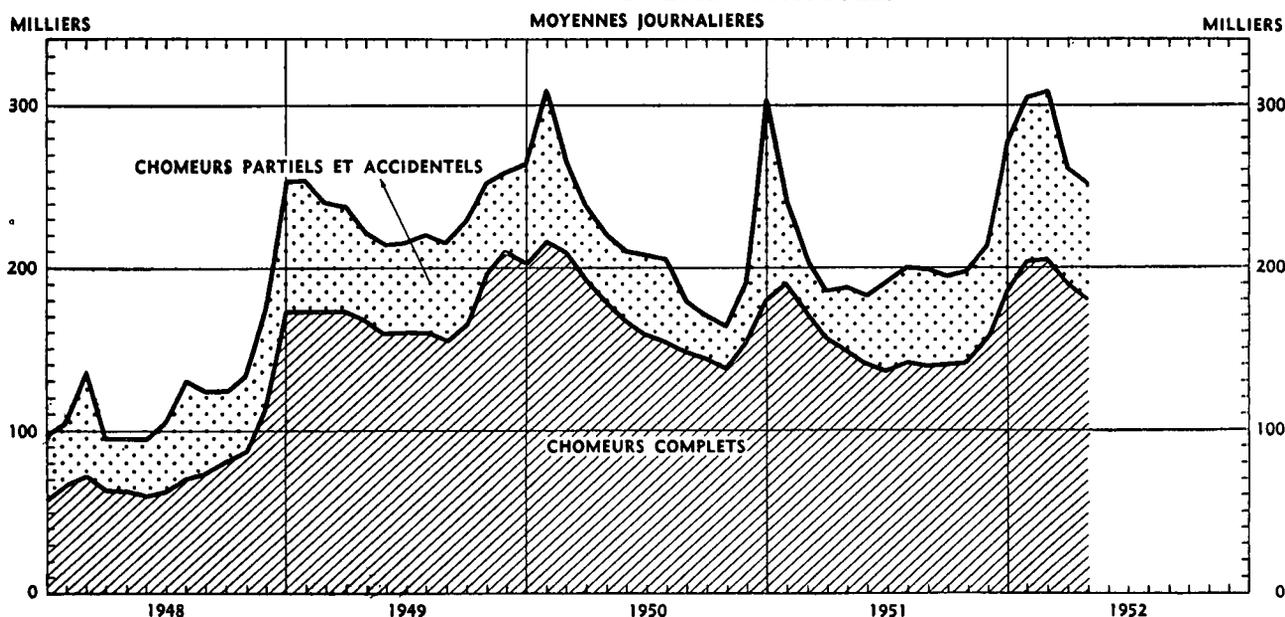
## I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

PÉRIODES	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHÔMEURS INSCRITS AU COURS DU MOIS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
1951 Avril .....	182.353	170.005	352.358	146.696	40.356	187.052	4.112	1.131	5.243
Mai .....	173.118	143.495	316.613	140.362	42.068	182.430	3.233	962	4.195
Juin .....	169.311	148.294	317.605	135.517	55.181	190.698	3.259	1.320	4.579
Juillet .....	185.333	183.043	368.376	141.242	58.947	200.189	4.095	1.702	5.797
Août .....	177.054	183.355	360.409	138.914	60.276	199.190	3.200	1.381	4.581
Septembre .....	188.289	167.757	356.046	139.800	53.728	193.528	4.199	1.606	5.805
Octobre .....	175.012	172.520	347.532	140.795	56.340	197.135	3.246	1.293	4.539
Novembre .....	194.620	156.200	350.820	156.794	56.451	213.245	3.773	1.352	5.125
Décembre .....	231.181	298.130	529.311	185.265	92.840	278.105	5.202	2.612	7.814
1952 Janvier .....	242.402	261.388	503.790	203.494	101.085	304.579	4.892	2.439	7.331
Février .....	240.822	264.172	504.994	204.324	103.017	307.341	4.919	2.466	7.385
Mars .....				188.619	72.775	261.394			
Avril .....				180.287	73.081	253.368			

### NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS



## II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
<b>Moyenne journalière par mois</b>													
1951 Avril .....	—	—	28	187.052	50.299	34.911	33.539	37.019	14.732	7.558	5.429	788	2.777
Mai .....	—	—	23	182.430	48.093	34.504	31.934	37.609	14.967	7.534	4.961	354	2.474
Juin .....	—	—	24	190.698	47.434	36.672	31.435	42.541	16.323	9.078	4.585	353	2.277
Juillet .....	—	—	29	200.189	47.474	37.446	33.779	48.132	15.880	10.057	4.751	367	2.303
Août .....	—	—	23	199.190	45.070	36.281	34.551	48.765	16.019	11.153	4.722	333	2.296
Septembre .....	—	—	30	193.528	47.348	34.141	34.674	44.990	14.525	10.807	4.341	380	2.322
Octobre .....	—	—	23	197.135	49.133	33.191	37.559	44.883	14.222	11.294	4.080	424	2.349
Novembre .....	—	—	24	213.245	52.931	36.708	40.418	47.714	15.140	12.138	4.804	797	2.695
Décembre .....	—	—	28	278.105	62.100	46.400	53.631	64.085	23.091	15.685	7.586	1.780	3.747
1952 Janvier .....	—	—	24	304.579	65.823	51.145	56.077	87.166	26.075	18.422	9.766	4.247	5.853
Février .....	—	—	24	307.341	65.918	51.758	54.080	89.182	26.190	19.869	9.819	4.545	5.980
Mars .....	—	—	30	261.394									
Avril .....	—	—	22	253.368									
<b>Moyenne journalière par semaine</b>													
1952 Mars .....	2	8	6	276.016	62.450	45.175	50.519	69.753	20.677	15.134	7.064	1.834	3.410
	9	15	6	260.929	63.135	42.509	47.736	63.007	19.350	14.462	6.503	964	3.263
	16	22	6	250.261	62.236	42.160	45.751	57.466	18.878	14.012	5.905	577	3.217
	23	29	6	258.778	61.478	42.489	47.577	60.044	20.802	15.248	6.503	892	3.745
	30	5	6	260.990	62.893	42.200	49.020	61.817	19.986	15.009	6.211	619	3.235
Avril .....	6	12	6	253.761	60.623	40.720	45.895	62.096	20.479	15.071	5.652	372	2.853
	13	19	5	253.343	59.468	40.965	47.268	61.689	20.145	14.907	5.588	323	2.900
	20	26	6	249.752	58.320	39.585	45.594	62.203	20.948	14.477	5.398	303	2.924
	27	4	5	257.261	57.879	40.108	48.621	65.131	21.308	15.291	5.587	259	3.098
Mai .....	4	10	6	235.041	54.778	37.555	42.176	59.761	18.764	13.915	5.080	263	2.749
	11	17	6	229.968	53.607	36.786	41.297	57.742	18.272	14.080	5.070	281	2.853

### III — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés)

81

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

Période	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels-restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
<b>Chômeurs complets</b>																									
1950 Décembre	13.582	1.239	1.109	944	6.476	3.086	30.599	11.401	25.617	1.933	1.122	1.456	12.425	13.151	4.682	11.530	15.067	—	—	5.741	4.346	582	14.099	1.129	181.316
1951 Janvier	14.528	1.176	1.097	1.042	7.073	2.798	32.824	12.625	26.156	1.893	1.122	1.591	12.651	14.556	4.212	12.495	15.535	—	—	5.728	4.487	620	14.538	1.141	189.888
Février	13.843	924	1.036	882	6.282	2.660	28.152	10.671	23.026	1.605	1.079	1.488	11.977	11.085	3.405	12.237	14.899	—	—	5.827	4.589	590	14.215	1.110	171.482
Mars	12.396	849	989	750	5.045	2.443	24.332	8.934	20.146	1.687	1.071	1.387	11.388	8.933	2.965	11.887	14.200	—	—	5.498	4.561	562	13.737	1.082	154.842
Avril	11.041	845	930	724	3.520	2.965	21.399	8.319	18.683	1.746	1.051	1.377	11.438	9.291	3.115	11.389	13.886	—	—	5.292	4.575	608	13.320	1.182	146.696
Mai	8.377	901	888	652	2.991	2.825	18.029	8.093	17.741	1.728	1.121	1.353	12.093	10.942	3.928	10.875	13.603	—	—	4.981	4.507	532	12.901	1.301	140.362
Juin	6.012	896	835	541	2.780	2.749	15.669	7.213	16.286	1.850	1.101	1.333	13.326	13.416	4.917	9.866	13.338	—	—	4.614	4.409	501	12.416	1.449	135.517
Juillet	6.596	822	827	527	2.830	3.079	15.343	7.306	15.657	1.955	1.163	1.311	16.421	15.647	5.676	9.436	12.975	—	—	3.609	4.113	473	12.259	1.217	141.242
Août	6.918	777	778	496	2.829	2.130	15.097	7.052	15.787	1.895	1.161	1.332	17.892	16.263	5.129	9.190	12.928	—	—	3.500	4.087	384	12.073	1.216	138.914
Septembre	6.431	787	763	542	3.617	2.994	14.662	7.083	15.768	1.847	1.278	1.384	18.220	14.122	4.370	9.289	13.057	—	—	4.959	4.527	448	12.597	1.155	139.800
Octobre	4.909	753	748	506	5.010	3.030	14.874	7.299	15.830	1.837	1.322	1.412	18.963	13.051	4.348	9.258	13.249	—	—	5.625	4.712	444	12.594	1.021	140.795
Novembre	9.430	764	756	563	5.886	3.074	18.780	7.993	16.856	1.948	1.383	1.473	20.112	14.424	4.813	9.930	13.811	—	—	5.842	4.782	475	12.639	1.060	156.794
Décembre	13.085	815	802	784	7.325	3.938	26.647	9.948	18.650	2.197	1.573	1.523	23.202	17.657	5.788	11.362	14.826	—	—	5.854	4.944	479	12.815	1.051	185.265
1952 Janvier	14.248	986	846	948	8.017	3.875	34.031	10.662	20.186	2.543	1.673	1.656	25.129	18.913	5.702	12.257	15.906	—	—	5.982	5.080	529	13.221	1.104	203.494
Février	14.389	954	879	909	8.293	3.746	35.056	10.757	21.166	2.597	1.712	1.703	25.751	17.186	4.880	12.547	15.933	—	—	6.044	5.105	505	13.152	1.060	204.324
<b>Chômeurs partiels et accidentels</b>																									
1950 Décembre	3.311	2.432	336	4.829	2.109	179	54.627	7.760	7.066	588	324	257	9.544	10.053	5.333	2.842	4.391	2.424	445	388	355	70	579	72	120.314
1951 Janvier	1.364	952	145	649	1.086	118	12.820	3.524	3.922	383	318	242	6.311	6.766	2.317	2.320	2.666	3.694	149	378	304	75	479	67	50.949
Février	866	659	1.103	165	717	78	4.239	1.644	2.420	251	169	215	5.129	3.700	1.095	1.999	2.117	4.026	123	359	266	53	421	63	31.877
Mars	721	652	109	182	755	149	5.969	1.345	2.151	249	179	247	5.734	3.179	1.141	2.015	2.008	2.960	41	378	249	53	427	66	30.959
Avril	610	426	538	196	742	367	3.554	1.576	2.706	367	378	338	10.108	5.599	3.581	2.149	2.210	3.505	241	379	259	50	417	60	40.356
Mai	633	374	43	222	686	289	3.181	1.417	2.281	371	279	275	10.495	7.044	5.436	1.743	2.069	3.788	196	367	236	49	420	174	42.068
Juin	1.105	209	108	114	573	386	1.819	1.687	2.931	636	423	305	16.353	10.717	7.600	2.053	2.374	4.433	38	344	267	57	379	270	55.181
Juillet	947	201	183	161	672	477	2.344	1.915	3.383	552	538	355	21.476	10.276	6.462	1.940	2.283	3.558	19	289	301	54	390	171	58.947
Août	1.192	254	145	151	737	183	2.453	1.745	3.237	538	480	338	26.371	9.152	4.080	1.862	2.112	4.159	65	266	298	64	358	36	60.276
Septembre	729	258	247	81	616	435	1.880	1.404	2.691	600	559	279	23.533	7.530	3.416	1.389	1.789	5.151	123	277	263	52	386	40	53.728
Octobre	689	226	222	68	600	398	1.964	1.545	3.332	553	685	276	24.571	7.348	3.983	1.762	2.002	4.657	387	303	289	44	380	56	56.340
Novembre	865	479	68	203	569	299	3.439	1.828	3.814	597	616	296	21.839	8.418	3.924	1.777	2.064	3.869	385	324	281	67	369	61	56.451
Décembre	1.301	837	836	539	2.160	595	11.906	3.595	7.365	1.401	1.118	347	32.118	11.947	6.182	2.478	2.833	3.932	129	342	355	62	406	56	92.840
1952 Janvier	1.866	2.600	1.123	2.063	1.777	338	27.647	3.832	6.136	914	902	362	26.762	9.382	3.452	2.142	3.540	4.974	54	354	307	67	433	58	101.085
Février	1.828	2.516	74	1.872	2.098	436	26.571	4.123	6.763	943	1.092	361	31.358	8.089	2.627	2.411	3.722	4.839	71	334	327	57	434	71	103.017
<b>Total des chômeurs contrôlés</b>																									
1950 Décembre	16.893	3.671	1.445	5.773	8.585	3.265	85.226	19.161	32.683	2.521	1.446	1.713	21.969	23.204	10.015	14.372	19.458	2.424	445	6.129	4.701	652	14.678	1.201	301.630
1951 Janvier	15.892	2.128	1.242	1.691	8.159	2.916	45.044	16.149	30.078	2.276	1.440	1.833	18.962	21.322	6.529	14.815	18.201	3.594	149	6.106	4.791	695	15.017	1.208	240.837
Février	14.709	1.583	2.139	1.047	6.999	2.638	32.391	12.315	25.446	1.856	1.248	1.703	17.106	14.785	4.500	14.236	17.016	4.026	123	6.186	4.855	643	14.636	1.173	203.359
Mars	13.117	1.501	1.098	932	5.800	2.592	30.301	10.279	22.297	1.936	1.250	1.634	17.122	12.112	4.106	13.902	16.208	2.960	41	5.876	4.810	615	14.164	1.148	185.801
Avril	11.651	1.271	1.468	920	4.262	3.332	24.953	9.895	21.389	2.113	1.429	1.715	21.546	14.890	6.696	13.538	16.096	3.505	241	5.671	4.834	658	13.737	1.242	187.052
Mai	9.010	1.275	931	874	3.677	3.114	21.210	9.510	20.022	2.099	1.400	1.628	22.588	17.986	9.364	12.618	15.672	3.788	196	5.348	4.743	581	13.321	1.475	182.430
Juin	7.117	1.105	943	655	3.353	3.135	17.488	8.900	19.217	2.486	1.524	1.638	29.679	24.133	12.517	11.919	15.712	4.433	38	4.958	4.676	558	12.795	1.719	190.698
Juillet	9.543	1.023	1.010	688	3.602	3.556	17.687	9.221	19.040	2.507	1.701	1.666	37.897	25.923	12.138	11.376	15.258	3.558	19	3.898	4.414	527	12.649	1.388	200.189
Août	8.110	1.031	923	647	3.566	2.313	17.550	8.797	19.324	2.433	1.641	1.670	44.263	25.415	9.209	11.052	15.040	4.159	65	3.766	4.385	448	12.431	1.252	199.190
Septembre	7.160	1.045	1.010	623	4.133	3.429	16.542	8.487	18.459	2.447	1.837	1.663	41.753	21.652	7.786	10.678	14.846	5.151	123	5.236	4.790	500	12.983	1.195	193.528
Octobre	5.598	979	970	574	5.610	3.428	16.838	8.844	19.162	2.390	2.007	1.688	43.534	20.399	8.331	11.020	15.251	4.657	387	5.928	5.001	488	12.974	1.077	197.135
Novembre	10.295	1.243	824	766	6.455	3.373	22.219	9.821	20.670	2.545	1.999	1.769	41.951	22.842	8.737	11.707	15.875	3.869	385	6.166	5.063	542	13.008	1.121	213.245
Décembre	14.386	1.652	1.638	1.323	9.485																				

## STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE  
SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES (1)  
(millions de francs)

RUBRIQUES	30 nov. 1951	31 déc. 1951	31 janv. 1952	29 fév. 1952
<b>ACTIF</b>				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux .....	2.205	3.448	2.453	2.518
Prêts au jour le jour .....	2.001	2.105	2.017	1.096
Banquiers .....	4.540	3.798	3.580	3.697
Maison-mère, succursales et filiales .....	879	957	914	697
Autres valeurs à recevoir à court terme .....	3.623	3.214	3.278	3.142
Portefeuille-effets .....	42.457	41.456	42.518	41.814
a) Portefeuille commercial (2) .....	10.251	9.499	9.370	9.309
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique .....	9.751	9.106	9.563	9.914
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 % .....	22.455	22.851	23.585	22.591
Reports et avances sur titres .....	718	772	794	751
Débiteurs par acceptations .....	7.378	8.135	8.800	8.700
Débiteurs divers .....	14.267	14.058	14.587	15.327
Portefeuille-titres .....	8.748	8.747	8.907	8.907
a) Valeurs de la réserve légale .....	228	228	228	228
b) Fonds publics belges .....	6.797	6.766	6.938	6.975
c) Fonds publics étrangers .....	40	40	39	42
d) Actions de banques .....	837	844	832	823
e) Autres titres .....	846	869	870	839
Divers .....	1.156	1.503	1.947	2.288
Capital non versé .....	4	4	4	4
<i>Total disponible et réalisable...</i>	87.976	89.097	89.790	89.841
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement .....	2	2	2	2
Immeubles .....	701	700	687	686
Participation dans les filiales immobilières .....	268	268	268	270
Créances sur filiales immobilières .....	205	210	211	215
Matériel et mobilier .....	89	86	86	88
<i>Total de l'immobilisé...</i>	1.265	1.266	1.254	1.261
<i>Total général actif...</i>	89.241	90.363	91.053	91.102
<b>PASSIF</b>				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis .....	348	273	373	301
Emprunts au jour le jour .....	—	—	—	—
Banquiers .....	7.779	8.482	8.549	8.851
Maison-mère, succursales et filiales .....	1.423	1.431	1.756	1.672
Acceptations .....	7.378	8.141	8.799	8.701
Autres valeurs à payer à court terme .....	1.604	1.322	1.436	1.628
Créditeurs pour effets à l'encaissement .....	2.993	2.036	2.052	1.920
Dépôts et comptes courants .....	58.170	58.805	57.653	57.145
a) A vue et à un mois au plus .....	52.285	53.144	51.922	51.160
b) A plus d'un mois .....	5.885	5.661	5.731	5.985
Obligations et bons de caisse .....	518	557	593	623
Montants à libérer sur titres et participations .....	553	555	541	551
Divers .....	2.948	3.132	3.888	4.275
<i>Total de l'exigible...</i>	83.714	84.734	85.640	85.667
C. Non exigible :				
Capital .....	3.361	3.417	3.274	3.274
Fonds indisponible, par prime d'émission .....	188	228	174	174
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) .....	234	235	230	231
Réserve disponible .....	1.670	1.673	1.664	1.685
Provisions .....	74	76	71	71
<i>Total du non exigible...</i>	5.527	5.629	5.413	5.435
<i>Total général passif...</i>	89.241	90.363	91.053	91.102

(1) La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

(2) En vue de donner une idée plus exacte des variations du portefeuille commercial, il a été décidé de publier désormais l'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale et aux instituts paraétatiques.

Cet encours, qui n'est pas compris dans le portefeuille commercial, s'élevait aux 30 novembre 1951, 31 décembre 1951, 31 janvier 1952 et 29 février 1952 respectivement à 6.050, 7.523, 7.435 et 7.658 millions de francs.

## SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85

(millions de francs)

## ACTIF

	20-3-1952	27-3-1952	3-4-1952	9-4-1952	17-4-1952	24-4-1952	30-4-1952	8-5-1952	15-5-1952
Encaisse en or .....	31.187	31.187	31.187	31.077	31.189	31.689	31.886	31.886	32.291
Avoirs sur l'étranger :									
a) en devises étrangères .....	1.287	1.212	1.131	1.123	1.825	1.393	1.430	1.517	2.010
b) en francs belges .....	—	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :									
a) U.E.P. { avec provision spéciale .....	9.859	9.859	9.859	9.859	11.130	11.130	11.130	11.130	11.130
sans provision spéciale .....	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066
b) pays membres de l'U.E.P. ....	3.724	3.752	4.001	4.353	2.275	2.397	2.555	3.168	1.846
c) autres pays .....	933	949	687	679	672	645	648	665	679
Devises étrangères et or à recevoir .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	—	—	394
Débiteurs pour change et or, à terme .....	1.117	1.551	1.666	1.666	1.458	1.623	2.134	2.433	2.927
Effets commerciaux sur la Belgique .....	5.858	5.493	7.620	6.919	6.382	6.004	7.338	6.565	6.440
Avances sur fonds publics .....	252	301	417	179	273	285	441	298	467
Effets publics (art. 20 des statuts, Convention du 14 septembre 1948) :									
a) certificats du Trésor .....	7.130	7.165	6.425	6.890	7.950	8.225	8.645	8.555	8.210
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	772	830	1.618	1.609	1.155	1.124	1.157	980	500
c) autres effets publics .....	19	12	48	58	60	50	50	20	—
d) certificats du Trésor luxembourgeois ..	—	—	—	—	300	300	300	300	300
Monnaies divisionnaires et d'appoint .....	213	219	191	186	208	207	193	280	292
Avoirs à l'Office des { Compte A .....	2	1	2	2	2	2	2	2	2
Compte B .....	870	770	776	769	769	751	724	712	723
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948) .....	34.763	34.763	34.763	34.762	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts) ..	1.253	1.263	1.278	1.289	1.300	1.306	1.314	1.423	1.470
Immeubles, matériel et mobilier .....	740	740	740	740	740	740	740	740	740
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel .....	669	669	669	669	672	672	672	670	670
Divers .....	379	771	421	551	397	459	449	477	420
	111.093	111.573	113.565	113.446	113.586	113.831	116.637	116.650	116.340

## PASSIF

	20-3-1952	27-3-1952	3-4-1952	9-4-1952	17-4-1952	24-4-1952	30-4-1952	8-5-1952	15-5-1952
Billets en circulation .....	93.300	93.138	95.206	94.940	94.025	93.707	95.772	95.697	94.733
Comptes courants :									
Trésor public { Compte ordinaire .....	7	4	2	5	2	5	6	7	6
Comptes Accord de Coopération Economique .....	1.221	1.242	1.217	1.281	1.249	1.284	1.294	1.339	1.349
Banques à l'étranger : comptes ordinaires ..	418	633	344	310	262	454	366	337	357
Comptes courants divers .....	1.438	1.549	1.522	1.456	1.431	1.472	1.567	1.375	1.512
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :									
Pays membres de l'U. E. P. ....	264	214	340	429	487	611	841	872	411
Autres pays { a) .....	198	205	203	292	290	302	306	246	282
b) .....	870	770	776	769	769	751	724	712	723
Total des engagements à vue .....	97.716	97.755	99.610	99.482	98.515	98.586	100.876	100.585	99.373
Provision spéciale pour avances U.E.P. :									
a) comptes spéciaux (arrêtés 15-9-51) ...	2.468	2.461	2.690	2.877	2.987	3.233	3.276	3.520	3.590
b) Trésor public .....	7.390	7.397	7.168	6.982	8.143	7.897	7.854	7.610	7.540
Devises étrangères et or à livrer .....	1.174	1.606	1.723	1.722	1.524	1.690	2.191	2.489	3.373
Créditeurs pour change et or, à terme .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	—	—	—
Caisse de Pensions du Personnel .....	669	669	669	669	672	672	672	670	670
Divers .....	200	209	229	238	269	277	292	300	318
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement .....	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076
	111.093	111.573	113.565	113.446	113.586	113.831	116.637	116.650	116.340

## SITUATIONS MENSUELLES DE LA BANQUE DU CONGO BELGE

(millions de francs)

## ACTIF

	31-10-1951	30-11-1951	31-12-1951	31-1-1952	29-2-1952	31-3-1952
Encaisse-or .....	1.622	1.625	1.634	1.656	1.672	1.706
Compte spécial de la colonie (1).....	105	105	105	105	105	105
Encaisses diverses .....	34	34	39	40	35	37
Avoirs aux Offices des Chèques postaux...	9	12	112	21	56	71
Avoirs en banque { en Belgique .....	378	335	534	480	382	253
{ à l'étranger .....	1.916	1.860	1.995	1.990	1.940	2.571
Portefeuille-titres .....	508	508	508	500	500	500
Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger .....	14.338	14.518	14.247	15.040	15.240	15.440
Effets commerciaux .....	1.681	1.735	1.795	1.776	1.658	1.691
Débiteurs .....	875	940	908	790	858	887
Immeubles et matériel .....	61	63	67	43	45	48
Devises étrangères à recevoir pour contrats de change à terme .....	33	14	3	2	2	2
Débiteurs pour contrats de change à terme.....	874	809	754	705	624	632
Divers .....	32	33	33	24	25	22
	22.466	22.591	22.734	23.172	23.142	23.965

## PASSIF

	31-10-1951	30-11-1951	31-12-1951	31-1-1952	29-2-1952	31-3-1952
Capital .....	20	20	20	20	20	20
Réserves .....	49	49	49	52	52	52
Circulation (billets et monnaies métalliques) .....	3.583	3.720	3.838	3.797	3.775	3.743
Créditeurs à vue.....	14.612	14.803	14.916	15.305	15.525	16.242
Créditeurs à terme .....	2.074	2.001	2.037	2.069	2.052	2.110
Créditeurs pour contrats de change à terme.....	33	14	3	2	2	2
Devises étrangères à livrer pour contrats de change à terme .....	873	809	754	705	625	632
Transferts en route et divers .....	1.222	1.175	1.117	1.222	1.091	1.164
	22.466	22.591	22.734	23.172	23.142	23.965

(1) Art. 19 de la convention pour l'émission de billets de banque et de monnaies fiduciaires métalliques du 21 juin 1935.

II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

86

Banque de France  
(millions de francs)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements	Portefeuille d'escompte (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17-6-1938)	Avances		Dettes de l'Etat envers la Banque		Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs Total
					sur titres	à 30 jours sur effets publics	Dettes totales (2)	Dont avances provisoires (3)		
1950 Moyenne annuelle.	102.905	(4)	370.247	132.945	5.456	13.918	775.962	589.175	1.389.244	143.247
1951 Moyenne annuelle.	188.948	141.068	487.944	191.151	6.510	19.278	797.088	584.792	1.676.806	169.552
1951 8 mars	182.785	188.004	408.995	134.532	5.733	17.070	816.867	591.000	1.587.448	174.911
5 avril	182.785	193.865	392.100	154.502	6.241	22.071	809.155	591.500	1.609.972	169.899
10 mai	191.447	173.914	396.708	198.381	7.261	27.509	802.563	579.900	1.622.308	184.711
7 juin	191.447	169.772	356.962	203.013	6.505	24.112	812.348	579.400	1.638.367	178.577
5 juillet	191.447	163.218	388.313	255.400	7.674	22.269	807.001	581.300	1.704.578	155.799
9 août	191.447	155.607	441.561	259.659	6.255	23.095	812.260	575.500	1.739.831	161.666
6 septembre	191.447	142.160	465.286	255.264	7.328	21.712	810.314	591.000	1.768.637	141.704
4 octobre	191.447	131.168	524.799	266.098	7.625	24.387	810.154	591.900	1.821.228	156.911
8 novembre	191.447	76.095	736.195	170.281	6.927	16.259	785.923	587.900	1.812.922	177.156
6 décembre	191.447	28.231	706.897	215.066	6.702	17.926	761.788	585.300	1.775.489	147.986
1952 10 janvier	191.447	25.642	786.292	224.470	7.676	20.667	747.204	594.000	1.862.546	159.827
7 février	191.447	21.167	819.490	240.102	7.556	22.509	732.408	592.800	1.866.528	183.353
6 mars	191.447	15.173	877.884	243.374	7.073	19.944	708.798	601.000	1.895.636	175.022
10 avril	191.447	12.528	871.867	285.045	7.793	23.551	703.001	591.300	1.929.690	170.230
8 mai	191.447	13.919	865.958	276.763	7.428	21.091	707.406	596.200	1.915.834	157.511

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 8 novembre 1951.  
précédent : 3 % depuis le 11 octobre 1951.

(1) Cette rubrique comprend : les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales et les effets escomptés sur l'étranger. Depuis le 5 janvier 1950, cette rubrique comprend également les « effets de mobilisation de crédits à moyen terme ».

(2) La dette totale comprend : 1° l'avoir de la Banque dans ses comptes courants postaux; les prêts sans intérêts à l'Etat; les avances provisoires de la Banque à l'Etat; les Bons du Trésor négociables remis en contre-partie des cessions d'or au Fonds de Stabilisation des Changes; les avances consenties à ce même Fonds en vertu de la convention du 27 juin 1949; l'Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique; les Bons négociables de la Caisse Autonome d'Amortissement (convent. des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931) pour un montant fixe de 5.003 millions de francs; les Bons du Trésor négociables (souscription de l'Etat au Fonds Monétaire International et au capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement) pour un montant fixe de 12.000 millions de francs; les Bons du Trésor achetés (convention du 29 février 1952); 2° à partir du 6 mars 1952 : en outre, Bons du Trésor achetés; 3° à partir du 10 avril 1952 : en outre, prêt d'or au Fonds de Stabilisation des Changes.

(3) Les avances provisoires comprennent notamment les « Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 », qui s'élèvent à 426.000 millions de francs.

(4) Moyenne du 5 janvier au 12 octobre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger) : 105.398 millions de francs; moyenne du 19 octobre au 28 décembre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements) : 147.083 millions de francs.

Bank of England  
(millions de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)				Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %	
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics		Banques	Autres dépôts		Total
									compte ordinaire	compte spécial du Trésor (2)				
1950 Moyenne annuelle	0,36	4,77	519,8	22,4	26,6	568,8	1.287,4	1.328,4	14,7	195,6	292,2	94,3	596,8	7,7
1951 Moyenne annuelle	0,36	0,84	341,4	14,8	26,8	383,0	1.342,4	1.382,7	16,0	4,2	297,6	88,5	406,3	10,2
1951 7 mars	0,36	0,45	312,8	13,6	24,1	350,5	1.295,1	1.350,0	12,8	0,3	290,0	84,7	387,8	14,4
4 avril	0,36	0,73	371,5	15,0	24,1	401,6	1.321,7	1.350,0	14,0	14,6	302,8	89,9	421,3	7,0
9 mai	0,36	0,52	362,1	11,0	28,1	401,2	1.328,0	1.350,0	17,5	0,4	300,1	88,3	406,3	5,6
6 juin	0,36	0,55	377,5	7,5	22,9	407,9	1.337,1	1.350,0	12,9	4,4	300,0	86,3	403,6	3,4
4 juillet	0,36	0,69	349,5	17,5	22,5	389,5	1.358,4	1.400,0	15,9	9,7	300,4	88,0	414,0	10,3
8 août	0,36	0,54	348,9	4,1	30,4	383,4	1.393,9	1.425,0	15,9	0,3	287,1	93,7	397,0	8,1
5 septembre	0,36	0,28	318,6	23,0	24,3	365,9	1.353,5	1.400,0	17,3	3,2	279,0	95,1	394,6	11,9
10 octobre	0,36	0,70	342,1	40,0	24,2	406,3	1.352,1	1.400,0	18,8	0,1	300,2	94,2	413,3	11,8
7 novembre	0,36	1,24	330,9	13,1	42,4	386,4	1.357,6	1.400,0	16,6	0,2	300,4	95,4	412,6	10,7
5 décembre	0,36	1,63	360,6	15,7	23,8	400,1	1.383,7	1.400,0	14,1	1,1	296,2	89,0	400,4	4,6
1952 9 janvier	0,36	1,70	339,0	14,2	23,4	376,6	1.395,8	1.450,0	18,2	0,4	304,3	91,9	414,8	13,6
6 février	0,36	1,57	327,2	4,4	42,7	374,3	1.357,6	1.400,0	13,9	14,0	286,6	85,7	400,2	11,1
5 mars	0,36	1,56	334,5	9,5	25,8	369,8	1.375,1	1.400,0	19,6	0,6	274,2	83,7	378,1	7,1
9 avril	0,36	1,54	310,7	19,1	21,2	351,0	1.413,7	1.450,0	14,2	0,5	277,1	79,7	371,5	10,3
7 mai	0,36	1,47	273,4	14,1	38,0	325,5	1.409,4	1.450,0	10,1	0,5	266,4	73,0	350,0	12,1

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 12 mars 1952.  
précédent : 2 1/2 % depuis le 8 novembre 1951.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

(2) Compte de Coopération européenne.

**Nederlandsche Bank**  
(millions de florins)

DATES	Encaisse or	Portefeuille-effets sur la Hollande	Créances et valeurs libellées en monnaies étrangères	Moyens de paiement à l'étranger	Avances nanties en compte courant (y compris les prêts) sur titres, marchandises et warrants	Cart. de Trésor, repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créance comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances en florins décollant d'accords de paiement	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs					Avoirs libellés en monnaies étrangères	
									Anciennes émissions	Nouvelles émissions	du Trésor		Avoirs des banques en Hollande	Avoirs décollant d'accords de paiement	Autres avoirs		Avoirs de non-résidents
											ordinaire	spécial					
1950 Moyenne annuelle...	867	2,6	1.066	1,4	114	1.404	1.500	383	63	2.879	392	941	40	477	421	—	55
1951 Moyenne annuelle...	1.178	106,0	848	4,1	164	1.507	1.500	267	50	2.786	63	1.550	41	322	163	110	544
1951 5 mars .....	1.175	0,9	956	3,3	123	1.500	1.500	263	54	2.812	193	1.386	34	353	171	106	393
9 avril .....	1.175	1,9	924	2,1	123	1.500	1.500	276	52	2.723	104	1.455	29	434	100	108	484
7 mai .....	1.177	12,5	779	2,4	155	1.500	1.500	249	61	2.740	19	1.428	30	407	148	108	490
4 juin .....	1.177	31,2	781	1,4	185	1.500	1.500	211	50	2.750	4	1.470	30	402	174	110	603
9 juillet .....	1.177	262,1	777	2,9	197	1.500	1.500	205	49	2.749	1	1.548	46	425	219	111	693
6 août .....	1.177	311,8	764	3,8	206	1.500	1.500	296	48	2.772	28	1.626	25	404	181	114	705
10 septembre .....	1.177	282,6	812	4,3	214	1.500	1.500	265	47	2.771	32	1.685	26	289	127	114	767
8 octobre .....	1.177	200,2	867	6,0	234	1.500	1.500	297	47	2.802	35	1.722	33	256	129	114	724
5 novembre .....	1.182	150,0	908	8,5	222	1.500	1.500	293	46	2.844	44	1.745	35	231	117	114	634
10 décembre .....	1.182	93,2	1.000	8,1	202	1.500	1.500	281	46	2.843	98	1.762	40	260	125	114	452
1952 7 janvier .....	1.195	125,1	913	4,8	133	1.500	1.500	276	46	2.925	162	1.692	25	164	138	111	298
4 février .....	1.195	0,1	882	6,3	114	1.500	1.500	276	45	2.887	232	1.730	54	111	127	113	126
10 mars .....	1.200	6,0	1.110	2,5	97	1.350	1.500	301	44	2.885	306	1.778	48	97	113	111	38
7 avril .....	1.288	0,2	1.067	4,5	37	800	1.300	283	44	2.912	349	1.054	75	83	100	106	37
5 mai .....	1.297	—	1.126	6,3	39	800	1.300	302	44	2.922	400	1.027	105	108	100	107	36

Taux d'escompte { actuel : 3 1/2 % depuis le 22 janvier 1952.  
précédent : 4 % depuis le 17 avril 1951.

(1) Avant le 2 janvier 1951, ce compte se décomposait en « Papier sur l'étranger » et « Avoirs des correspondants à l'étranger ».

(2) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créances en florins sur les banques d'émission étrangères et institutions similaires ». Ce changement d'intitulé signifie que cette rubrique enregistre désormais uniquement les créances décollant d'accords de paiement avec l'étranger et dont les comptes sont libellés en florins. Les créances qui ne doivent plus être portées sous cette rubrique ont été transférées à un compte « Divers ».

(3) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Avoirs libres de banques d'émission étrangères et institutions similaires ».

(4) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Autres avoirs libres ». Par suite de la disparition du compte « Avoirs bloqués », ce compte s'intitule à présent : « Autres avoirs ».

(5) Ce compte enregistre les avoirs en florins de non-résidents ne décollant pas d'accords de paiement

(6) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créanciers en monnaies étrangères ».

**Banque Nationale Suisse**

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1950 Moyenne annuelle.....	6.176	297,4	88,7	23,3	11,3	4.249	2.119	101,67
1951 Moyenne annuelle.....	6.003	226,4	154,9	30,9	13,8	4.432	1.858	99,03
1951 7 mars .....	6.025	270,7	152,0	31,6	11,3	4.327	2.024	99,12
7 avril .....	5.978	239,1	164,7	26,6	7,3	4.337	1.941	99,03
7 mai .....	5.977	244,5	162,9	32,9	10,4	4.359	1.932	98,89
7 juin .....	6.028	216,1	141,1	30,7	10,7	4.327	1.963	99,29
7 juillet .....	5.999	200,0	110,0	32,2	10,8	4.406	1.811	99,73
7 août .....	6.014	182,8	108,3	32,7	10,3	4.396	1.813	99,79
7 septembre .....	5.975	212,3	132,4	32,7	8,7	4.451	1.772	99,44
6 octobre .....	5.976	185,3	178,1	32,9	7,5	4.507	1.734	98,72
7 novembre .....	5.983	188,0	185,0	32,0	11,8	4.524	1.737	98,55
7 décembre .....	6.012	207,5	193,4	39,3	10,3	4.654	1.672	98,31
1952 7 janvier .....	6.003	227,2	245,4	39,5	7,6	4.740	1.645	97,56
7 février .....	5.935	234,5	205,3	22,1	7,7	4.495	1.770	98,48
7 mars .....	5.893	270,3	209,1	20,5	9,2	4.503	1.761	98,41
7 avril .....	5.913	250,4	200,6	26,4	7,2	4.514	1.754	98,33
7 mai .....	5.835	301,5	204,5	33,4	12,7	4.514	1.739	98,15

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.  
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936.

**Federal Reserve Banks**  
(millions de \$)

86

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1950 Moyenne annuelle	22.143	533	22.676	247	18.411	23.001	18.315	54,9
1951 Moyenne annuelle	20.147	642	20.789	322	22.738	23.672	20.810	46,7
1951 7 mars	20.115	595	20.710	340	22.179	23.132	20.565	47,4
4 avril	19.948	618	20.566	344	22.914	23.050	21.064	46,6
9 mai	19.891	623	20.514	323	22.544	23.179	20.795	46,6
6 juin	19.883	626	20.509	291	22.653	23.335	20.439	46,9
11 juillet	19.845	666	20.511	304	23.093	23.730	20.724	46,1
8 août	19.851	669	20.520	329	23.118	23.774	20.547	46,3
5 septembre	19.936	675	20.611	299	23.079	24.096	20.255	46,5
10 octobre	20.149	670	20.819	292	24.072	24.254	21.276	45,7
7 novembre	20.381	670	21.051	307	23.507	24.370	20.961	46,4
5 décembre	20.480	685	21.165	297	23.239	24.731	21.207	46,2
1952 9 janvier	20.835	719	21.554	373	23.452	24.785	21.210	46,9
6 février	21.074	708	21.782	423	22.614	24.388	20.927	48,1
5 mars	21.386	706	22.092	396	22.514	24.408	21.353	48,3
9 avril	21.416	699	22.115	357	22.494	24.385	20.796	48,9
7 mai	21.412	690	22.102	349	22.329	24.364	21.546	48,1

Taux d'escompte (actuel : 1,75 % depuis le 21 août 1950.  
précédent : 1,50 % depuis le 13 août 1948.

**Sveriges Riksbank**  
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse or (1)	Surplus de valeur d'or	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étran- gers, effets payables à l'étranger et exigible des banques et banquiers étrangers	Tous autres actifs (2)	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs (3)	Droit d'émission total (4)	Rapport en % (5)	
								des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circul.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1950 Moyenne annuelle	169	228	2.890	163	970	300	3.200	436	203	73	712	809	3.500	12,42	11,36
1951 Moyenne annuelle	276	372	3.419	226	1.001	200	3.568	612	432	57	1.102	865	3.825	17,90	17,20
1951 Janvier	206	278	3.425	189	871	200	3.336	568	337	51	956	876	3.500	14,50	13,82
Février	239	321	3.618	171	779	176	3.363	465	479	43	987	954	3.500	16,65	16,1
Mars	250	337	3.566	178	923	168	3.355	731	263	25	1.020	1.038	3.500	17,52	16,79
Avril	273	367	3.596	201	741	165	3.458	456	352	53	861	1.024	3.500	18,50	18,28
Mai	285	383	3.778	241	761	167	3.407	688	351	72	1.110	1.099	3.500	19,61	19,18
Juin	284	383	3.718	249	886	153	3.530	605	476	54	1.135	1.007	3.500	18,88	19,12
Juillet	284	382	3.526	242	981	129	3.482	636	437	90	1.164	898	4.100	16,24	19,04
Août	283	382	3.454	267	822	211	3.577	459	550	72	1.081	857	4.100	18,59	16,22
Septembre	283	381	3.351	247	955	227	3.636	822	288	55	1.165	739	4.100	18,26	16,20
Octobre	295	397	3.054	238	1.281	217	3.755	529	625	48	1.202	622	4.100	18,43	16,88
Novembre	300	404	3.128	244	1.422	282	3.823	858	508	61	1.428	622	4.100	18,41	17,17
Décembre	334	451	2.821	247	1.594	304	4.090	528	522	60	1.110	649	4.400	19,19	17,84
1952 Janvier	395	532	2.661	248	1.553	204	3.889	785	425	25	1.235	568	4.400	23,83	21,06
Février	465	627	2.559	237	1.365	266	3.895	769	319	30	1.118	559	4.400	28,03	24,81
Mars	472	636	2.439	279	1.304	238	3.919	866	55	29	950	599	4.400	28,29	25,20

Taux d'escompte (actuel : 3 % depuis le 1er décembre 1950.  
précédent : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.

- (1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.  
(2) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Participation de la Suède au Fonds Monétaire International » : 517 millions de Kr. et « Actions de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, souscrites par la Suède, partie libérée » : 103 millions de Kr.  
(3) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Fonds Monétaire International » : 429 millions de Kr. et « Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement » : 93 millions de Kr.  
(4) Le droit d'émission est fixé à 3.500 millions de Kr. par la loi des 3 juin 1949 et 2 juin 1950, à 4.100 millions de Kr. par la loi du 8 juin 1951 et à 4.400 millions de Kr. par la loi du 14 décembre 1951.  
(5) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.

**Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 30 avril 1952)**

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	27 octobre 1950	6, —	Irlande	23 novembre 1943	2,50
Autriche	6 décembre 1951	5, —	Italie	6 avril 1950	4, —
Belgique	13 septembre 1951	3,25 (1)	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Bulgarie	27 juillet 1948	3,50	Pays-Bas	22 janvier 1952	3,50
Danemark	2 novembre 1950	5, —	Pologne	1er août 1947	6, —
Espagne	22 mars 1949	4, —	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	21 août 1950	1,75	Roumanie	25 mars 1948	5, —
Finlande	16 décembre 1951	5,75	Suède	1er décembre 1950	3, —
France	8 novembre 1951	4, —	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Grande-Bretagne	12 mars 1952	4, —	Tchécoslovaquie	28 octobre 1945	2,50
Grèce	12 juillet 1948	12, —	Turquie	26 février 1951	3, —
Hongrie	1er novembre 1947	5, —	Yougoslavie	20 août 1948	1, — à 3, —

(1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

**III — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE**  
**Situations en milliers de francs suisses or**  
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

87

	31 janvier 1952		29 février 1952		31 mars 1952			31 janvier 1952		29 février 1952		31 mars 1952	
	<b>ACTIF</b>							<b>PASSIF</b>					
<b>I. Or en lingots et monnayé.....</b>	355.370	39,0	386.887	43,2	438.453	43,4	<b>I. Capital :</b>						
<b>II. Encaisse.</b>							Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune .....	500.000	125.000	13,7	500.000	125.000	14,0
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques .....	64.586	7,1	52.781	5,9	91.161	9,0	Actions libérées de 25 % .....				500.000	125.000	12,4
<b>III. Fonds à vue placés à intérêts..</b>	8.214	0,9	2.104	0,2	3.857	0,4	<b>II. Réserves :</b>						
<b>IV. Portefeuille réescomptable :</b>							1. Fonds de Réserve légale .....	6.813			6.813		
1. Effets de commerce et acceptations de Banque .....	31.266	3,4	27.807	3,1	28.878	2,8	2. Fonds de Réserve générale .....	13.343			13.343		
2. Bons du Trésor .....	90.600	9,9	84.711	9,5	126.583	12,5		20.156	2,2	20.156	2,3	20.156	2,0
<b>V. Effets divers remobilisables sur demande.....</b>	45.942	5,0	28.518	3,2	35.221	3,5	<b>III. Dépôts à court terme et à vue (or) :</b>						
<b>VI. Fonds à terme et avances :</b>							1. Banques Centrales pour leur compte :						
1. A 3 mois au maximum .....	6.026	0,7	8.323	0,9	16.016	1,6	a) De 3 à 6 mois .....						
2. De 3 à 6 mois .....	6.560	0,7	3.058	0,4	30	0,0	b) A 3 mois au maximum .....	6.894	0,8	6.891	0,8	6.892	0,7
3. De 6 à 9 mois .....							c) A vue .....	200.267	22,0	197.638	22,1	284.539	28,2
4. De 9 à 12 mois .....	10.856	1,2	10.870	1,2	1.818	0,2	2. Autres déposants :						
5. A plus d'un an .....							A vue .....	13.603	1,5	13.603	1,5	13.594	1,3
<b>VII. Effets et placements divers :</b>								220.764		218.132		305.025	
1. Bons du Trésor.							<b>IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :</b>						
a) A 3 mois au maximum .....	95.279	10,4	115.688	12,9	95.087	9,4	1. Banques Centrales pour leur compte :						
b) De 3 à 6 mois .....							a) De 9 à 12 mois .....						
c) De 6 à 9 mois .....							b) De 6 à 9 mois .....	3.492	0,4				
d) A plus d'un an .....	9.046	1,0	9.068	1,0	9.092	0,9	c) De 3 à 6 mois .....	21.446	2,4	23.656	2,6	3.512	0,3
2. Autres effets et placements divers :							d) A 3 mois au maximum .....	211.536	23,2	192.117	21,4	244.108	24,2
a) A 3 mois au maximum .....	70.848	7,8	46.786	5,2	43.060	4,3	e) A vue .....	103.945	11,4	117.255	13,1	111.647	11,0
b) De 3 à 6 mois .....	11.318	1,2	12.223	1,4	2.898	0,3	2. Banques Centrales pour le compte d'autres déposants :						
c) De 6 à 9 mois .....	317	0,0			6.457	0,6	a) A 3 mois au maximum .....	32.309	3,5	41.472	4,6	47.592	4,7
d) De 9 à 12 mois .....	2.273	0,3	4.234	0,5	20.357	2,0	b) A vue .....	15.505	1,7	6.347	0,7	242	0,0
e) A plus d'un an .....	33.944	3,7	32.099	3,6	21.282	2,1	3. Autres déposants :						
<b>VIII. Actifs divers .....</b>	1.525	0,2	1.916	0,2	1.628	0,2	a) De 3 à 6 mois .....	17.466	1,9				
<b>IX. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placements en Allemagne (voir ci-dessous)....</b>	68.291	7,5	68.291	7,6	68.291	6,8	b) A 3 mois au maximum .....	11.992	1,3	22.631	2,5	20.938	2,1
<b>Total actif.....</b>	912.251	100,0	895.364	100,0	1.010.149	100,0	c) A vue .....	5.785	0,6	5.323	0,6	7.585	0,8
							<b>V. Divers .....</b>	423.476	1,4	408.801	1,5	435.624	1,4
							<b>VI. Compte de profits et pertes :</b>	12.780		13.200		14.270	
							Report à nouveau .....	2.926	0,3	2.926	0,3	2.926	0,3
							<b>VII. Provision pour charges éventuelles .....</b>	107.149	11,7	107.149	12,0	107.148	10,6
							<b>Total passif.....</b>	912.251	100,0	895.364	100,0	1.010.149	100,0

**Exécution des accords de La Haye de 1939 :**

<b>Fonds placés en Allemagne :</b>					<b>Dépôts à long terme :</b>				
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des Postes (échus) .....	221.019		221.019		221.019				
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus) .....	76.181		76.181		76.181				
<b>Total.....</b>	297.200		297.200		297.200				
					<b>Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir Note 2)....</b>	152.606		152.606	152.606
					2. Dépôt du Gouvernement allemand .....	76.303		76.303	76.303
					<b>Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir poste IX ci-dessus) .....</b>	68.291		68.291	68.291
					<b>Total.....</b>	297.200		297.200	297.200

*Note 1 :* L'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants, les fonds détenus en qualité d'Agent de l'O.E.C.E. (Union Européenne de Paiements) et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux, dont la Banque est le mandataire-trustee ou l'agent financier, ne sont pas inclus dans la présente situation.

*Note 2 :* Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250.—, la Banque a reçu, de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

*Note 3 :* Des effets équivalant à francs suisses or 1.526.500.— au 31 janvier 1952 ont été réescomptés avec endos ou engagement de rachat de la Banque.

**IV — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS**

**Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en milliers d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin**

881.

	Au début des opérations 1 <sup>er</sup> juillet 1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		De juillet à septembre 1950	Décembre 1950	Mars 1951	Juin 1951	Septembre 1951	Décembre 1951	Février 1952	Mars 1952	Avril 1952
<b>ACTIF</b>										
<b>I. Disponibilités.</b>										
a) Montant de l'engagement du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (dollars) .....	350.000	307.353	307.353	307.353	286.059	235.230	111.916	123.311	123.311	123.311
b) Or en lingots .....	—	—	—	—	—	17.105	100.291	153.994	215.214	216.179
c) Solde du compte courant (dollars) .....	—	30.958	47.852	58.112	65.908	9.646	4.575	28.492		5.914
d) Bons du Trésor des Etats-Unis d'Amérique au prix d'achat .....	—	—	48.936	4.105	—	—	—	—	—	—
	<b>350.000</b>	<b>338.311</b>	<b>404.141</b>	<b>369.570</b>	<b>351.967</b>	<b>261.981</b>	<b>216.782</b>	<b>305.797</b>	<b>338.525</b>	<b>345.404</b>
<b>II. Soldes initiaux débiteurs attribués pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 et non encore utilisés.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	44.050	44.050	22.243	—	—	—	—	—	—	—
Suède .....	21.200	15.625	21.200	21.200	21.200	—	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	150.000	70.254	—	—	—	—	—	—	—	—
	<b>215.250</b>	<b>129.929</b>	<b>43.443</b>	<b>21.200</b>	<b>21.200</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>III. Crédit spécial ouvert à l'Allemagne en vertu de l'article 13 de l'accord en date du 19 septembre 1950 (1) .....</b>										
	—	—	24.455	80.119	—	—	—	—	—	—
<b>IV. Prêts consentis à des Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Danemark .....	—	15.570	38.413	39.149	61.094	61.699	38.523	10.026	10.389	15.409
Allemagne .....	—	142.436	192.000	192.000	182.552	104.775	—	—	—	—
France .....	—	—	—	—	—	—	167.978	351.068(3)	362.856(3)	361.761(3)
Italie .....	—	—	30.861	41.000	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	—	11.492	75.466	118.800	175.599	157.073	23.070	—	—	—
Norvège .....	—	—	—	13.847	20.009	8.446	9.669	8.218	8.090	4.252
Royaume-Uni .....	—	—	—	—	—	141.941	539.236	609.208	622.048	633.356
Suède .....	—	—	—	30.251	44.304	—	—	—	—	—
Turquie .....	—	—	—	12.182	28.184	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
	<b>—</b>	<b>169.498</b>	<b>336.740</b>	<b>447.229</b>	<b>511.742</b>	<b>503.934</b>	<b>808.476</b>	<b>1.008.520</b>	<b>1.033.383</b>	<b>1.044.778</b>
<b>V. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des soldes initiaux créditeurs attribués à titre de prêt (2).</b>										
Norvège .....	—	—	1.077	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Turquie .....	—	—	—	—	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1.077</b>	<b>10.000</b>	<b>35.000</b>	<b>35.000</b>	<b>35.000</b>	<b>35.000</b>	<b>35.000</b>	<b>35.000</b>
<b>VI. Divers .....</b>										
	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>167</b>	<b>—</b>	<b>408</b>	<b>406</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
	<b>565.250</b>	<b>637.738</b>	<b>810.023</b>	<b>928.118</b>	<b>920.317</b>	<b>801.321</b>	<b>1.060.258</b>	<b>1.349.317</b>	<b>1.406.908</b>	<b>1.425.182</b>
<b>PASSIF</b>										
<b>I. Fonds de roulement .....</b>										
	286.250	286.250	286.250	286.250	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575
<b>II. Soldes initiaux créditeurs attribués à titre de dons pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 ou non encore utilisés.</b>										
Autriche .....	80.000	72.049	42.561	—	—	—	—	—	—	—
Grèce .....	115.000	73.509	44.218	22.380	—	—	—	—	—	—
Islande .....	4.000	2.127	691	97	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	30.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège .....	50.000	39.390	—	—	—	—	—	—	—	—
	<b>279.000</b>	<b>187.075</b>	<b>87.470</b>	<b>22.477</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>III. Crédits reçus de Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	—	—	—	61.243	147.391	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313
Allemagne .....	—	—	—	—	—	—	43.298	99.669	117.566	134.109
France .....	—	144.810	158.180	187.443	149.633	87.825	—	—	—	—
Grèce .....	—	—	—	—	—	188	—	—	—	—
Islande .....	—	—	—	—	—	—	20	45	42	—
Italie .....	—	2.351	—	—	12.087	91.506	123.000	123.000	123.000	123.000
Pays-Bas .....	—	—	—	—	—	—	104.475	124.035	138.603	138.603
Portugal .....	—	15.839	25.401	38.744	36.541	42.000	42.000	42.000	42.000	42.000
Suède .....	—	—	—	—	—	2.788	111.679	148.017	149.091	145.000
Suisse .....	—	—	—	26.494	11.122	63.399	95.962	115.523	112.996	108.557
Turquie .....	—	1.413	5.250	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	—	—	247.472	305.427	291.968	—	—	—	—	—
	<b>—</b>	<b>164.413</b>	<b>436.303</b>	<b>619.351</b>	<b>648.742</b>	<b>489.019</b>	<b>617.272</b>	<b>834.042</b>	<b>870.043</b>	<b>892.582</b>
<b>IV. Crédit reçu des Parties contractantes en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	—	—	—	—	—	40.072	139.994	197.170	222.599	222.599
Italie .....	—	—	—	—	—	—	16.332	23.275	23.202	22.687
Portugal .....	—	—	—	—	—	655	14.861	23.031	19.265	15.516
	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>40.727</b>	<b>171.187</b>	<b>243.476</b>	<b>265.066</b>	<b>260.802</b>
<b>V. Divers .....</b>										
	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>40</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>224</b>	<b>224</b>	<b>224</b>	<b>223</b>
	<b>565.250</b>	<b>637.738</b>	<b>810.023</b>	<b>928.118</b>	<b>920.317</b>	<b>801.321</b>	<b>1.060.258</b>	<b>1.349.317</b>	<b>1.406.908</b>	<b>1.425.182</b>

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus ne figurent pas dans la situation ci-dessus.

(1) Aux termes de décisions prises par le Conseil de l'O.E.C.E., le 13 décembre 1950, un crédit spécial d'un montant maximum de 120 millions d'unités de compte a été ouvert à l'Allemagne pour les périodes comptables comprises entre le 1<sup>er</sup> novembre 1950 et le 30 septembre 1951. Pour les périodes comptables comprises entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 1951, le plafond de 120 millions est réduit mensuellement de 20 millions d'unités de compte.

(2) Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950.

(3) Y compris 100 millions d'unités de compte conformément à la décision du Conseil de l'O.E.C.E. du 14 mars 1952.

REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS (\*)

88.2

1<sup>er</sup> juillet 1950 au 31 mars 1952 (1)

(millions d'unités de compte)

PAYS MEMBRE ET ZONE MONÉTAIRE ASSOCIÉE (2)	POSITION BRUTE Total des excédents (+) et total des déficits (—) bilatéraux		POSITION CUMULATIVE (3) NETTE Excédent (+) ou déficit (—)	Utilisation nette des ressources existantes par (—) ou sur (+) les autres membres	RESSOURCES SPÉCIALES Montant utilisé	Utilisation des soldes initiaux créditeurs (+) ou débiteurs (—) Montant utilisé	QUOTA DISPONIBLE	UTILISATION DES QUOTAS. MONTANT UTILISÉ (h + i = g)		
								TOTAL Déficit (—) ou excédent (+) comptable cumulatif g = (b + c + d + e)	DONT	
									Prêt reçu (—) ou accordé (+) par le pays membre h	Or versé par (—) ou reçu (+) par le pays membre i
a	b	c	d	e	f	g	h	i		
Allemagne .....	+ 896,1	— 768,2	+ 127,9	+ 11,9	—	—	500	+ 135,1	+ 117,6	+ 17,6
Autriche .....	+ 58,6	— 195,3	— 136,7	—	+ 39,6	+ 80,0	70 (4)	— 17,1 (5)	—	— 17,1 (5)
Belgique-Luxembourg .....	+ 1.055,1	— 311,0	+ 744,1	+ 15,8	—	— 29,4	360 (6)	+ 733,3	+ 423,9 (7)	+ 309,4 (7)
Danemark .....	+ 263,1	— 267,3	— 4,2	— 5,0	—	—	195	— 10,4	— 10,4	—
France .....	+ 526,0	— 986,9	— 460,9	+ 12,9	—	—	620 (8)	— 445,1	— 362,9 (8)	— 82,3
Grèce .....	+ 16,1	— 212,1	— 196,0	+ 1,1	+ 79,9	+ 115,0	45 (4)	néant	—	—
Islande .....	+ 2,0	— 10,5	— 8,5	—	+ 4,5	+ 4,0	15	+ 0,0	+ 0,0	—
Italie .....	+ 494,3	— 285,8	+ 208,5	+ 42,5	—	—	205	+ 251,4	+ 146,2 (9)	+ 105,2 (9)
Norvège .....	+ 207,1	— 275,1	— 68,1	+ 0,4	—	—	200	— 8,1	— 8,1	—
Pays-Bas .....	+ 753,0	— 602,8	+ 150,2	—	—	+ 30,0 (10)	355	+ 177,1	+ 124,0	+ 53,0
Portugal .....	+ 171,1	— 64,0	+ 107,1	—	—	—	70	+ 107,9	+ 61,3 (11)	+ 46,7 (11)
Royaume-Uni .....	+ 1.201,7	— 1.951,6	— 749,9	— 93,1	—	—	1.060	— 990,2	— 622,0	— 368,2
Suède .....	+ 534,7	— 293,8	+ 240,9	+ 15,4	—	— 9,8 (12)	260	+ 246,2	+ 149,1	+ 97,1
Suisse .....	+ 367,7	— 192,4	+ 175,3	—	—	—	250	+ 176,0	+ 113,0	+ 63,0
Turquie .....	+ 95,5	— 225,1	— 129,6	— 1,9	+ 22,0	+ 25,0 (13)	50	— 85,2	— 30,0	— 55,2 (14)
Total...	+ 6.642,1	— 1.753,8	+ 100,0	+ 146,0	+ 314,0	— 189,2	+ 1.827,1	+ 1.135,1	+ 691,9	— 522,8
							— 1.556,2	— 1.033,4	—	—

(1) La Suisse est comprise à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1950.

(2) L'Irlande et Trieste sont comprises dans les zones monétaires du Royaume-Uni et de l'Italie respectivement; le Royaume-Uni comprend, outre ses territoires d'outre-mer, les pays non participants de la zone sterling.

(3) Les intérêts versés au titre de prêts accordés ou reçus devraient être compris dans la position nette (colonne b), mais, pour plus de clarté, ils n'ont été inclus que dans la position comptable (colonne g).

(4) Les quotas de l'Autriche et de la Grèce sont, dans les cas où ces pays ont une position déficitaire, réputés égaux à zéro pour la période couverte par le tableau.

(5) Régulé conformément à l'article 13 (a).

(6) Par suite de l'attribution du solde initial débiteur de la Belgique pour 1950-1951, celle-ci ne peut utiliser son quota qu'à concurrence d'un montant de 331 millions d'unités de compte pour couvrir ses excédents au cours de cette période.

(7) Dont 402,7 millions d'unités de compte réglés en dehors du quota conformément aux décisions du Conseil du 18 octobre 1951 et du 7 janvier 1952.

(8) Y compris 100 millions d'unités de compte accordés à la France sous forme de crédit à court terme inséré à l'intérieur du quota conformément à la Décision du Conseil du 15 mars 1952.

(9) Dont 46,4 millions d'unités de compte réglés en dehors du quota conformément à la décision du Conseil du 21 novembre 1951.

(10) Dont 10 millions d'unités de compte sous forme de prêt remboursable à l'Union.

(11) Dont 37,9 millions d'unités de compte réglés en dehors du quota conformément aux décisions du Conseil du 5 mai 1951 et du 4 février 1952.

(12) Correspondant à la conversion du solde initial débiteur réduit en un déficit net conformément à la décision du Conseil du 4 février 1952.

(13) Sous forme de prêt remboursable à l'Union.

(14) Dont 35,2 millions d'unités de compte réglés conformément à l'article 13 (a).

(\*) Pour l'explication des en-têtes des colonnes, voir la notice publiée dans le *Bulletin* de novembre 1951, page 221.

1<sup>er</sup> juillet 1950 au 30 avril 1952 (1)

(millions d'unités de compte)

PAYS MEMBRE ET ZONE MONÉTAIRE ASSOCIÉE (2)	POSITION BRUTE		POSITION CUMULATIVE (3) NETTE	Utilisation nette des ressources existantes par (-) ou sur (+) les autres membres	RESSOURCES SPÉCIALES. Montant utilisé	Utilisation des soldes initiaux crédeurs (+) ou débiteurs (-) Montant utilisé	QUOTA DISPONIBLE	UTILISATION DES QUOTAS. MONTANT UTILISÉ (h + i = g)		
	Total des excédents (+) et total des déficits (-) bilatéraux							Déficit (-) ou excédent (+) comptable cumulatif g = (b + c + d + e)	DONT	
	a	b							Prêt reçu (-) ou accordé (+) par le pays membre	Or versé par (-) ou reçu (+) par le pays membre
Allemagne .....	+ 957,3	- 796,4	+ 160,9	+ 11,9	-	-	500	+ 168,2	+ 134,1	+ 34,1
Autriche .....	+ 62,5	- 201,5	- 139,1	-	+ 42,0	+ 80,0	70 (4)	- 17,1 (5)	-	- 17,1 (5)
Belgique-Luxembourg .....	+ 1.087,0	- 326,0	+ 761,0	+ 15,8	-	- 29,4	360 (6)	+ 750,2	+ 423,9 (7)	+ 326,3 (7)
Danemark .....	+ 272,4	- 281,6	- 9,2	- 5,0	-	-	195	- 15,4	- 15,4	-
France .....	+ 539,1	- 997,3	- 458,2	+ 12,9	-	-	620 (8)	- 442,4	- 361,8 (8)	- 80,6
Grèce .....	+ 18,7	- 215,0	- 196,4	+ 1,1	+ 80,3	+ 115,0	45 (4)	néant	-	-
Islande .....	+ 2,1	- 12,5	- 10,4	-	+ 6,4	+ 4,0	15	néant	-	-
Italie .....	+ 506,6	- 299,1	+ 207,4	+ 42,5	-	-	205	+ 250,4	+ 145,7 (9)	+ 104,7 (9)
Norvège .....	+ 221,8	- 286,0	- 64,2	+ 0,4	-	+ 60,0 (10)	200	- 4,3	- 4,3	-
Pays-Bas .....	+ 792,7	- 613,4	+ 179,3	-	-	+ 30,0	355	+ 206,2	+ 138,6	+ 67,6
Portugal .....	+ 171,3	- 71,2	+ 100,2	-	-	-	70	+ 101,0	+ 57,5 (11)	+ 43,5 (11)
Royaume-Uni .....	+ 1.222,8	- 2.029,2	- 806,5	- 93,1	-	- 150,0	1.060	- 1.046,8	- 633,4	- 413,4
Suède .....	+ 546,5	- 313,8	+ 232,7	+ 15,4	-	- 9,8 (12)	260	+ 238,0	+ 145,0	+ 93,0
Suisse .....	+ 382,8	- 216,4	+ 166,4	-	-	-	250	+ 167,1	+ 108,6	+ 58,6
Turquie .....	+ 120,8	- 244,8	- 124,0	- 1,9	+ 47,5	+ 25,0 (13)	50	- 54,1	- 30,0	- 24,1 (14)
<b>Total ...</b>	<b>+ 6.904,3</b>	<b>- 1.807,9</b>	<b>+ 100,0</b>	<b>+ 176,2</b>	<b>+ 314,0</b>	<b>- 189,2</b>		<b>+ 1.881,1</b>	<b>+ 1.153,4</b>	<b>+ 727,7</b>
								<b>- 1.580,1</b>	<b>- 1.044,8</b>	<b>- 535,3</b>

 (1) La Suisse est comprise à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1950.

(2) L'Irlande et Trieste sont comprises dans les zones monétaires du Royaume-Uni et de l'Italie respectivement: le Royaume-Uni comprend, outre ses territoires d'outre-mer, les pays non participants de la zone sterling.

(3) Les intérêts versés au titre de prêts accordés ou reçus devraient être compris dans la position nette (colonne b), mais, pour plus de clarté, ils n'ont été inclus que dans la position comptable (colonne g).

(4) Les quotas de l'Autriche et de la Grèce sont, dans les cas où ces pays ont une position déficitaire, réputés égaux à zéro pour la période couverte par le tableau.

(5) Régulé conformément à l'article 13 (a).

(6) Par suite de l'attribution du solde initial débiteur de la Belgique pour 1950-1951, celle-ci ne peut utiliser son quota qu'à concurrence d'un montant de 331 millions d'unités de compte pour couvrir ses excédents au cours de cette période.

(7) Dont 419,6 millions d'unités de compte réglés en dehors du quota conformément aux décisions du Conseil du 18 octobre 1951, du 7 janvier et du 31 mars 1952.

(8) Y compris 100 millions d'unités de compte accordés à la France sous forme de crédit à court terme inséré à l'intérieur du quota conformément à la Décision du Conseil du 15 mars 1952.

(9) Dont 45,4 millions d'unités de compte réglés en dehors du quota conformément à la décision du Conseil du 21 novembre 1951.

(10) Dont 10 millions d'unités de compte sous forme de prêt remboursable à l'Union.

(11) Dont 31 millions d'unités de compte réglés en dehors du quota conformément aux décisions du Conseil du 5 mai 1951 et du 4 février 1952.

(12) Correspondant à la conversion du solde initial débiteur réduit en un déficit net conformément à la décision du Conseil du 4 février 1952.

(13) Sous forme de prêt remboursable à l'Union.

(14) Dont 4,1 millions d'unités de compte réglés conformément à l'article 13 (a).

 (\*) Pour l'explication des en-têtes des colonnes, voir la notice publiée dans le *Bulletin* de novembre 1951, page 221.

V — STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES (1)  
(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A LA DISPOSITION DE L'ÉCONOMIE BELGE									
	MONNAIE FIDUCIAIRE			MONNAIE SCRIPTURALE				Total du stock monétaire à la disposition de l'écono- mie belge	P. c. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire	Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (*)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (*)	Avoirs en comptes chèques postaux (*)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établis- sements para-banquiers (*)	Stock de monnaie scripturale			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) + (5) + (6)	(8) = (3) + (7)	(9) = (3) (8)	(10)
1949 Novembre .....	4.107	86.615	89.709	1.076	19.021	42.002	62.099	151.808	59,1	8.172
1951 Janvier .....	4.950	88.069	91.761	628	18.554	43.964	63.146	154.907	59,2	11.516
Février .....	4.984	86.964	90.632	535	18.324	44.623	63.482	154.164	58,8	12.552
Mars .....	4.944	85.953	89.713	598	19.161	45.038	64.797	154.510	58,7	13.433
Avril .....	4.999	86.009	90.428	491	18.992	44.935	64.418	154.846	58,4	15.383
Mai .....	5.104	86.781	90.534	573	18.501	45.407	64.481	155.015	58,4	15.740
Juin .....	5.219	88.167	92.184	500	18.813	45.395	64.708	155.892	58,8	15.547
Juillet .....	5.382	90.448	94.576	500	18.914	44.617	64.031	158.607	59,6	15.360
Août .....	5.454	91.263	95.434	538	18.982	45.385	64.905	160.389	59,5	15.269
Septembre .....	5.516	91.648	96.006	554	19.062	46.998	66.614	162.620	59,0	15.233
Octobre .....	5.311	92.512	96.512	501	19.278	47.929	67.708	164.220	58,8	17.692
Novembre .....	5.359	92.204	96.301	516	19.462	47.607	67.585	163.886	58,8	16.489
Décembre .....	5.433	94.967	99.089	674	20.079	47.938	68.691	167.780	59,1	17.197
1952 Janvier .....	5.453	94.197	98.269	546	19.484	46.744	66.774	165.043	59,5	17.548
Février .....	5.462	94.713	98.913	562	19.883	45.968	66.413	165.326	59,8	17.785

(\*) Déduction faite des encaisses du système bancaire.

(1) Cf. *Bulletin d'Information et de Documentation* de décembre 1949, vol. II, n° 6 : « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », pp. 333 et suivantes.

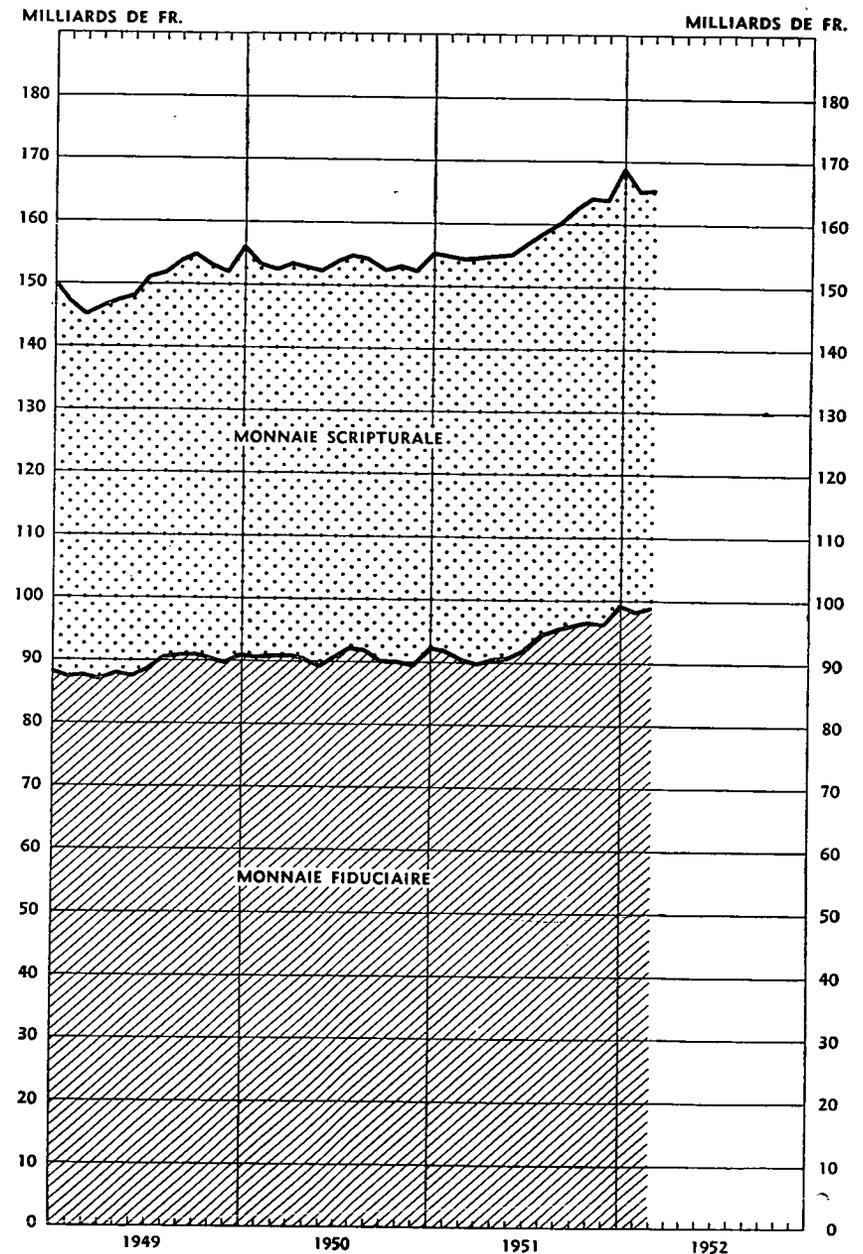
VI — VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE  
EN BELGIQUE

Mois	Comptes chèques postaux (1)	Dépôts à vue dans les banques
1951 Janvier .....	3,59	1,76
Février .....	3,97	1,75
Mars .....	3,85	1,96
Avril .....	3,81	1,87
Mai .....	4,05	1,90
Juin .....	3,61	1,88
Juillet .....	3,78	1,86
Août .....	3,77	1,79
Septembre .....	3,48	1,67
Octobre .....	3,53	1,83
Novembre .....	3,82	1,85
Décembre .....	3,77	1,94
1952 Janvier .....	3,70	1,94
Février .....	3,79	1,89

(1) Voir tableau n° 36.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, n'étant pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES



# TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

## STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
<b>LE MARCHÉ DE L'ARGENT</b>		<b>LA PRODUCTION</b>	
I — Taux d'escompte et de prêts .....	2	I — Production charbonnière et métallurgique.....	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne .....	4	II — Industrie textile .....	56
<b>LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX</b>		III — Productions diverses .....	56
I — Cours des métaux précieux .....	9	IV — Energie électrique .....	58
II — Cours officiels des changes .....	10	V — Gaz .....	59
<b>LE MARCHÉ DES CAPITAUX</b>		<b>LA CONSOMMATION</b>	
I — Cours comparés de quelques fonds publics....	14	I — Indices des ventes à la consommation.....	65
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers .....	15	II — Consommation de tabac .....	66
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles.....	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
IV — Cours et rendements des principaux types de valeurs à revenu fixe .....	16	<b>LES TRANSPORTS</b>	
V — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge .....	17	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges .....	70
Tableau rétrospectif		a) recettes et dépenses d'exploitation	
Emissions des sociétés congolaises en		b) wagons fournis à l'industrie	
novembre 1951		c) trafic :	
décembre 1951		1° trafic général	
Détail des émissions		2° grosses marchandises :	
Groupement par importance du capital		A) ensemble du trafic	
Emissions des sociétés belges en		B) service interne belge	
décembre 1951		II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux .....	70
janvier 1952		III — Les ports .....	71
Détail des émissions		a) Anvers	
Groupement par importance du capital		b) Gand	
VI — Emprunts des pouvoirs publics .....	18	IV — Mouvement général de la navigation intérieure	72
VII — Opérations bancaires du Crédit Communal....	19	<b>LE COMMERCE EXTÉRIEUR</b>	
VIII — Inscriptions hypothécaires .....	20	I — Classification adoptée par la convention de Bruxelles.....	75
<b>LES FINANCES PUBLIQUES</b>		II — Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)...	75
I — Situation de la Dette publique .....	25	<b>LE CHOMAGE</b>	
II — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique .....	25	I — Chômage complet et partiel.....	81
III — Rendement des impôts .....	26	II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
<b>LES REVENUS ET L'ÉPARGNE</b>		III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions .....	81
I — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises .....	30	<b>STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES</b>	
Tableau rétrospectif		I — Belgique et Congo belge :	
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite....	31	Situations globales des banques.....	85
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		Banque Nationale de Belgique :	
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite		Situations hebdomadaires .....	85
III — Indice trimestriel des salaires.....	32	Banque du Congo belge :	
<b>LE MOUVEMENT DES AFFAIRES</b>		Situations mensuelles.....	85
I — Chambres de compensation .....	35	II — Banques d'émission étrangères :	
a) Mouvement du débit		Situations .....	86
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		Banque de France	
II — Chèques postaux .....	36	Bank of England	
<b>LES PRIX</b>		Nederlandsche Bank	
a) Indices des prix de gros en Belgique.....	45	Banque Nationale Suisse	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45	Federal Reserve Banks	
c) Indices des prix de détail en Belgique.....	46	Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle	87
		IV — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière.....	88.1
		Règlement de la position des pays membres..	88.2
		V — Stock monétaire en francs belges.....	89
		VI — Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique .....	89

---

---

Prix de l'abonnement annuel { Etranger, 300 francs  
Belgique, 250 francs

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

---

---